BUDGET CITOYEN 2026

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère des Finances et du Budget

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Présentation du TOGO

Nom en forme longue : **République Togolaise**
Président de la République : **Jean-Lucien Kwassi Lanyo Savi de Tové**
Président du Conseil : **Faure Essozimna Gnassingbé**
Fête Nationale : **27 Avril (Fête de l'indépendance)**

Données géographiques

Superficie : **56785** kilomètres carrés
Capitale : **Lomé**
Villes principales : **Lomé, Kara, Sokodé, Kpalimé, Atakpamé, Dapaong**
Langue officielle : **Français**
Monnaie : **franc CFA**

Données démographiques

Population : **8 095 498** habitants (RGHP-5, 2022)
Population rurale : **57%**
Population urbaine : **43%**
Densité : **143** habitants/km
Taux de croissance de la population : **2,3%**
Espérance de vie à la naissance : **67 ans** (Banque mondiale, 2019)
Taux d'alphabétisation des adultes : **64%** (Banque mondiale, 2019)
Indice de développement humain : **167 sur 169** (PNUD, 2019)

Données économiques

Produit intérieur brut : **6084, 4** milliards de FCFA
Produit intérieur brut par habitant : **687 807,1 de FCFA**
Taux de croissance : **1,8%**
Taux d'inflation : **2,3%**
Part des secteurs d'activités dans le produit intérieur brut :
Primaire (20,3%), Secondaire (20,6%), Tertiaire (59,1%)
Principaux clients : **Inde, Côte d'Ivoire et Burkina Faso**
Principaux fournisseurs : **Chine, Russie et France**

SOURCE

Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED)
Direction générale des études et analyses économiques (DGEAE)

SOMMAIRE

01 GENERALITES SUR LE BUDGET DE L'ETAT ET PRINCIPALES MESURES FISCALES DE L'ANNEE 2026

02 CONTEXTE ET HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026 ET PRIORITES RETENUES

03 CARACTERISTIQUES DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026

04 PRINCIPAUX INDICATEURS ET INSCRIPTIONS SPECIFIQUES POUR CERTAINS SECTEURS PRIORITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2026

05 RISQUES BUDGETAIRES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE BONNE EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT 2026

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	: Adduction d'eau potable
ANPC	: Agence nationale de protection civile
ASTRE	: Assistance sociale transformatrice pour la résilience au Togo
BID	: Banque islamique de développement
BSG	: Budgétisation sensible au genre
CAS	: Comptes d'affectation spéciale
CGI	: Code général des impôts
CM/UEMOA	: Conseil des ministres/Union économique et monétaire Ouest africaine
DOB	: Débat d'orientation budgétaire
FAIEJ	: Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes
FCFA	: Franc de la communauté financière en Afrique
F-GIRE	: Fonds de gestion intégré des ressources en eau
FNAFPP	: Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels
FNDF	: Fonds national de développement forestier
FONADES	: Fonds national du développement du sport
FSB	: Filets sociaux et services de base
FSDH	: Fonds spécial de développement de l'habitat
IR-BIC	: Impôts sur le revenu-bénéfice industriel et commercial
IRPP-RA	: Impôts sur les revenus des personnes physiques- revenus d'affaires
IR-RA	: Impôts sur les revenus-revenus d'affaires
IS	: Impôts sur les sociétés
RRC	: Réduction des risques de catastrophes
LFI	: Loi de finances initiale
LFR	: Loi de finances rectificative
LOLF	: Loi organique relative aux lois de finances
LPF	: Livre de procédure fiscale
MAPRASA	: Ministère de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire
MSHPCSUA	: Ministère de la santé, de l'hygiène publique de la couverture sanitaire universelle et des assurances
MDBESS	: Ministère du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire
MDERM	: Ministère délégué auprès du Ministre de l'économie, chargé de l'énergie et des ressources minières
MTDPR	: Ministère des transports, du désenclavement et des pistes rurales
MFB/SG	: Ministère des finances et du budget/Secrétariat Général
MDEA	: Ministère délégué auprès du Ministre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, chargé de l'eau et de l'assainissement
MDEM	: Ministère délégué auprès du Ministre des transports, du désenclavement et des pistes rurales chargé de l'économie maritime
MEN	: Ministère de l'éducation nationale
MS	: Ministère de la Sécurité
MDTPI	: Ministère délégué auprès du Ministre de l'aménagement du territoire chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
OTR	: Office togolais des recettes
PAEIJ-SP	: Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs
PASSCO3	: Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural, phase 3
PEA	: Poste d'eau autonome
PEAT	: Projet eau et assainissement au Togo
PforR	: Programme for result
PIP	: Programme d'investissement public
PMADS	: Programme de modernisation et de renforcement des capacités de l'administration pour la délivrance des services
PMH	: Pompe à motricité humaine
PNS	: Prélèvement national de solidarité
PRC	: Plan régionaux de contingence
PRHYVI	: Projet de renforcement de l'hydraulique villageoise
PTA	: Programme de transformation durable de l'agriculture durable au Togo
PUA	: Prélèvement de l'Union africaine
TdE	: Togolaise des eaux
TLP	: Taxe de laissez-passer
TPU	: Taxe professionnelle unique
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée
TVM	: Taxe sur les véhicules à moteur
UEMOA	: Union économique et monétaire Ouest africaine.

Avant-propos

Le budget de l'Etat est un document qui retrace les priorités et les choix stratégiques du Togo pour une période de douze (12) mois. Elaboré chaque année, il présente d'une part, l'ensemble des recettes attendues à travers les impôts, taxes, prêts, dons, etc. et d'autre part, des dépenses prévues au titre des investissements et du fonctionnement des services.

Le budget est un moyen de communication entre le gouvernement et les citoyens. Pour le rendre accessible à tous les citoyens afin de leur permettre de faire valoir leur droit de regard et de veille, le gouvernement procède chaque année à sa transcription dans un document simplifié dénommé " **Budget Citoyen** ".

A travers ce document, le citoyen peut évaluer et apprécier à leur juste valeur les politiques publiques et formuler des recommandations pour la prise en compte de ses besoins. Il peut également exercer son rôle de contrôle dans le cadre du suivi des projets prévus au budget.

Enfin, grâce aux informations budgétaires dont il aura pris connaissance, le citoyen pourra contribuer aux débats publics sur les sujets de développement et la reddition des comptes.

J'ose espérer que la présente édition contribuera à une plus grande compréhension de la manière dont les priorités des populations sont prises en charge et facilitera le contrôle de la gestion des ressources du pays afin de faire de la cinquième République, une République des résultats tel que souhaité par le Président du Conseil, **Faure Essozimna GNASSINGBE**

Ministre des finances et du Budget

SIGNÉ

Essowè Georges BARCOLA

01 GENERALITES SUR LE BUDGET DE L'ETAT ET PRINCIPALES MESURES FISCALES DE L'ANNEE 2026

I. QUELQUES NOTIONS DE BASE

Le budget citoyen
est un document qui présente le budget de l'Etat dans un langage facile, accessible au citoyen.

La loi de finances
est un document voté par les députés et qui autorise l'Etat à collecter les impôts et taxes (l'argent) pour satisfaire les besoins des populations (dépenses).

Le budget de l'Etat
est la partie de la loi de finances qui présente les ressources de l'Etat (l'argent) et les charges (les montants des actions retenues) pour une année civile c'est-à-dire de janvier à décembre.

Le budget programme
est un document dans lequel l'Etat identifie les besoins des populations (la construction des salles de classe, routes, forages, hôpitaux, marchés etc....), fixe les objectifs et prévoit l'argent qu'il faut collecter pour les satisfaire sur une période de trois ans glissants.

Le compte d'affectation spéciale (CAS)
est un compte ouvert au Trésor où une recette précise est réservée pour payer une dépense spécifique.

La dette de l'Etat
est la somme d'argent que l'Etat doit aux banques, organismes, commerçants, artisans, entreprises et aux autres pays.

Le transfert
est une somme d'argent donnée par l'Etat à des personnes, des entreprises ou des organisations sans recevoir directement un service ou un bien en retour.

La subvention
est un appui financier accordé par l'Etat à une entreprise, un établissement public ou une collectivité territoriale.

Les recettes fiscales
sont des sommes d'argent collectées (impôts et taxes) par l'Etat auprès des citoyens et des entreprises sur l'ensemble du territoire pour satisfaire les besoins de la population.

L'impôt

est l'argent que toute personne (fonctionnaires, opérateurs économiques, paysans, artisans…) doit payer à l'Etat sans recevoir un service ou un bien en retour.

La taxe

est l'argent collecté par l'Etat, les collectivités territoriales (communes et régions) ou les établissements publics contre un service rendu.

Les recettes non fiscales

sont des rémunérations des prestations et services rendus perçues par le Trésor public dans le cadre d'une vente, location, prestation etc…

L'assiette fiscale

est l'ensemble des éléments qui servent de base de calcul de l'impôt.

Les dépenses de l'Etat

sont des sommes d'argent que l'Etat utilise pour réaliser les besoins publics (construction des routes, hôpitaux, écoles, marchés, paiement des salaires etc…).

Le solde budgétaire

est la différence entre les sommes d'argent collectées par l'Etat (recettes fiscales, recettes non fiscales et dons) et les dépenses budgétaires de l'Etat (salaires, biens et services, transferts et investissements).

Le solde de trésorerie

est la différence entre les entrées d'argent (l'argent provenant de la vente ou de la location des biens de l'Etat ; des sommes empruntées ; dépôts sur les comptes ouverts au Trésor ; remboursements de prêts à certains agents ou organismes) et les sorties d'argent (le remboursement des sommes empruntées, les retraits sur les comptes ouverts au Trésor, les prêts et les avances).

Le Produit intérieur brut (PIB)

est la valeur de la richesse produite dans un pays au cours d'une période donnée.

II. LES FONDEMENTS JURIDIQUES DU BUDGET

Les fondements juridiques du budget reposent sur l'ensemble des textes qui encadrent la préparation, l'adoption, l'exécution et le contrôle des finances publiques. Le budget de l'Etat est un acte juridique autorisé par la loi, voté par le Parlement et exécuté par le Gouvernement conformément aux règles fixées par la Constitution, la loi organique relative aux lois de finances, le code de transparence et les autres textes réglementaires en vigueur. Ces normes garantissent la légalité, la transparence, la responsabilité et le contrôle citoyen dans la gestion des ressources publiques.

1. LES FONDEMENTS JURIDIQUES DU BUDGET DE L'ETAT

L'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat sont prescrites par des textes juridiques ci-après :

- Constitution de la cinquième République du 6 mai 2024 ;
- Loi organique N° 2014-013 relative aux lois de finances au Togo ;
- Loi organique N° 2021-025 du 1er décembre 2021 portant organisation, attribution et fonctionnement de la cour des comptes et des cours régionales des comptes ;
- Loi N° 2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Togo ;
- Loi N° 2015-011 du 02 décembre 2015, modifiant la loi n° 2014-012 du 14 décembre 2012 portant création de l'Office Togolais des Recettes ;
- Loi N° 2025-002 du 31-12-2026 portant loi de finances, exercice 2026 ;
- Décret N° 2015-054/PR du 27 août 2015 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Décret N° 2019-008/PMRT du 14 mars 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat ;
- Décret N° 2022-080/PR du 06 juillet 2022 portant code des marchés publics ;
- Décret N° 2017-104/PR du 30 octobre 2019 relatif aux modalités d'application de la loi N° 2016-006 du 30 mars 2016 portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publiques ;
- Décret N° 2016-017/PR du 18 février 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office Togolais des Recettes ;
- Décret N° 2008/093/PR du 29 juillet 2008 portant création, organisation, attributions et modalités de fonctionnement de l'Inspection générale des Finances ;
- Décret N° 72-192 du 15 septembre 1972, instituant une Inspection générale d'Etat, définissant ses structures et fixant les règles son fonctionnement.

2. LES FONDEMENTS JURIDIQUES DU BUDGET CITOYEN

L'élaboration et la diffusion du budget citoyen sont prescrites par des textes juridiques au niveau international, communautaire et national dont les principaux se présentent comme suit :

Au plan international

- Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques du fonds monétaire international (FMI), 2007 (Point III)

Au plan communautaire

- Directive N°01/2009/CM/UEMOA portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA (Préambule)
- Directive N°06/2009/CM/UEMOA portant loi de finances au sein de l'UEMOA (Article 74)

Au plan national

- Constitution de la Ve République du 06 mai 2024 (Préambule)
- Loi N° 2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Togo (Article 2)
- Loi organique N° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances au Togo (Article 74)
- Loi N° 2016-006 du 30 mars 2016 portant liberté d'accès à l'information et à la

III. LES GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT

L'élaboration du budget de l'Etat se fait en deux (02) grandes étapes qui se déroulent respectivement au niveau du Gouvernement et du Parlement (Assemblée nationale et Sénat) décrit dans le schéma ci-après :

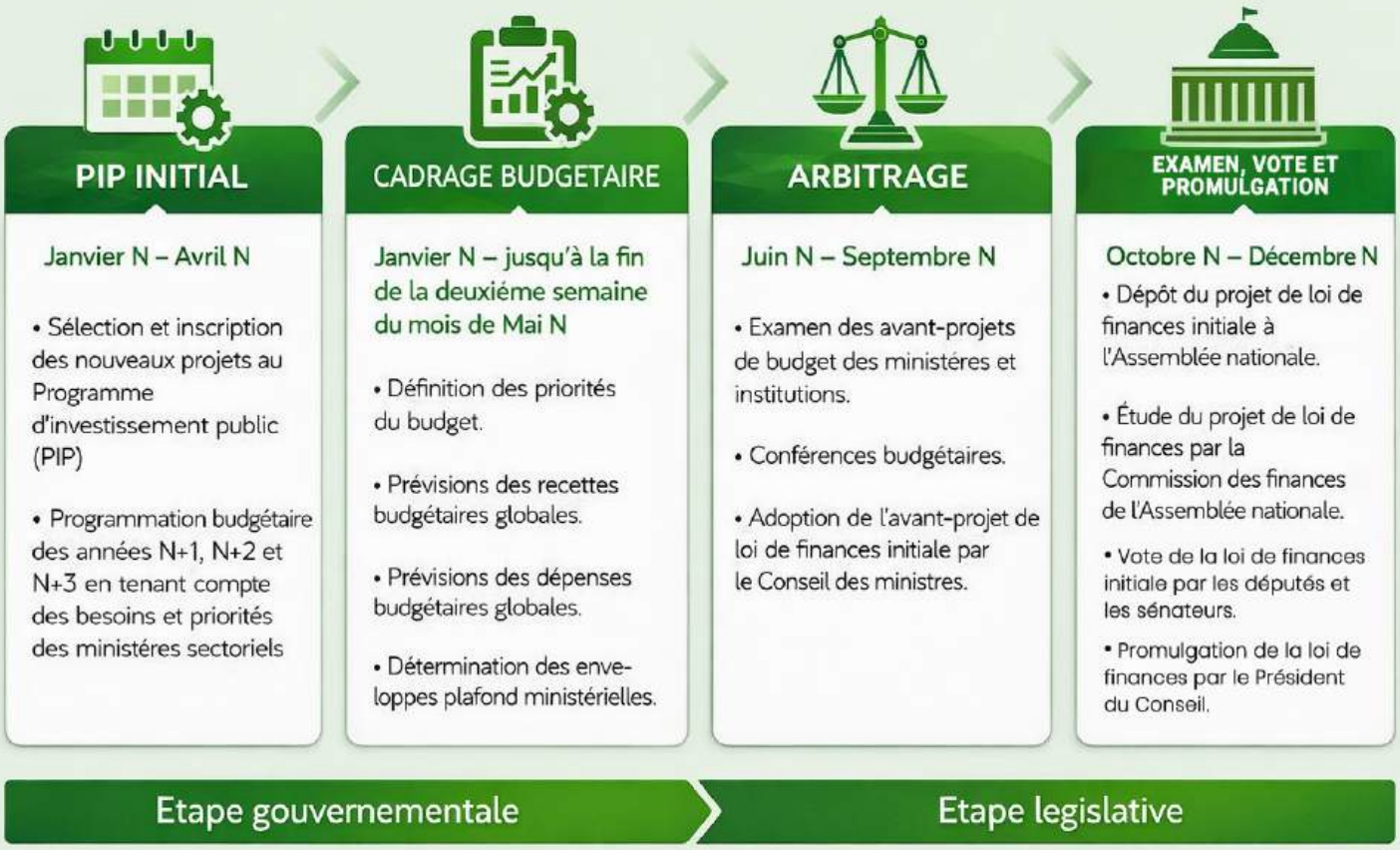

❋ N = année en cours

IV. LES PRINCIPAUX ACTEURS ET LES GRANDES ETAPES DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT

L'exécution des dépenses publiques comprend deux phases : la phase administrative et la phase comptable. La première est assurée par l'ordonnateur et le contrôleur financier et la seconde, par le comptable public. Les fonctions de ces acteurs sont séparées par la loi. L'ordonnateur ne doit pas manier l'argent public. Cette fonction est réservée au comptable public.

Qui est l'ordonnateur ?

Un ordonnateur est la personne responsable que le gouvernement a nommée pour donner l'ordre au comptable public de collecter de l'argent et de payer les dépenses.

Qui est le contrôleur financier ?

C'est la personne qui s'assure que les dépenses à faire ont été prévues au budget et que le bien et/ou le service est livré avant de donner son accord de payer.

Qui est le comptable public ?

C'est une personne chargée de la gestion des fonds publics et de l'exécution des opérations financières pour le compte d'une administration publique ou d'une collectivité territoriale (communes et régions) ou d'un établissement public (CHU, universités publiques...). Tout comptable public doit être nommé, prêter serment, constituer un cautionnement et être installé.

Quelles sont les phases de l'exécution des dépenses publiques ?

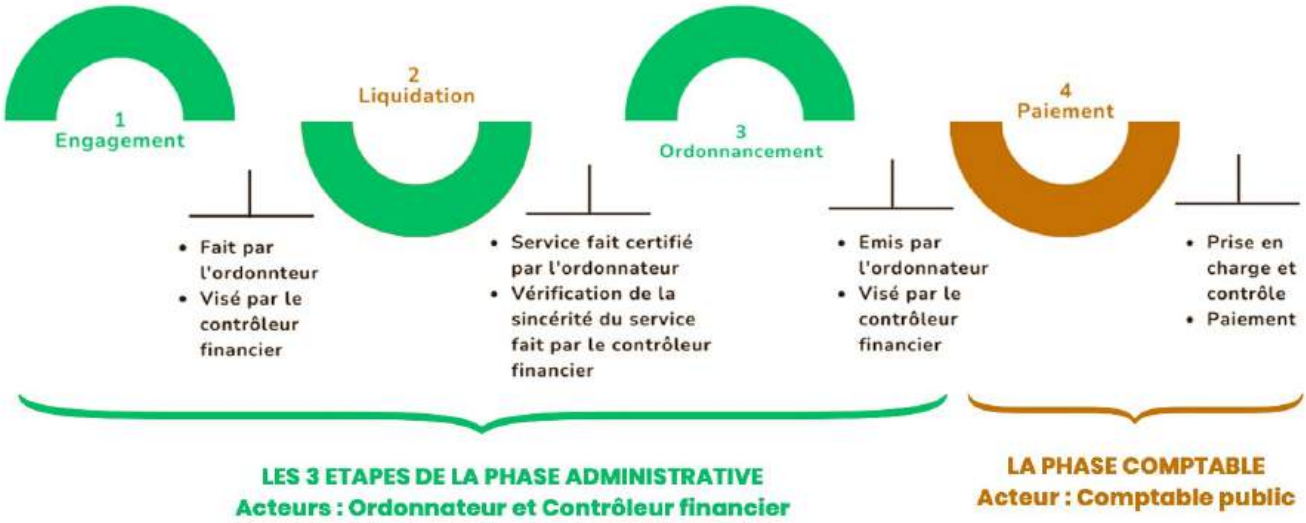

La phase administrative de l'exécution de la dépense publique comprend trois étapes que sont l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement.

Qu'entend-on par l'engagement ?

L'engagement est la décision prise par l'autorité qui a le pouvoir d'utiliser une partie des ressources du budget de l'État et de poser un acte qui doit entrainer une dette à la charge de l'État ou des autres organismes publics.

Qu'est-ce que la liquidation ?

La liquidation consiste à vérifier la réalité de la dette, à calculer son montant et arrêter la somme d'argent à payer.

C'est quoi l'ordonnancement ?

L'ordonnancement est l'ordre donné par l'ordonnateur au comptable public de payer la dépense.

Comment contrôle-t-on l'exécution du budget de l'État ?

Le contrôle de l'exécution du budget de l'État se fait à travers un certain nombre d'organes prévus par la loi. Ils sont présentés par le tableau ci-après :

LES ORGANES DE CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT		
POUVOIR	TYPE DE CONTRÔLE	ORGANES DE CONTRÔLE
EXECUTIF	ADMINISTRATIF ET FINANCIER	• Direction nationale du contrôle financier • Direction nationale de la commande publique • Inspection générale du Trésor • Inspection générale des finances • Inspection générale d'État
LEGISLATIF	PARLEMENTAIRE ET FINANCIER	• Assemblée nationale • Sénat
JUDICIAIRE	JURIDICTIONNEL ET FINANCIER	• Cour des Comptes

V. LES PRINCIPALES MESURES FISCALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Les mesures fiscales introduites dans la loi de finances, exercice 2026, visent à renforcer la mobilisation des recettes fiscales tout en tenant compte des exigences de l'amélioration du climat des affaires et des préoccupations du secteur privé. Ces mesures sont organisées en deux grandes catégories : les mesures reconduites et les mesures nouvelles.

Quelles sont les anciennes mesures reconduites ?

1. Mesures reconduites

Neuf (09) mesures au titre de l'exercice 2026 ont été reprises et orientées vers la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale et du soutien au secteur privé à travers la promotion de l'entrepreneuriat et d'octroi des mesures d'incitation à l'investissement.

- **Prélèvement de l'Union Africaine (PUA)** : taux fixé à 0,2% de la valeur en douane des marchandises importées ;
- **Taxe de Laissez-Passer (TLP)** :

  - 20 000 FCFA pour un séjour de 30 jours renouvelables avec entrées multiples et 7 000 FCFA pour une entrée unique pour les voitures de tourisme et autres véhicules de transport de personnes ;

  - 7 000 FCFA pour un séjour de 15 jours au maximum pour les véhicules automobiles de transport de marchandises ;
- **Prélèvement National de Solidarité (PNS)** : taux fixé à 0,5% de la valeur en douane des marchandises importées des pays membres de la CEDEAO et mises en consommation au Togo ;
- **Exonération des droits et taxes de douanes** sur les véhicules de transport de marchandises et de personnes (5 ans d'âge maximum) ainsi que sur les motocycles électriques neufs et leurs batteries ;
- **Reconduction du régime fiscal dérogatoire** applicable aux opérations de restructuration des entreprises en difficulté ;
- **Maintien du régime de précompte TVA**, un mécanisme garantissant la sécurisation des recettes fiscales et limitant les fraudes ;
- **Exonération des droits et taxes à l'exception des prélèvements communautaires à l'importation du matériel agricole ;**
- **Exonération des droits et taxes de douane** sur les matériels et engins neufs de Bâtiments et Travaux Publics (BTP) ;

2. Mesures nouvelles

Les nouvelles mesures sont essentiellement orientées vers l'élargissement de l'assiette fiscale. Ces mesures sont organisées en trois catégories : accompagnement du secteur privé et promotion de l'investissement, renforcement de l'équité et de la justice fiscale, reformulation et réajustement de certaines dispositions fiscales.

- **Accompagnement du secteur privé et promotion de l'investissement**
  - **Les produits locaux de l'élevage et de la pêche sont dispensés du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).**
  - **Accompagnement des jeunes et femmes entrepreneurs titulaires des marchés publics dans les formalités d'enregistrement par le paiement différé en leur faveur au moment de l'avance de démarrage ou du premier acompte.**

- **Renforcement de l'équité et de la justice fiscale**
  - **Déductibilité de la TVA sur les dépenses de restauration, de transport, de spectacle et d'hébergement.**
  - **Transparence et lutte contre la fraude avec la mise en œuvre de la facturation électronique certifiée.**

- **Reformulation et réajustement de certaines dispositions fiscales**
  - **Dispense du paiement de la TVA sur la provenderie des produits locaux de l'élevage et de la pêche et sur la vente de ces produits.**
  - **Facilitation de l'enregistrement des marchés par les jeunes et femmes entrepreneurs bénéficiaires des marchés publics réservés.**
  - **Crédit d'impôt en faveur du recrutement des personnes à mobilité réduite (handicapés physiques, visuels…).**

> Ces mesures permettront d'améliorer l'efficacité du système fiscal, renforcer la mobilisation des ressources et assurer un cadre fiscal plus équitable et transparent.

02

CONTEXTE ET HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026 ET PRIORITES RETENUES

I. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026

Le contexte désigne l'ensemble des événements, au niveau international et national, qui impactent la mobilisation des ressources (l'argent) de l'Etat, influencent et orientent la clé de répartition des dépenses pour l'année. L'élaboration du budget exercice 2026, 1er budget adopté par les institutions de la 5ème République, intervient dans un contexte de croissance économique modérée et de défis régionaux. Elle tient compte des choix budgétaires pour des dépenses sociales (eau, électricité, protection sociale, etc.) plus inclusives enfin d'améliorer le bien-être des populations. Ses principaux objectifs s'articulent autour de trois priorités : protéger, rassembler et transformer.

AU PLAN INTERNATIONAL PAR :

- **un climat d'incertitude élevée** avec la montée des tensions sur le commerce mondial (durcissement de la politique tarifaire des Etats-Unis et mesures de rétorsion prises par ses partenaires), l'enlisement du conflit en Ukraine et au Proche orient, l'endettement élevé, l'amélioration des conditions financières en raison d'un affaiblissement du dollar et d'une expansion budgétaire dans certains grands pays ;
- **une croissance économique mondiale qui devrait rester stable** à 3,3% en 2026 tout comme en 2025 et 2024, selon le FMI, avec des disparités en matière de dynamiques de l'activité entre les grandes régions économiques ;
- **une inflation mondiale qui poursuit sa décroissance**, passant de 6,7% en 2023 à 5,8% en 2024, et devrait s'établir à 4,1% en 2025 et 3,8% en 2026 ;
- **une divergence de l'évolution des prix des matières premières en 2025 et 2026**, pétrole (-15,7% et -11,8%), cacao (+9,1% et -6,3%), café robusta (+8,7% et -2,1%), coton (-11,0% et +2,9%) et soja (-12,4% et +1,2%) ;
- **un endettement élevé des Etats**, réduisant leur capacité à investir dans des projets de développement **;**
- **Les effets des changements climatiques** qui affectent plusieurs secteurs économiques, notamment l'agriculture

AU NIVEAU REGIONAL ET SOUS REGIONAL PAR :

- **une accélération de la croissance économique en Afrique subsaharienne** qui passerait de 4,1% en 2024 à 4,4% en 2025 et 4,6% en 2026 ;
- **un renforcement de l'activité économique dans l'espace CEDEAO**, avec une croissance attendue à 4,8% en 2025 et 5,0% en 2026 après 4,3% en 2024 ;
- **une légère décélération de la croissance au sein de l'UEMOA** qui passerait de 6,3% en 2024 à 6,2% en 2025 puis à 6,1% en 2026.

SUR LE PLAN NATIONAL PAR :

- **la consolidation du dynamisme de l'économie** en lien avec les retombées positives de la mise en œuvre des projets de la Feuille de route gouvernementale (FdR) Togo 2025. Les prévisions tablent sur une croissance du PIB réel de 6,2% en 2025 et 6,5% en 2026 contre une estimation de 6,5% en 2024 ;
- **le retour de l'inflation sous le plafond communautaire de 3%** par la poursuite des efforts du gouvernement pour lutter contre la cherté de la vie ;
- **le renforcement de la consolidation budgétaire par une gestion prudente des finances publiques.** Cette gestion vise l'amélioration du solde budgétaire à travers une bonne mobilisation des recettes et la gestion rationnelle des dépenses de fonctionnement des ministères et institutions et la consolidation de la soutenabilité de la dette ;
- **le renforcement de la sécurité et de l'inclusion sociale dans la région des Savanes** parmi les priorités budgétaires ;
- **l'amélioration du climat des affaires** par des efforts continus pour rendre l'environnement économique plus attractif pour les investisseurs et pour soutenir la croissance du secteur privé.

II. PRINCIPALES HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT 2026

Les hypothèses, dans le cadre de l'élaboration du budget de l'Etat, sont l'ensemble des idées ou suppositions par lesquelles sont imaginés ce qui pourrait arriver dans le futur sur le plan social, économique, politique et environnemental, au niveau international comme national. Elles servent à imaginer l'avenir économique d'un pays en vue de déduire les conséquences et prendre des décisions pour y parvenir.
Pour le budget 2026, des éléments relatifs à l'évolution envisagée de l'environnement économique (création de richesse, inflation, cours des principales matières premières) ont été pris en compte.

❈ Evolution de la richesse nationale

En 2026, le dynamisme de l'économie togolaise devrait se consolider, en lien avec les effets bénéfiques attendus de la mise en œuvre des projets de la Feuille de route gouvernementale 2025. Les principales hypothèses retenues sont : la poursuite des actions visant la transformation du secteur agricole (aménagement de zones agricoles planifiées, mécanisation et disponibilité des engrais), la mise en œuvre des réformes dans le cadre du programme économique et financier avec le FMI, la poursuite des travaux de construction des infrastructures routières, la digitalisation de l'économie nationale et le dynamisme attendu dans le secteur industriel avec la poursuite des réalisations sur la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA). Les projections du PIB réel tablent sur une croissance de 6,5% en 2026 contre une estimation de 6,2% en 2025.

❋ Taux d'inflation

Le taux d'inflation s'établit à 0,4% au terme de l'année 2025 contre 2,9% en 2024 et 5,3% en 2023, confirmant son ralentissement. Les prévisions tablent sur une maitrise du niveau général des prix, sous la barre de 3% en 2026 soutenu notamment par les performances attendues du secteur agricole, qui devraient garantir un approvisionnement régulier des marchés en produits vivriers.

❋ Cours des principales matières premières

Sur le marché des matières premières en 2025, l'analyse des variations cumulées confirme une trajectoire durablement baissière du pétrole (−15,9%) et du coton (−12,0%), une quasi-stabilité du cacao (+0,6%), une progression nette du café robusta (+14,4%) et une stabilité du phosphate. Pour 2026, le cours du pétrole devrait baisser de 8,5% pour s'établir à 62,13 dollars le baril. En revanche, les cours des autres matières premières hors combustibles devraient progresser de 7,5% en 2026 après 9,4% en 2025.

Les cours des principales matières premières exportées par le Togo, devraient évoluer de façon contrastée (certains positivement, d'autres négativement) en 2026. Comparés à 2025, ces cours évolueraient comme suit : cacao (-6,3%), café robusta (-2,1%), coton (+2,9%) et phosphates (+3,2%).

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques

RUBIQUES	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PIB nominal (en milliards de FCFA)	4 736,6	5 393,3	5 954,3	6 458,1	6 994,8	7 593,9
Taux de croissance du PIB réel (en %)	**5,1**	**6,3**	**6,2**	**6,5**	**6,2**	**6,5**
Secteur primaire	3,3	5,6	5,4	6,0	6,1	5,6
Secteur secondaire	5,8	5,8	7,4	7,6	5,3	6,6
Secteur tertiaire	6,0	9,0	3,8	6,0	5,6	6,7
Taux d'inflation (en %)	**4,5**	**7,6**	**5,3**	**2,9**	**0,4**	**2,2**
Exportations (en %)	**10,2**	**23,1**	**7,3**	**4,6**	**9,7**	**8,2**
Importations (en %)	**14,2**	**25,2**	**5,5**	**2,2**	**7,8**	**8,3**

❋ Source : Direction générale des études et analyses économiques

III. PRIORITES RETENUES POUR L'ANNEE 2026

L'action gouvernementale pour l'exercice 2026 s'articulera autour des axes suivants :

Axe Stratégique : 01 — **RENFORCER L'INCLUSION ET L'HARMONIE SOCIALE ET CONSOLIDER LA PAIX**

Axe Stratégique : 02 — **RENFORCER L'INCLUSION ET L'HARMONIE SOCIALE ET CONSOLIDER LA PAIX**

Axe Stratégique : 03	RENFORCER L'INCLUSION ET L'HARMONIE SOCIALE ET CONSOLIDER LA PAIX

PARTICIPATION DU CITOYEN AU PROCESSUS BUDGETAIRE

Les citoyens peuvent participer au processus budgétaire à travers :

- **les collectivités territoriales** (communes et régions) ;
- **les services de l'État** (préfectures, directions régionales et préfectorales) ;
- **les médias** (radios, télévisions, journaux, internet) ;
- **les parlementaires** (députés et sénateurs).

Grâce à cette participation, les citoyens s'assurent que leurs préoccupations sont prises en compte.

1. Intervention du citoyen par le biais des collectivités territoriales

Au niveau des collectivités, les citoyens participent au budget à travers les Plans de Développement Communaux (PDC). Ils sont le fruit d'un processus participatif, impliquant tous les acteurs communaux notamment la mairie, les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat (STDE), la chefferie traditionnelle, les organisations de la société civile (OSC/ONG), les partenaires techniques et financiers (PTF), les comités de développement à la base (CDB), les médias et les citoyens. Ils indiquent les priorités des communes sur une période de cinq ans (05) pour améliorer les conditions de vie des habitants. Ces priorités sont prises en compte dans le PIP qui regroupe les projets et actions mis en place par le gouvernement pour améliorer la vie des populations sur une période de trois ans.

2. L'intervention du citoyen par le biais des services déconcentrés de l'État

Les citoyens et organisations de la société civile (OSC) participent à l'élaboration du Programme d'Investissement Public (PIP). Cette participation peut se faire par des rencontres et consultations avec les autorités locales, par l'envoi de courriers ou de demandes formelles adressés aux représentants de l'État, ainsi que par des cadres de concertation et de planification permettant de discuter des priorités. Grâce à ces échanges, les autorités peuvent recenser les besoins en infrastructures et équipements, les classer par ordre de priorité et les transmettre aux décideurs pour qu'ils soient pris en compte dans les projets d'investissement.

3. L'intervention du citoyen par le biais des médias

Le citoyen dispose de divers canaux d'information via les médias classiques (radios, Télévisions, presse écrite) ou numériques (www.assemblee-nationale.tg, www.togoreformes.com, www.dgbftg.org) pour accéder aux informations relatives au budget de l'État (contexte, orientations, montants). Ces canaux lui permettent également d'exercer son droit de regard et interpeller les autorités sur les besoins essentiels afin d'assurer leurs meilleures prises en charge dans le budget.

4. L'intervention du citoyen à travers les Parlementaires

Les citoyens peuvent faire connaître leurs besoins et priorités à prendre en compte dans le budget à travers les députés représentant leur circonscription. Cela leur permet de défendre leurs préoccupations lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ainsi que lors des discussions sur le budget à l'Assemblée nationale et au Sénat.

03 CARACTERISTIQUES DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026

I. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT

Les ressources du budget de l'Etat représentent les prévisions totales en somme d'argent à collecter pendant l'année 2026. Elles se composent des ressources du budget général et des recettes des comptes spéciaux du trésor.

Les ressources du budget général se composent :

- **des recettes budgétaires (recettes fiscales, recettes non fiscales et dons) et**
- **des ressources de trésorerie (produits de privatisation[1], emprunts et titres publics).**

Les recettes des comptes spéciaux du trésor sont issues essentiellement des ressources allouées à certaines dépenses sur décision des pouvoirs publics. Les comptes spéciaux du trésor sont constitués uniquement des comptes d'affectation spéciale dans le cadre de la loi de finances, exercice 2026. Ils sont destinés au Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP), au Fonds de promotion et de développement du tourisme (FPDT), au Fonds national de développement forestier (FNDF), au Fonds spécial de développement de l'habitat (FSDH), au Fonds national du développement du sport (FONADES), au Fonds de gestion intégrée des ressources en eau (F-GIRE). En plus de ceux-ci, la loi de finances 2026 a ouvert de nouveaux programmes de comptes d'affectation spéciales. Il s'agit du Programme de modernisation et de renforcement des capacités de l'administration pour la délivrance des services (PMADS-PFoR), de l'assistance sociale transformatrice pour la résilience au Togo (ASTRE/PFoR) et du programme de transformation durable de l'agriculture durable au Togo (PTA).

Tableau 2 : Ressources du budget de l'Etat, Exercice 2026

Libellés	LFR 2025	LFI 2026	Taux d'évolution
Recettes budgétaires	1 472	1 615,4	9,7%
Ressources de trésorerie	955,7	1 087,5	13,8%
Recettes des comptes d'affectation spéciale	8,3	48,7	85,3%
Total	**2 436**	**2 752**	**13,0%**

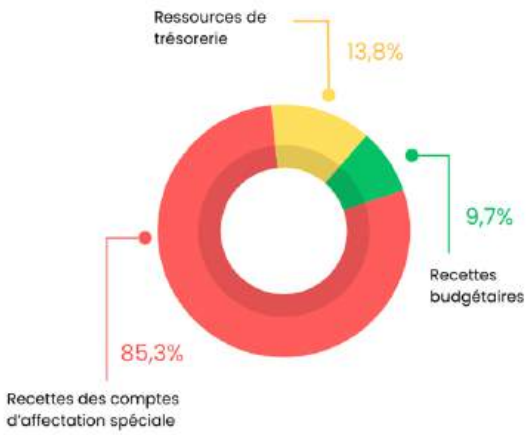

[1] Les produits de privatisation ne sont pas prévus pour l'exercice 2026.

A- Recettes budgétaires

Les recettes budgétaires sont constituées de 1.338,9 milliards de recettes fiscales (82,9%), de 109,6 milliards de recettes non fiscales (6,8%), de 167 milliards de dons projets (10,3%).

REPARTITION DES RECETTES BUDGETAIRES

Les recettes budgétaires sont passées de 1.472 milliards en 2025 à 1.615,4 milliards en 2026, soit une augmentation de 9,7%, comme l'illustre le graphique ci-après.

Evolution des recettes budgétaires (en milliards de Francs CFA)

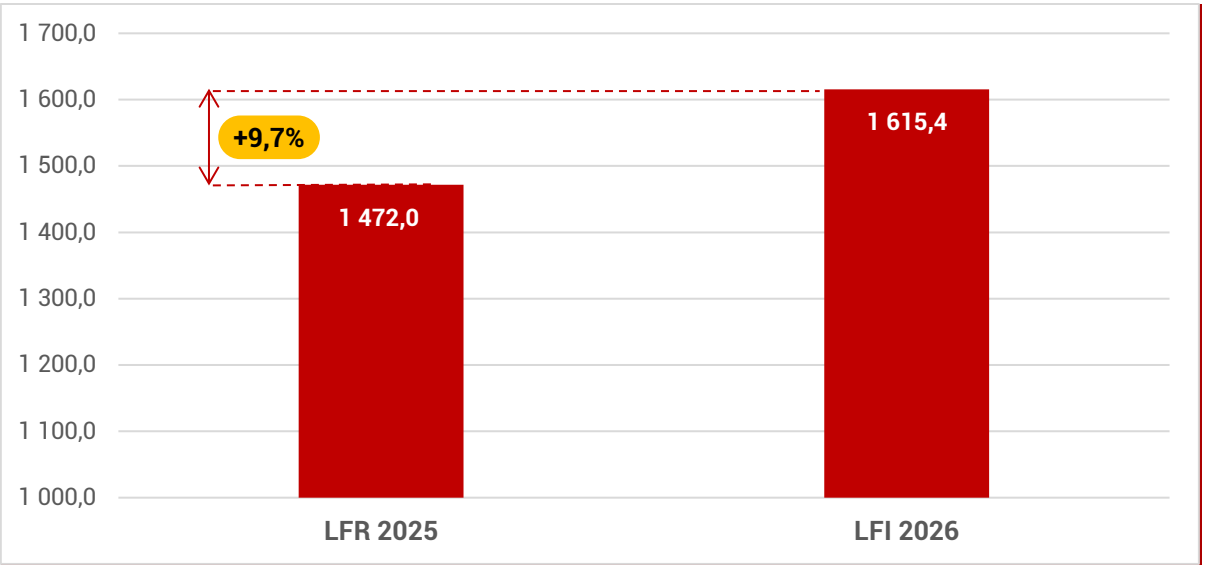

REPARTITION DES RECETTES FISCALES PAR TYPE D'IMPÔTS, EXERCICE 2026

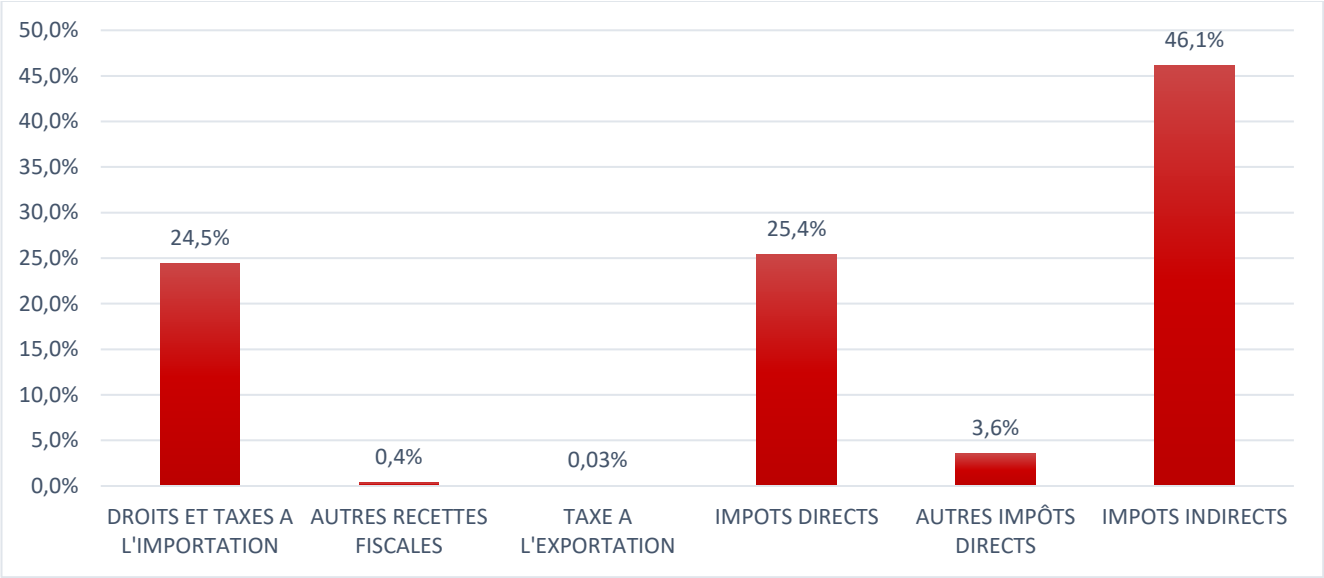

B-Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie sont composées des emprunts (emprunts projets et autres emprunts) et des titres publics (emprunts obligataires, bons du Trésor). Elles sont prévues pour 1.087,5 milliards en 2026, en augmentation de 13,8% par rapport à 2025.

Evolution des ressources de trésorerie, exercice 2026

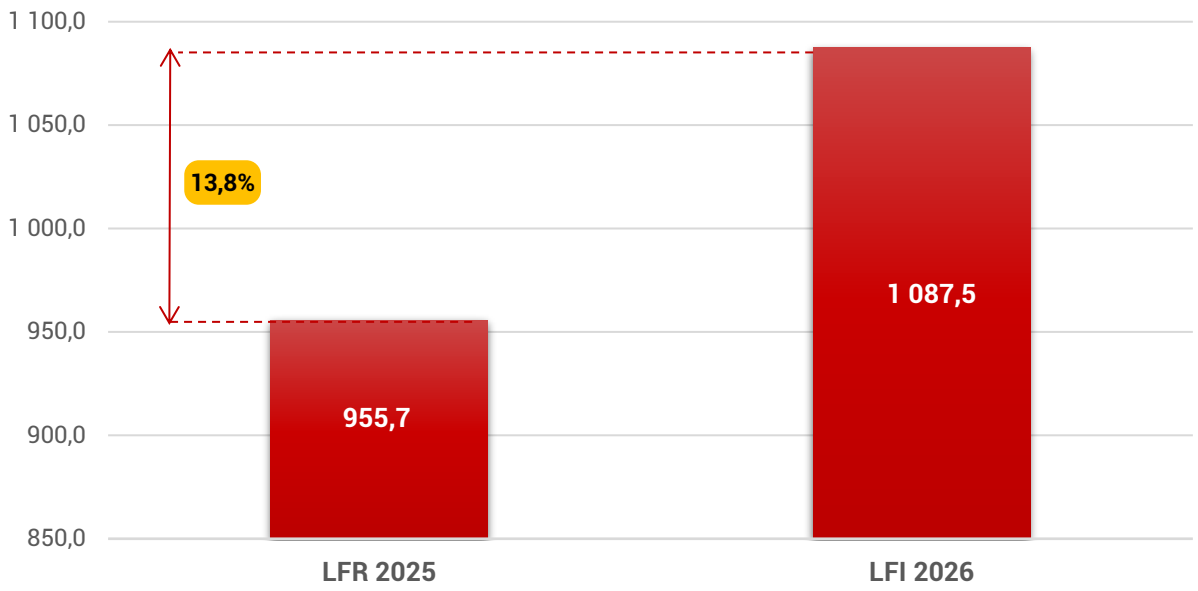

C- Recettes des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

Composées essentiellement des comptes d'affectation spéciale, elles sont constituées des recettes fiscales affectées aux divers fonds et programmes pour la réalisation de la partie des politiques publiques considérée. En 2026, le montant des recettes affectées à ces différents fonds et programmes s'élève à 48,7 milliards et réparties comme suit :

Evolution des recettes des omptes d'affectation spéciale

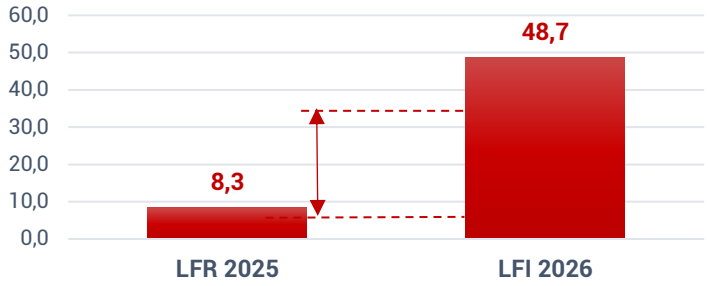

REPARTITION DES RECETTES DES CAS

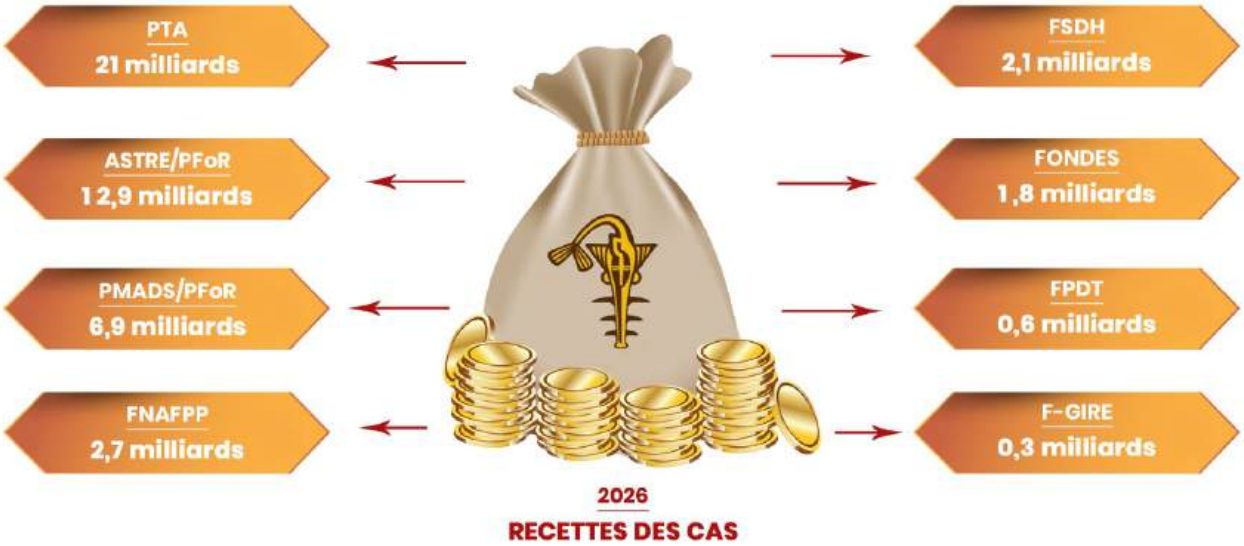

II. CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT

Les charges du budget de l'Etat, exercice 2026 sont projetées à 2.751,5 milliards. Celles-ci sont constituées des charges du budget général et dépenses des comptes spéciaux du trésor. Les charges du budget général se décomposent en dépenses budgétaires (dépenses ordinaires et dépenses en capital) et en charges de trésorerie (remboursement de la dette publique).

Tableau 3 : Charges du budget de l'Etat

Libellés	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Variation	Part relative
Dépenses budgétaires	1 717,1	1 822,0	6,1%	66,22%
Charges de trésorerie	710,6	880,9	24,0%	32,01%
Dépenses des comptes d'affectation spéciale	8,3	48,7	485,3%	1,77%
Total	**2 46,0**	**2 751,5**	**13,0%**	**100,00%**

Source : LFI 2026

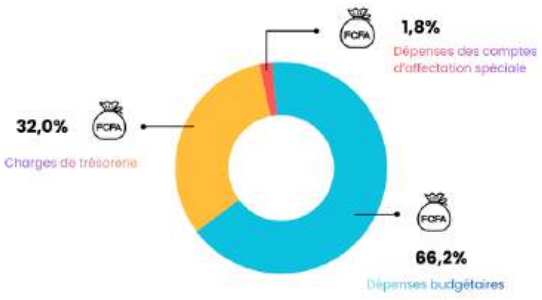

A- Dépenses budgétaires

Au titre de l'exercice 2026, les prévisions de dépenses budgétaires s'élèvent à 1.822 milliards, contre 1.717,1 milliards en 2025, soit une augmentation de 6,1%.

Variation des dépenses budgétaires

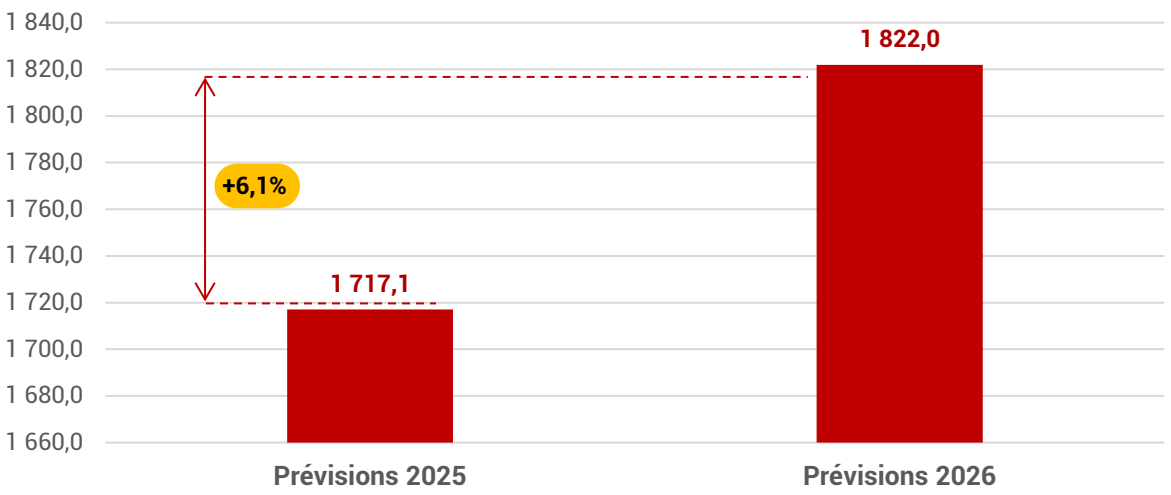

Les dépenses budgétaires, estimées à 1.822 milliards, seront financées à hauteur de 1.448,4 milliards (79,5%) par les recettes ordinaires (recettes fiscales et non fiscales) et de 166,9 milliards (9,2%) par les dons projets.

Le reste des dépenses budgétaires auquel l'Etat doit faire face s'élève à 206,6 milliards et représente le déficit du budget de l'Etat, soit 11,4%. Il sera entièrement financé par l'excédent des opérations de trésorerie (solde de trésorerie).

Tableau 4 : Répartition des financements

	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Progression	Part relative
Ressources de trésorerie	955,7	1 087,5	13,78%	37,9%
Dons	149,0	166,9	12,07%	5,8%
Recettes ordinaires	1 472,0	1 615,4	9,75%	56,3%
Total	**2 576,7**	**2 869,8**	**11,38%**	**100,0%**
	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Progression	Part relative
Ressources de trésorerie	955,7	1 087,5	13,78%	37,9%
Dons	149,0	166,9	12,07%	5,8%
Recettes ordinaires	1 472,0	1 615,4	9,75%	56,3%
Total	**2 576,7**	**2 869,8**	**11,38%**	**100,0%**
	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Progression	Part relative
Ressources de trésorerie	955,7	1 087,5	13,78%	37,9%
Dons	149,0	166,9	12,07%	5,8%
Recettes ordinaires	1 472,0	1 615,4	9,75%	56,3%
Total	**2 576,7**	**2 869,8**	**11,38%**	**100,0%**

DECOMPOSITION DES DEPENSES BUDGETAIRES

Au titre de l'exercice 2026, les dépenses budgétaires évaluées à 1.822 milliards, permettront de :

- financer la réalisation des investissements (développement des infrastructures, acquisition des matériels et autres), soit 33% des dépenses budgétaires ;
- payer les salaires des agents publics de l'Etat (personnel), soit 20,5% des dépenses budgétaires;
- payer les intérêts et commissions de la dette publique (charges financières de la dette), soit 10,4% des dépenses budgétaires ;
- prendre en charge le fonctionnement des services de l'Etat (acquisitions de biens et services), soit 9,1% des dépenses budgétaires ;
- accorder des exonérations (atténuation de recettes), soit 13,3% des dépenses budgétaires.
- accorder les transferts et subventions aux structures autonomes et soutenir les couches vulnérables, soit 13,7% des dépenses budgétaires.

SOURCES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A EXECUTER PAR L'ETAT

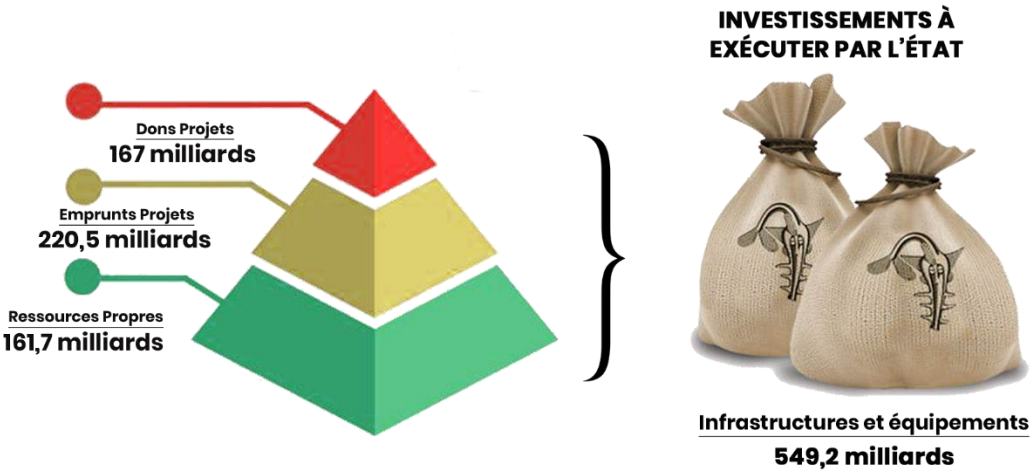

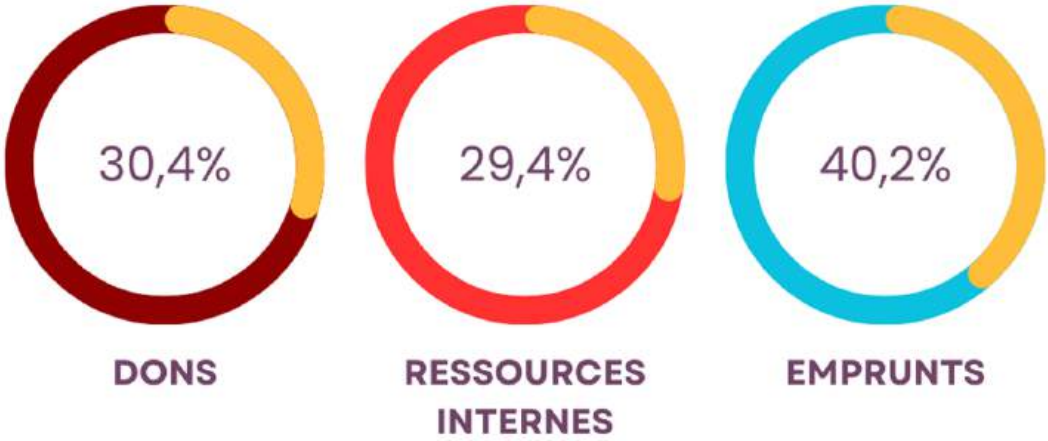

B- Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie prévues en 2026 sont de 880,9 milliards, soit une augmentation de 24% par rapport à 2025 (710,6 milliards).

Evolution des charges de trésorerie

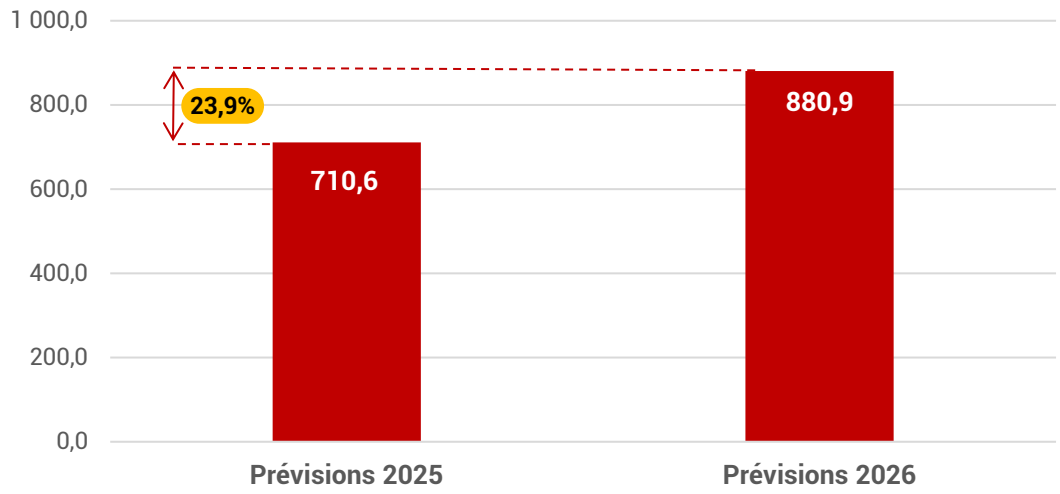

C- Dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor

Les comptes spéciaux du Trésor sont constitués uniquement des comptes d'affectation spéciales et sont prévues en équivalence aux recettes. Elles sont de :

REPARTITION DES DEPENSES DES CST

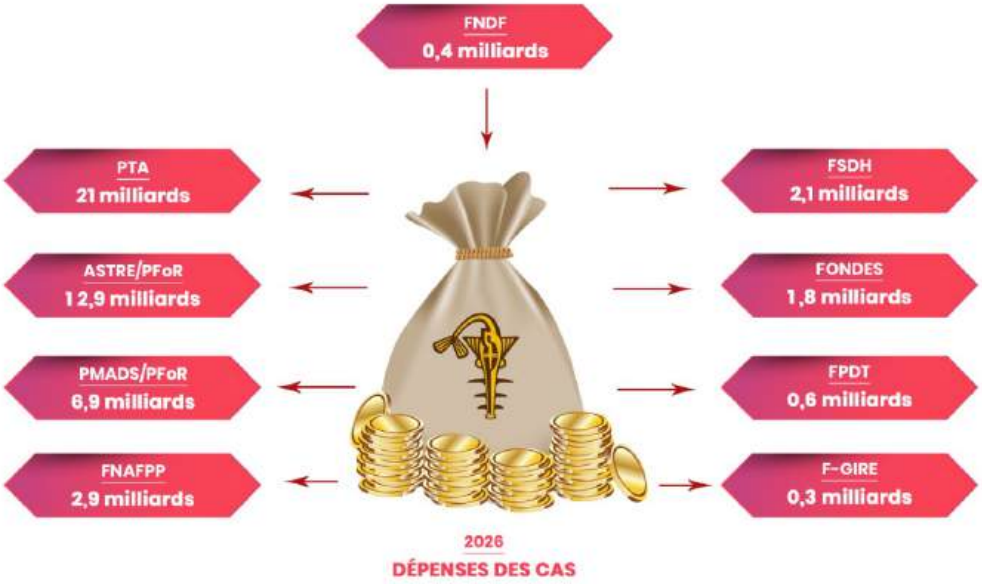

III. AGREGATS BUDGETAIRES

A- Epargne budgétaire

L'épargne budgétaire, est le montant restant après le paiement des intérêts de la dette, des salaires, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transferts courants et des différentes exonérations.

Cette épargne permet à l'Etat de financer une partie des infrastructures de développement notamment les forages, les châteaux d'eau, l'extension du réseau de distribution d'eau potable et d'électricité ; les routes ; les hôpitaux ; les écoles ; les centrales de production d'énergie ; etc. ; sans recourir au financement extérieur.

B- Solde budgétaire

Les opérations budgétaires, exercice 2026, dégagent un déficit de 206,6 milliards qui sera financé par le solde des opérations de trésorerie.

- **Détermination du solde budgétaire**

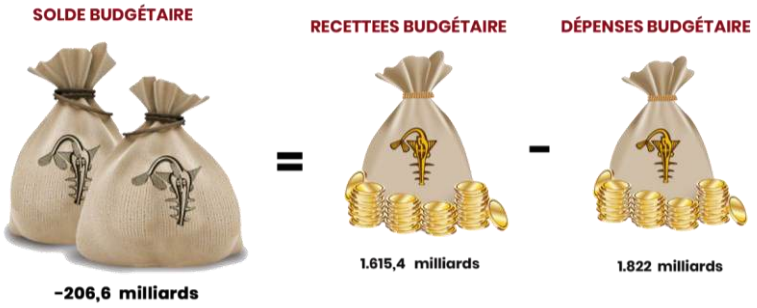

- **Illustration du déficit budgétaire (-206,6 milliards)**

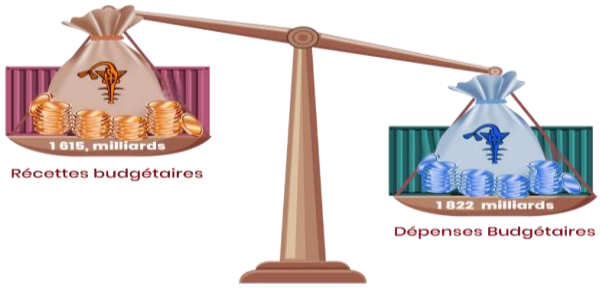

C- Solde de trésorerie

Au titre de l'exercice 2026, les opérations de trésorerie, dégagent un excédent de **206,6 milliards** qui sert à financer entièrement le déficit budgétaire.

D- Solde global

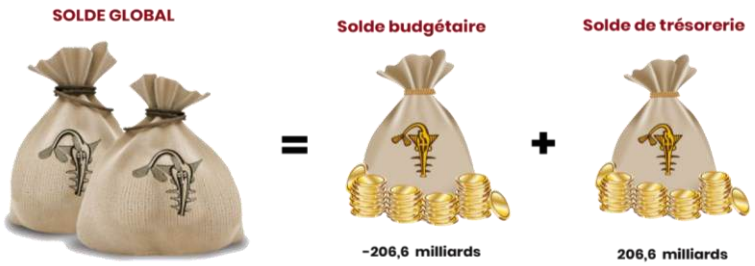

E- Equilibre budgétaire

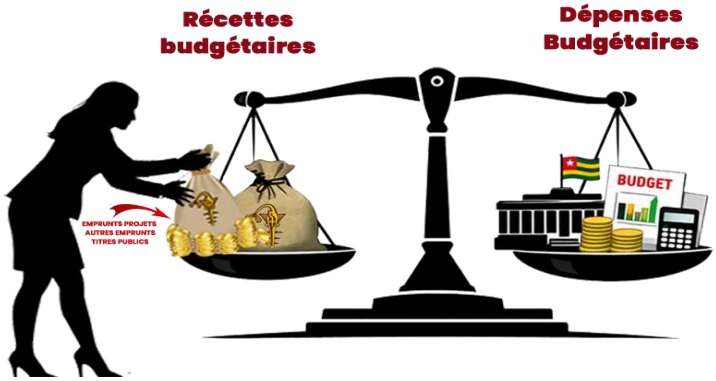

IV. EVOLUTION DES CRITERES DE CONVERGENCE DE 2021 A 2026

Au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), les pays membres s'étaient engagés à respecter des règles communes afin de garder leurs économies stables et en bonne santé. Ces règles sont regroupées dans un document appelé Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

En avril 2020, à cause de la pandémie de Covid-19 les dirigeants des pays de l'Union ont décidé de suspendre temporairement l'application de ces règles pour permettre aux Etats de dépenser plus librement pour faire face à la crise et relancer leurs économies. En juin 2023, face aux nouveaux défis économiques, les Chefs d'Etat ont demandé à la Commission de l'UEMOA qu'un nouveau Pacte soit préparé, avec des règles mieux adaptées aux réalités actuelles. En attendant que ce nouveau texte soit adopté, les pays continuent d'être évalués selon les règles provisoires mises en place en 2020 pour suivre la situation économique de chaque Etat membre.

A ce titre, les résultats du Togo concernant le respect de ces règles entre 2021 et 2026 se présentent comme suit :

Tableau 5 : Evolution des indicateurs macroéconomiques entre 2021 et 2026 (en %)

Critères	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Solde budgétaire dons compris / PIB	-4,6%	-7,8%	-6,3%	-5,2%	-3,5%*	-3,0%*
Taux d'inflation annuel moyen	4,5%	7,6%	5,3%	2,9%	0,4%	2,0%*
Encours dette intérieure et extérieure / PIB	61,5%	61,9%	62,3%	65,3%	62,6%*	60,3%*
Masse salariale / recettes fiscales	38,9%	36,2%	37,2%	35,7%	34,6%*	34,1%*
Taux de pression fiscale	13,7%	13,4%	13,8%	13,9%	14,7%*	14,4%*

❋ Il s'agit des prévisions Source : DGEAE

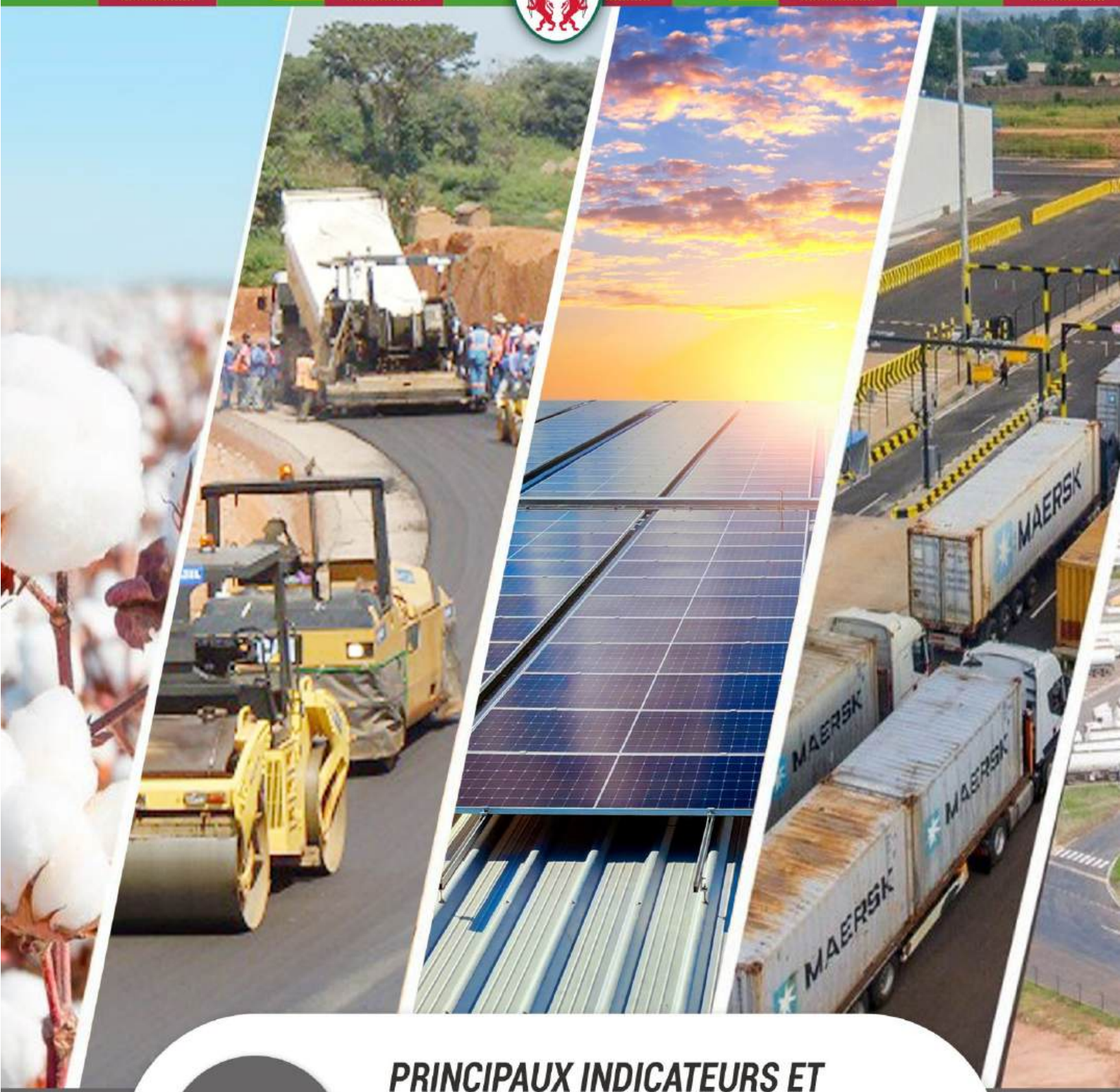

04

PRINCIPAUX INDICATEURS ET INSCRIPTIONS SPECIFIQUES POUR CERTAINS SECTEURS PRIORITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Cette partie est consacrée (i) au rappel de certaines actions et mesures réalisées par le Gouvernement en 2025 et (ii) à la présentation des prévisions budgétaires retenues dans les différents secteurs au titre de l'année 2026.

Pour le budget citoyen 2026, huit (08) secteurs ont été retenus pour faire l'objet d'illustration des grandes actions et interventions de l'Etat. Le budget de ces secteurs a évolué entre 2025 et 2026 comme présenté dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Evolution du budget des secteurs retenus entre 2025 et 2026

SECTEURS / MINISTERES	BUDGET 2025			BUDGET 2026		
	Total	Dont investissement		Total	Dont investissement	
		Montant (2)	Part dans l'investissement total du budget de l'Etat (2/3)		Montant (2)	Part dans l'investissement total du budget de l'Etat (2/3)
Emploi, Développement à la base et économie sociale et solidaire, jeunesse et des sports	39 686 356	23 081 894	4,30%	34 159 213	16 743 247	2,78%
Education nationale	198 312 205	7 946 588	1,48%	214 818 815	14 037 073	2,33%
Santé, hygiène publique, de la couverture sanitaire universelle et des assurances	119 023 641	64 444 333	12,00%	118 436 324	59 604 352	9,91%
Agriculture, de la pêche et des ressources animales	50 789 869	31 421 758	5,85%	74 628 817	55 538 523	9,23%
Eau et assainissement	17 963 377	1 763 018	0,33%	25 345 949	24 344 433	4,05%
Travaux publics, infrastructures et transports	100 262 618	98 962 195	18,43%	183 929 656	179 036 086	29,75%
Mines et énergies	72 087 581	70 426 834	13,12%	71 670 581	69 361 297	11,53%
Sécurité	30 200 082	1 129 887	0,21%	32 222 969	2 630 316	0,44%
TOTAL	**628 325 729**	**299 176 507**	**47,61%**	**755 212 324**	**421 295 327**	**55,79%**
Investissement total du Budget de l'Etat (3)		**536 839 185**			**601 739 803**	

Source : DGBF

Evolution des dépenses budgétaires des ministères entre 2025 et 2026
(en milliards de Francs CFA)

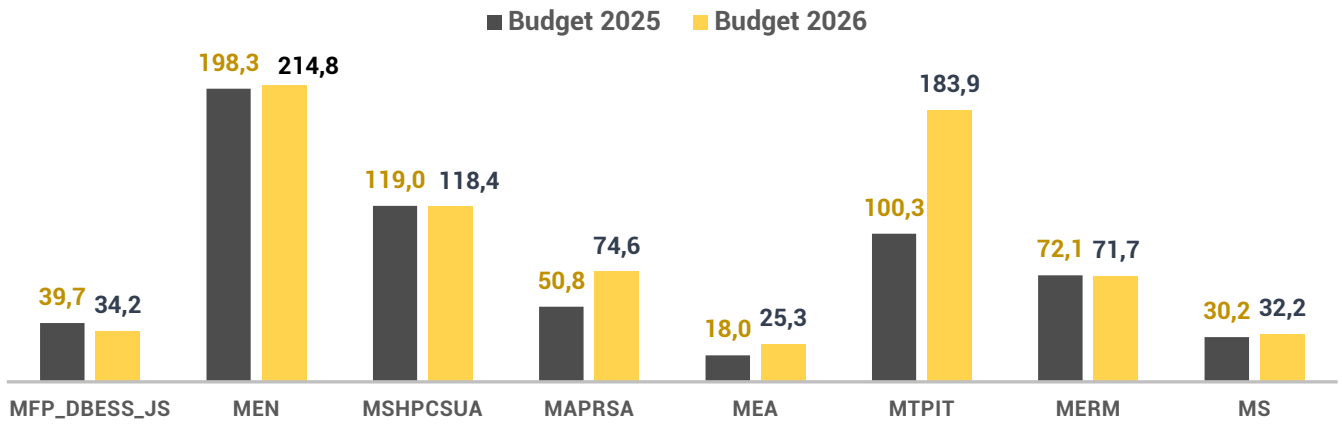

Source : DGBF

I. SECTEUR DE L'EDUCATION

1. Principaux indicateurs du secteur

Tableau 7 : Évolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalisations		Prévisions 2026
	2024	2025	
Taux brut de scolarisation au primaire	116,70%	116,3%	112,9%
Taux d'admission ou d'accès au CP1	132,30%	126,1%	105,0%
Taux d'achèvement du primaire	94,60%	88,8%	114,7%
Ratio apprenants publics/classe au primaire	51	53	49
Proportion de salles en dur au primaire public	76%	76,3%	80,0%
Taux d'accès en 6ème	88,60%	72,9%	118,0%
Ratio apprenants publics/enseignants publics au primaire	52	53	43
Taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire	80,40%	82,2%	129,7%
Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire	61,40%	50,6%	98,5%
Taux d'accès en 2nde	37,70%	23,6%	43,1%
Taux brut de scolarisation au second cycle du secondaire	39,50%	38,5%	42,0%
Taux d'achèvement du second cycle du secondaire	29,20%	34,8%	29,7%

Source : MEN/DPSSE_2024 et 2025

2. Réalisations 2024, 2025 et prévisions 2026

Tableau 8 : Nombre de blocs de 4 salles de classes construit par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	1	12
Maritime	9	0
Plateaux	9	0
Centrale	4	12
Kara	2	11
Savanes	12	0
Total	**37**	**35**

Source : MEN/DPSSE_2024 et 2025

Tableau 9 : Nombre et coût estimatif des blocs de 4 salles de classes à construire par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	14	700 000
Maritime	14	700 000
Plateaux	28	1 400 000
Centrale	17	850 000
Kara	10	500 000
Savanes	8	400 000
Total	**91**	**4 550 000**

Source : MEN/DPSSE_2024 et 2025

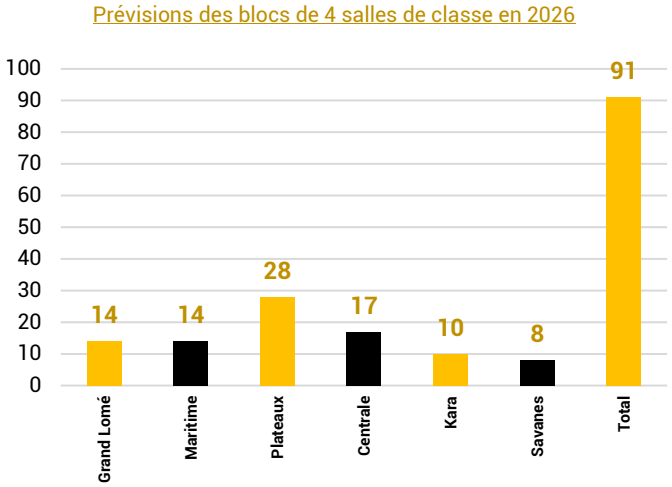

Tableau 10 : Nombre de blocs de 3 salles de classe construits par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	2	7
Maritime	8	7
Plateaux	22	17
Centrale	14	3
Kara	9	5
Savanes	54	2
Total	**109**	**41**

Source : MEN/DPSSE_2024 et 2025

Tableau 11 : Nombre et coût estimatif des blocs de 3 salles de classe à construire par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	11	352 000
Maritime	25	800 000
Plateaux	52	1 664 000
Centrale	14	448 000
Kara	12	384 000
Savanes	6	192 000
Total	**120**	**3 840 000**

Source : MEN/DPSSE_2024 et 2025

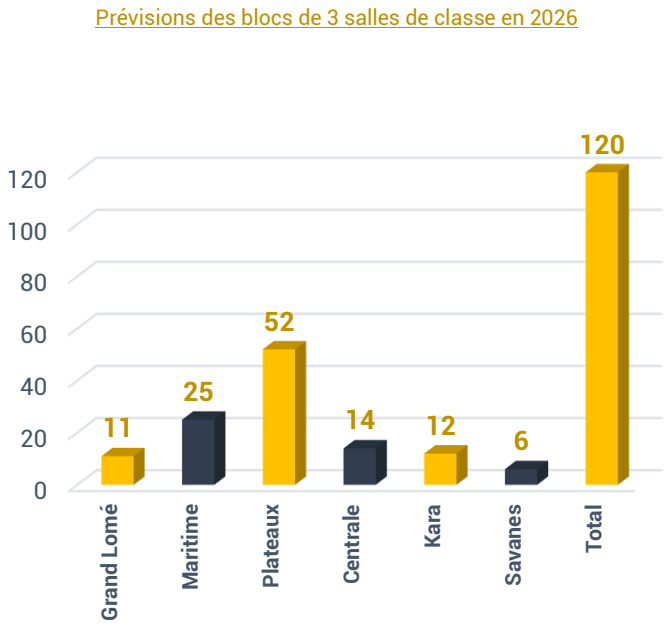

Tableau 12 : Nombre d'élèves bénéficiaires des vivres des cantines scolaires par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	20 425	21 712
Plateaux	31 886	34 893
Centrale	15 336	17 352
Kara	29 816	25 907
Savanes	56 651	67 215
Total	**154 114**	**167 079**

Source : Données MDBESS_2026

Tableau 13 : Nombre d'élèves bénéficiaires de vivres des cantines scolaires prévues par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	25 105	575 532
Plateaux	36 481	836 327
Centrale	18 270	419 023
Kara	38 050	872 319
Savanes	74 594	1 710 067
Total	**192 500**	**4 413 269**

Source : Données MDBESS_2026

Prévisions du nombre d'élèves bénéficiaires de vivres en 2026

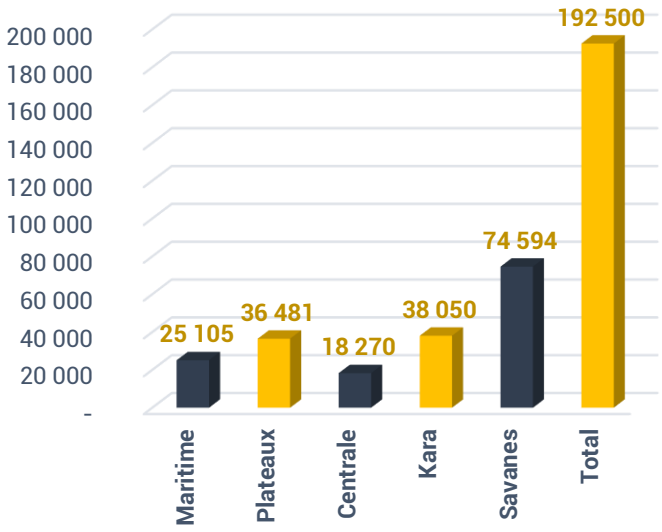

II. SECTEUR DE LA SANTE

1- Principaux indicateurs

Tableau 14 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalisations		Prévisions
	2024	2025	2026
Nombre de personnels traceurs de soins recrutés[2]	992	370	1 389
Proportion des besoins non satisfaits en concentrés de globules rouges (demandeurs de poches de sang non satisfait)	16,2%	18,7%	15,0%
Taux brut de mortalité hospitalière	3,9%	3,7%	3,5%
Pourcentage d'enfants de 0-11 mois ayant reçu 3 doses de vaccin Pentavalent (DTC-HepB-Hib3)[3]	116,0%	111,0%	100,0%
Pourcentage de femmes ayant bénéficié de la césarienne	11.5%	11,7%	11,0%
Proportion de femmes césarisées ayant bénéficié de la subvention[4]	93,0%	90,8%	96,5%
Pourcentage de femmes enceintes ayant pris trois doses de traitement préventif intermittent	68,0%	68,1%	70,0%
Proportion de cas de tuberculose toutes formes confondues traités avec succès	85,0%	88,0%	90,0%
Couverture programmatique en Ivermectine lors des traitements de masse	100,5%	95,6%	95,0%
Couverture programmatique en Praziquantel lors des traitements de masse chez les Personne éligible au traitement (EAS)	99,2%	66,4%	95,0%
Nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant de paludisme simple	611 542	626 980	-

Source : Rapport annuel de performance MSHP_2024-2025

NB :

L'ivermectine et le Praziquantel font partie des médicaments pour le traitement des maladies tropicales négligées.

[1] C'est un indicateur de couverture santé universelle
[1] C'est un indicateur du Programme WEZOU

2- Réalisations 2024, 2025 et prévisions 2026

Tableau 15 : Nombre de personnes ayant bénéficié de traitement Antirétroviral (ARV) en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	51 915	52 082
Maritime	18 034	17 267
Plateaux	10 118	10 273
Centrale	5 168	5 594
Kara	6 938	6 735
Savanes	2 647	2 654
Total	**94 820**	**94 605**

Source : Rapports annuels de performance des années 2024 et 2025 du MSHP

Tableau 16 : Nombre de personnes à mettre sous traitement Antirétroviral (ARV) en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	54 463	1 711 218
Maritime	17 824	560 035
Plateaux	10 893	342 244
Centrale	5 941	186 678
Kara	6 932	217 791
Savanes	2 971	93 339
Total	**99 023**	**3 111 305**

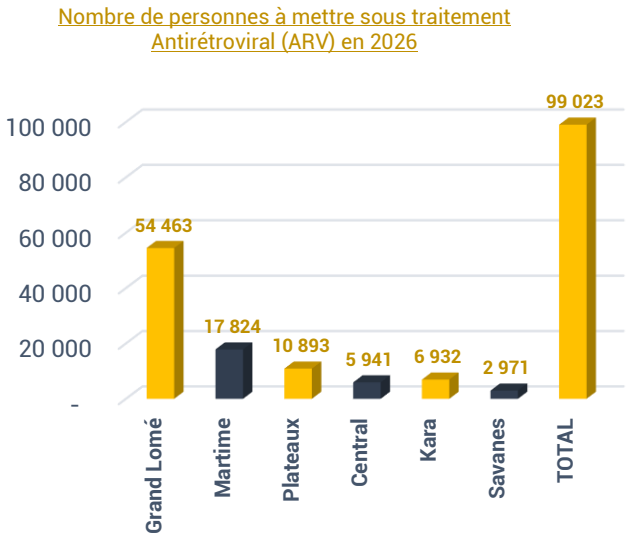

Source : Données du PNLS-HV-IST

Tableau 17 : Nombre d'enfants souffrants de malnutrition aiguë pris en charge en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	1 933	3 823
Maritime	1 194	2 614
Plateaux	847	2 858
Centrale	1 067	1 081
Kara	1 160	1 531
Savanes	5 630	3 330
Total	**11 831**	**15 236**

Source : Rapports annuels de performance des années 2024 et 2025 du MSHP

Tableau 18 : Nombre d'enfants souffrants de malnutrition aiguë à prendre en charge en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	3 911	23 838
Maritime	2 674	16 298
Plateaux	2 924	17 820
Centrale	1 106	6 740
Kara	1 566	9 544
Savanes	3 406	20 760
Total	**15 587**	**95 000**

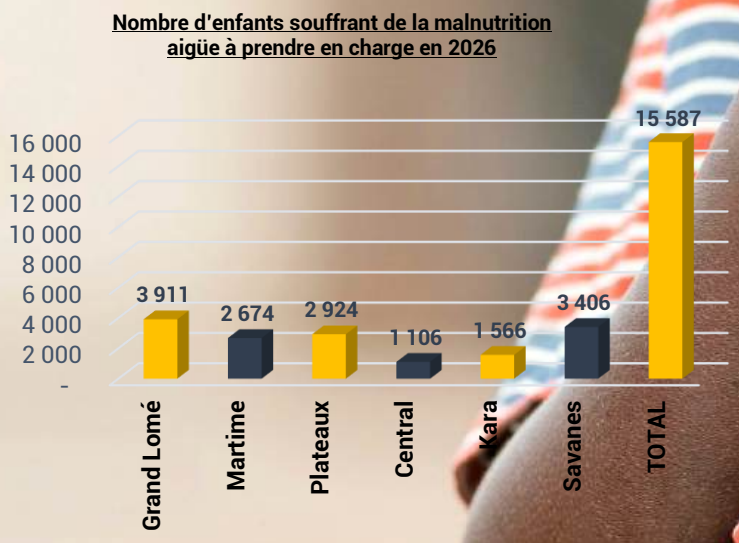

Source : Division de la Nutrition du MSHP

Tableau 19 : Nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide distribuées en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	119 259	117 398
Maritime	84 712	92 425
Plateaux	117 770	122 332
Centrale	61 437	63 653
Kara	78 450	81 560
Savanes	86 676	93 459
Total	**548 304**	**570 827**

Source : Rapports annuels de performance 2024 et 2025 du MSHP

Tableau 20 : Nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide à distribuer en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	39 018	68 360
Maritime	121 967	213 686
Plateaux	211 481	370 516
Centrale	98 526	172 617
Kara	125 370	219 649
Savanes	146 539	256 737
Total	**742 902**	**1 301 564**

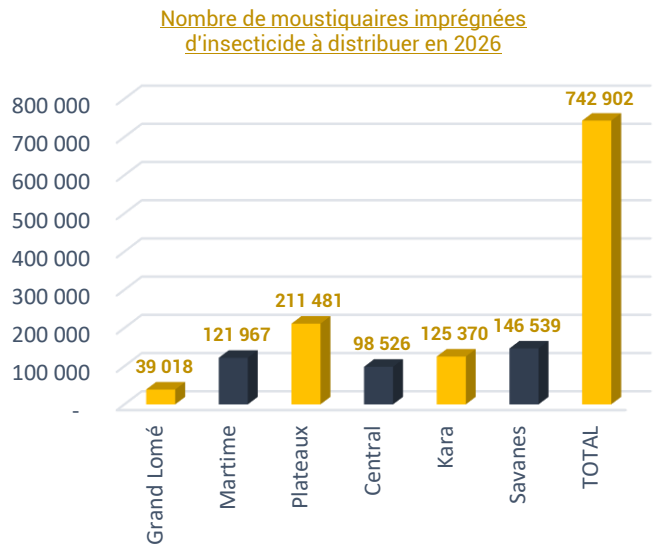

Source : Données provenant du PNLP

III. SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1- Principaux indicateurs

Tableau 21 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalisations		Prévisions
	2024	2025	2026
Taux de desserte national en eau potable	70,8%	71,8%	72,0%
Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	72,0%	73,0%	76,0%
Taux de desserte en eau potable en milieu semi-urbain	60,1%	62,0%	63,0%
Taux de desserte en eau potable en milieu rural	76,5%	77,1%	79,0%

Source : rapport annuel de performance MEA_2024-2025

2- Réalisations en 2024, 2025 et prévisions 2026

Tableau 22 : Nombre de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) installées par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Plateaux	9	128
Centrale	6	-
Kara	145	324
Savanes	91	63
Total	**251**	**515**

Source : rapport annuel de performance MDEA 2024-2025/rapport d'activité du projet PASSCO3/Hydraulique villageoise et FACT

NB :

En plus des 515 ouvrages réalisés sur le budget de l'Etat, les ONG et autres partenaires techniques ont réalisé 52 forages PMH.

Tableau 23 : Nombre et coût estimatif de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) à installer par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Plateaux	185	233 558
Kara	112	89 386
Savanes	337	1 004 394
Total	**634**	**1 327 338**

Source : Données PTBA 2026 du MDEA

Prévision de forages PMH par région en 2026

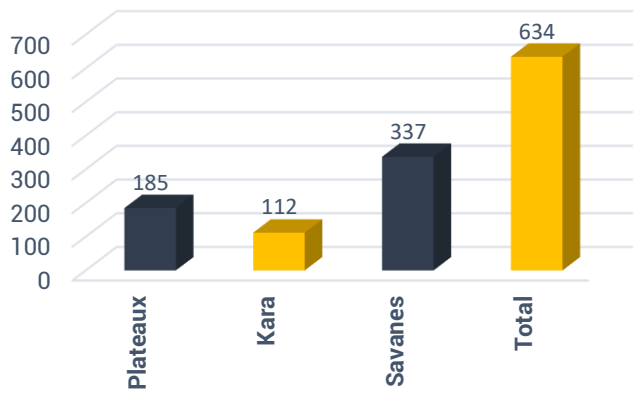

NB :

Il faut noter que dans la région de la Kara, les forations sont terminées. Il reste les pompes à installer.

Tableau 24 : Nombre de postes d'eau autonomes (PEA) installés par région en 2024 et 2025

Un PEA est un ouvrage comprenant un forage, un réservoir de stockage comportant plus de deux robinets de puisage.

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	24	
Plateaux	69	37
Centrale	75	8
Kara	33	3
Savanes	142	77
Total	**343**	**125**

Source : Rapports annuels de performance 2024 et 2025 du MDEA/Rapports d'activités des projets PRHyVi, FSD, COSO, ANADEB

NB :

En plus des 125 PEA réalisés sur le budget de l'Etat, les ONG, les Associations et autres PTF ont réalisé 80 PEA.

Tableau 25 : Nombre et coût estimatif de Postes d'eau autonomes (PEA) à installer par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	20	260 000
Plateaux	95	698 098
Centrale	16	215 000
Kara	16	215 000
Savanes	157	3 070 000
Total	**304**	**4 458 098**

Source : Données PTBA 2026 du MDEA/ ANADEB

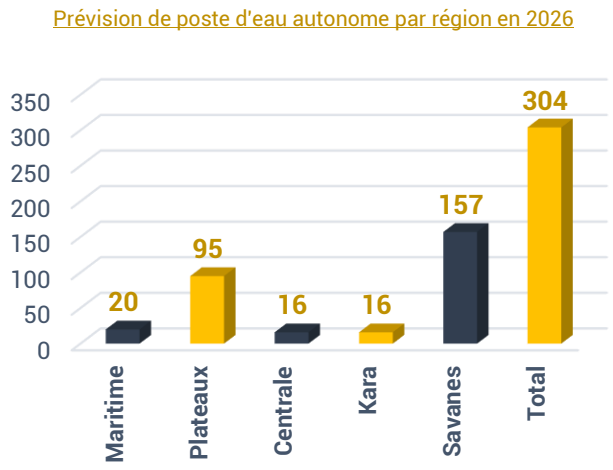

Tableau 26 : Nombre de Mini-Adductions d'eau potable (Mini-AEP) construites par région en 2024 et 2025

Le mini-système d'alimentation en eau potable (mini-AEP) est un PEA amélioré qui permet de multiplier les bornes fontaines (points de puisages) à des distances telles à approcher au maximum possible des usagers.

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Plateaux	0	9
Centrale	0	9
Kara	11	0
Total	**11**	**18**

Source : Rapports annuels de performance 2024 et 2025 du MDEA

Tableau 27 : Nombre de forages à gros débit réalisés par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	1	6
Plateaux	9	1
Centrale	14	5
Total	**24**	**12**

Source : Rapports annuels de performance 2024 et 2025 du MDEA

Tableau 28 : Nombre et coût estimatif de forages à gros débits à réaliser par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	11	1 338 500
Maritime	15	209 750
Kara	7	155 826
Total	**33**	**1 704 076**

Source : Données PTBA 2026 du MDEA

Prévision de forages à gros débit par région en 2026

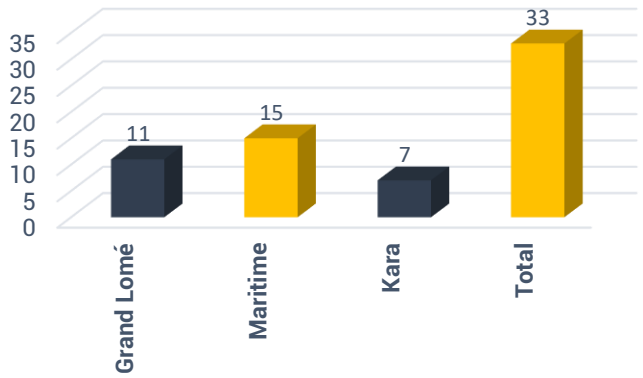

Tableau 29 : Nombre de branchement privés réalisés par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	1 310	3 056
Maritime	465	1 308
Plateaux	178	822
Centrale	126	506
Kara	230	1 450
Savanes	206	1 324
Total	**2 515**	**8 466**

Source : Rapports annuels de performance 2024 et 2025 du MDEA

Tableau 30 : Nombre et coût estimatif de branchements privés à réaliser par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	857	64 275
Maritime	417	31 275
Plateaux	434	32 550
Centrale	19	1 425
Kara	92	6 900
Savanes	124	9 300
Total	**1 943**	**145 725**

Source : Données MDEA/TdE 2026

Prévision de branchements domestiques par région en 2026

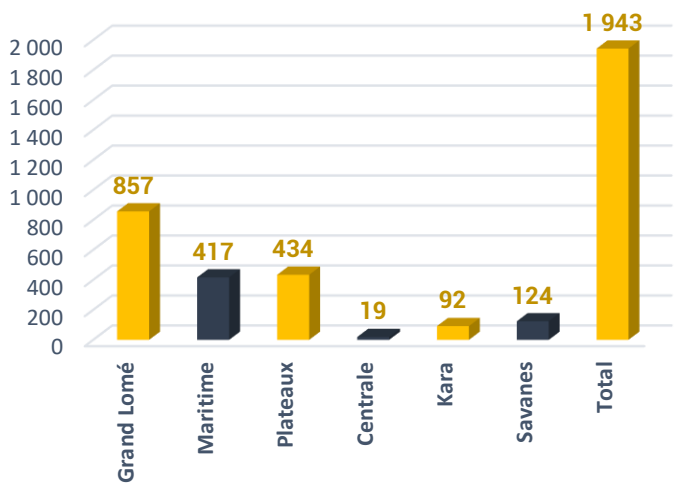

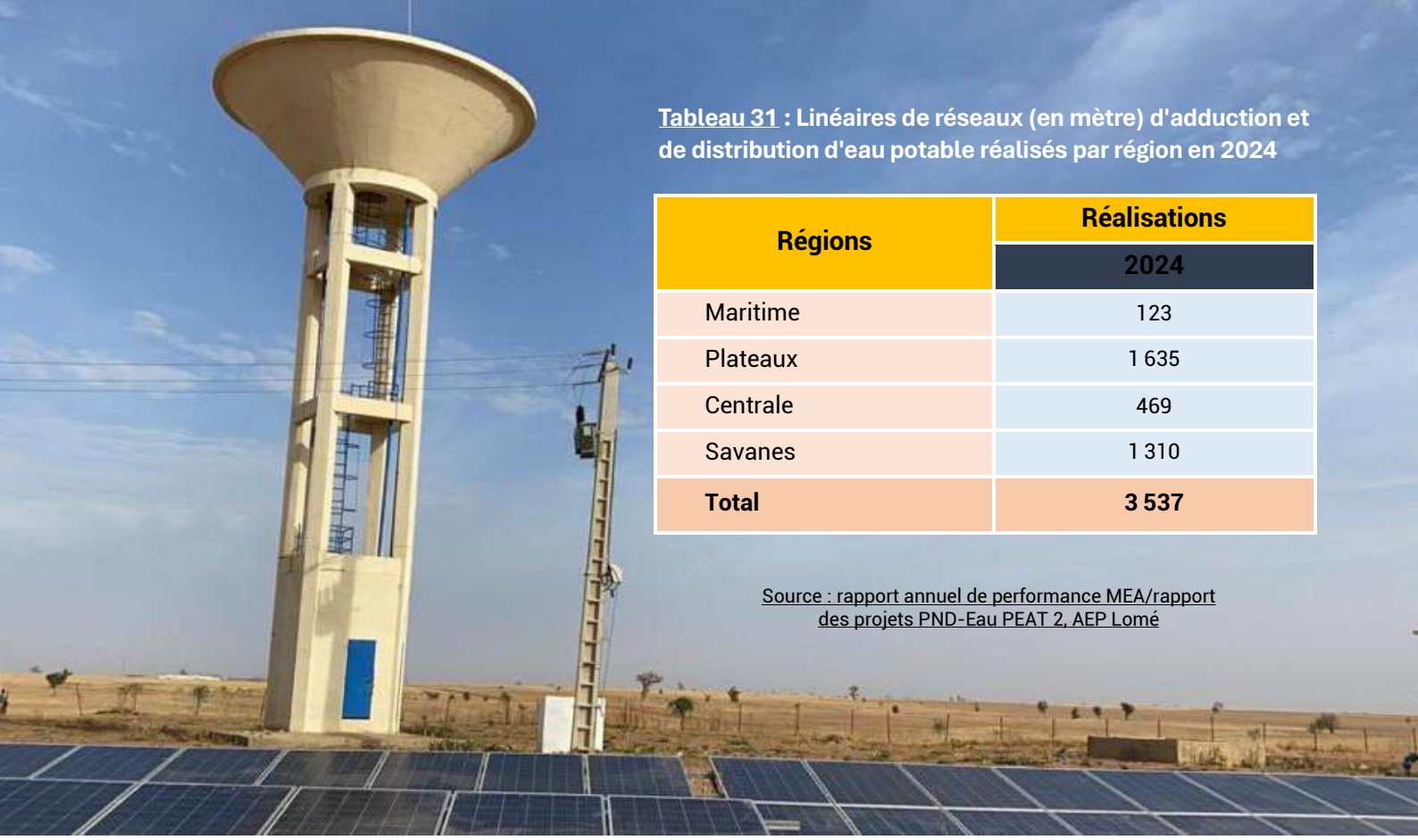

Tableau 31 : Linéaires de réseaux (en mètre) d'adduction et de distribution d'eau potable réalisés par région en 2024

Régions	Réalisations
	2024
Maritime	123
Plateaux	1 635
Centrale	469
Savanes	1 310
Total	**3 537**

Source : rapport annuel de performance MEA/rapport des projets PND-Eau PEAT 2, AEP Lomé

Tableau 32 : Linéaires de réseaux (en mètre) d'adduction et de distribution d'eau potable à réaliser par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Linéaire réseau	Coût total (milliers FCFA)
Plateaux	79 000	275 000
Kara	70 000	675 000
Savanes	157 000	410 000
Total	**305 000**	**1 360 000**

Source : Données PTBA 2026 du MDEA

Prévision de linéaire (en mètre) de réseaux d'eau potable en 2026

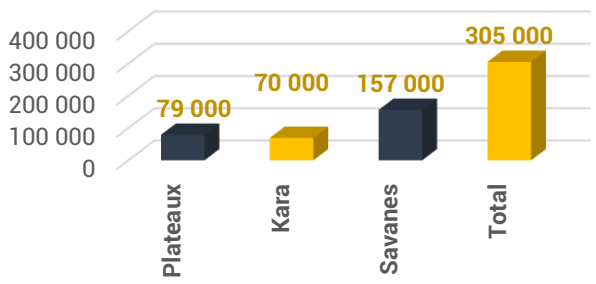

Tableau 33 : Prévisions de construction de château d'eau par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Plateaux	2	125 000
Kara	3	225 000
Total	**5**	**350 000**

Source : Données PTBA 2026 du MDEA

Prévision de construction de châteaux d'eau par région en 2026

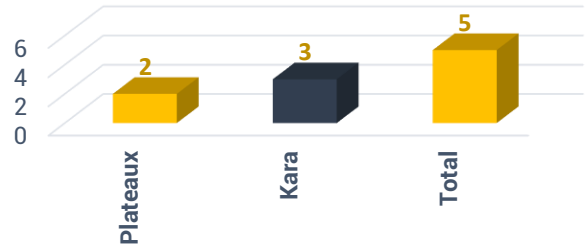

Tableau 34 : Réalisations des latrines dans les centres de santé (CS) par région en 2025

Régions	Réalisations 2025
Maritime	16
Plateaux	33
Centrale	7
Total	**56**

Source : Rapports annuels de performance 2024 et 2025 du MDEA

Tableau 35 : Prévisions des latrines à construire par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	19	66 500
Plateaux	36	126 000
Centrale*	90	74 567
Total	**145**	**267 067**

Source : Données PTBA 2026 du MDEA

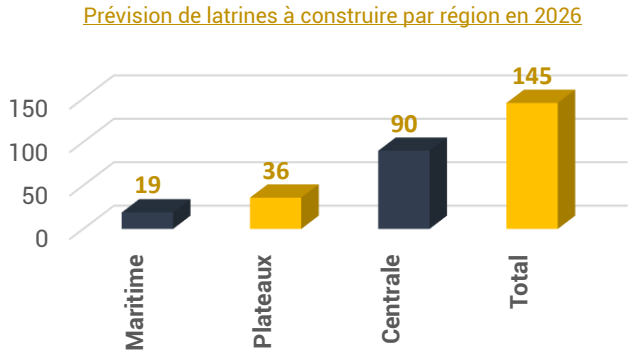

Spécialement pour la région Centrale, il est prévu 80 latrines familiale et 10 latrines publiques.

IV. SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DES RESSOURCES ANIMALES

1- Principaux indicateurs

Tableau 36 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs		Réalisations		Prévisions
		2024	2025	2026
Taux de couverture des besoins nationaux par la production nationale en viande		65,0%	68,0%	70,0%
Taux d'utilisation des semences améliorées de céréales		13,0%	12,0%	14,0%
Taux d'utilisation des semences traditionnelles de céréales		87,0%	88,0%	86,0%
Quantité d'éléments fertilisants par hectare pour viviers (norme communautaire 50kg/ha)		18,8	18,1	20,0
Taux de production des animaux (volailles)		8,0%	8,0%	9,0%
Taux d'accroissement des effectifs des ovins		6,0%	6,0%	6,5%
Taux d'accroissement des effectifs de caprins		8,0%	8,0%	8,2%
Taux d'accroissement des effectifs de bovins		1,0%	1,0%	1,1%
Taux d'accroissement des effectifs de porcins		2,0%	2,0%	2,7%
Taux d'utilisation des provendes		100%	100%	100%
Taux de couverture en production halieutique		23,0%	28,0%	26,0%
Taux de couverture vaccinale des animaux	Peste des petits ruminants	63,8%	65,2%	70,0%
	Newcastle	92,2%	67,9%	80,0%
	Charbon bactéridien	63,8%	33,5%	50,0%
Niveau d'utilisation des engrais chimiques du café/cacao (norme internationale 400kg/ha)		254,0	255,5	281,0
Niveau d'utilisation des engrais chimiques du coton (norme internationale 300kg/ha)		234	200	200
Production des poissons (tonnes)		23 777	36 251	33 977

Source : MAPRASA 2025

2- Réalisations 2024, 2025 et prévisions 2026

Tableau 37 : Quantités de semences vivrières (tonnes)

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	49,0	93,2
Plateaux	713,3	415,0
Centrale	1 395,6	1 645,0
Kara	338,2	322,7
Savanes	819,0	977,9
Total	**3 315,0**	**3 453,8**

Source : MAPRASA /DPA 2025

Tableau 38 : Quantités de semences vivrières (tonnes) et coûts estimatifs prévus par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	71	35 500
Plateaux	688	344 000
Centrale	1 375	687 500
Kara	566	283 000
Savanes	1109	555 000
Total	**3 809**	**1 904 500**

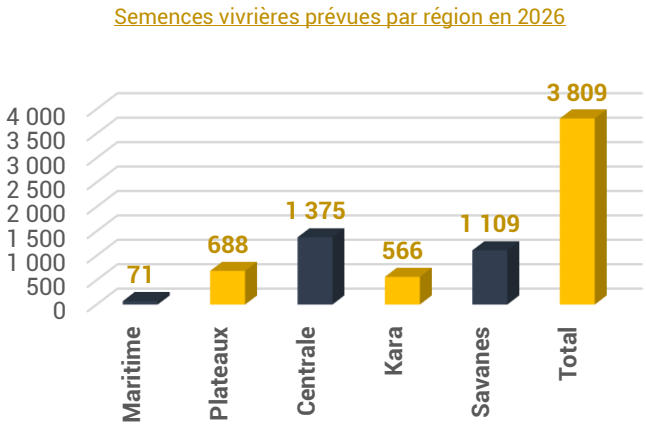

Source : MAPRASA /DPA 2025

Tableau 39 : Quantités d'engrais vivriers (tonnes) distribuées par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	160	184
Maritime	8 084	4 010
Plateaux	11 156	5 423
Centrale	10 788	2 395
Kara	17 625	10 464
Savanes	30 125	11 044
Total	**77 938**	**33 435**

Source : MAPRASA/CAGIA, 2025

Tableau 40 : Quantités (tonnes) et coût estimatif d'engrais vivriers prévus par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	500	249 960
Maritime	7 000	3 499 440
Plateaux	11 500	5 749 080
Centrale	13 000	6 498 960
Kara	18 000	8 998 560
Savanes	35 000	17 497 200
Total	**85 000**	**42 493 200**

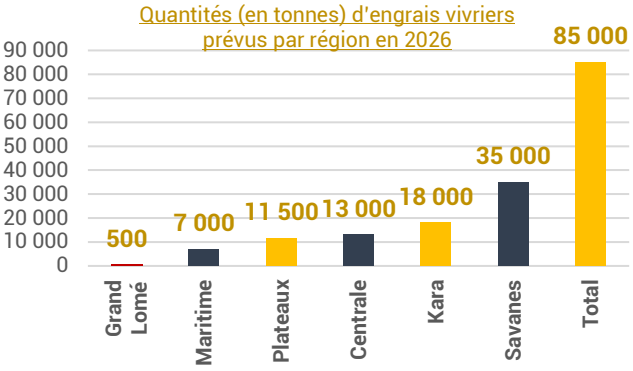

Source : MAPRASA/CAGIA, 2025

Tableau 41 : Quantités de semences de coton (tonnes) distribuées en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	868,0	379,3
Plateaux	1213,8	1 554,1
Centrale	174,4	284,4
Kara	1678,3	1 714,1
Savanes	1543,6	1138,6
Total	**5478,1**	**5 070,5**

Source : NSCT,2025

Tableau 42 : Quantités de semences coton (tonnes) par région en 2026

Régions	Prévisions 2026
	Quantité (T)
Maritime	200
Plateaux	1 520
Centrale	180
Kara	1 300
Savanes	1 000
Total	**4 200**

Source : NSCT,2025

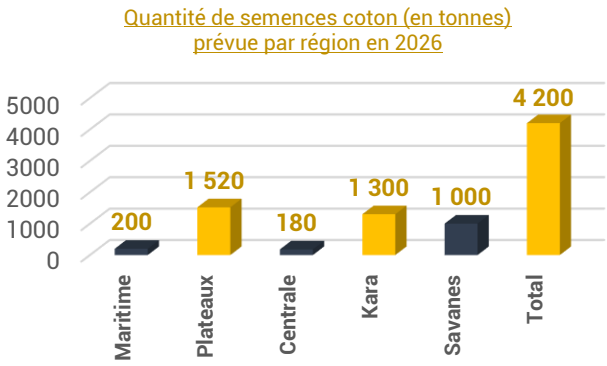

Tableau 43 : Nombre de boutures de caféiers et de cabosses de cacaoyers (unités) réalisés en 2024 et 2025

Régions	Nombre de boutures de caféiers		Nombre de cabosses de cacaoyers	
	Réalisations		Réalisations	
	2024	2025	2024	2025
Plateaux	490 325	829 474	23 770	32 166
Centrale	-	42 175	-	675
Total	**490 325**	**871 649**	**23 770**	**32 841**

Source : MAPRASA/UTCC

Tableau 44 : Prévisions de boutures de caféiers et de cabosses de cacaoyers (unités) pour 2026

Régions	Boutures de caféiers		Cabosses de cacaoyers	
	Prévisions 2026	Coût (milliers FCFA)	Prévisions 2026	Coût (milliers FCFA)
Plateaux	950 000	174 800	32 000	19 200 000
Centrale	50 000	9 200	3 000	1 800 000
Total	**1 000 000**	**184 000**	**35 000**	**21 000 000**

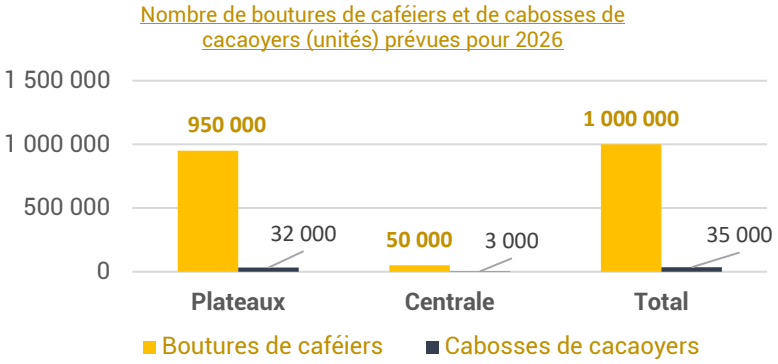

Source : MAPRASA/UTCC, 2025

Tableau 45 : Quantités d'engrais coton (tonnes) distribuées par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	911,6	1179,4
Plateaux	5 328,6	5465,9
Centrale	808,5	1110,0
Kara	6 668,7	6916,6
Savanes	4 873,2	3519,9
Total	**18 590,6**	**18 191,8**

Source : NSCT 2025

Tableau 46 : Quantités (tonnes) et coût estimatif d'engrais coton prévus par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	1000	280 000
Plateaux	7600	2 128 000
Centrale	900	252 000
Kara	6500	1 820 000
Savanes	5000	1 400 000
Total	**21 000**	**5 880 000**

Source : NSCT 2025

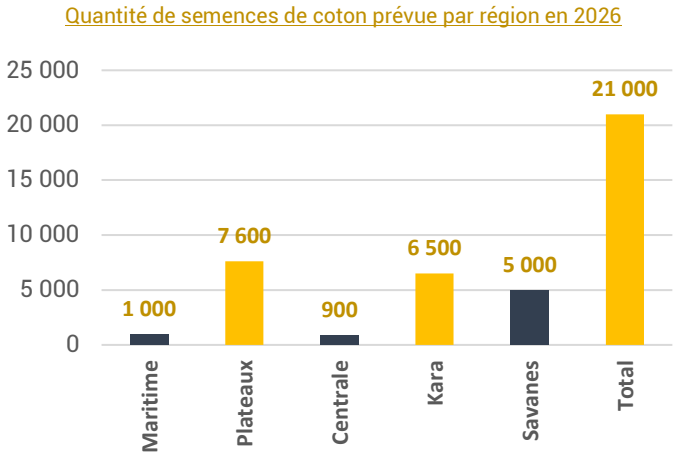

Tableau 47 : Nombre de volailles produits par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	4 874 248	5 264 190
Plateaux	13 127 587	14 177 793
Centrale	6 012 368	6 493 357
Kara	5 736 483	6 195 401
Savanes	8 888 146	9 599 198
Total	**38 638 832**	**41 729 939**

Source : MAPRASA/DPA 2025

Tableau 48 : Nombre et coût estimatif de volailles prévues par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	5 685 324	19 898 634
Plateaux	15 312 017	53 592 060
Centrale	7 012 826	24 544 891
Kara	6 691 033	23 418 616
Savanes	10 367 134	36 284 969
Total	**45 068 334**	**157 739 170**

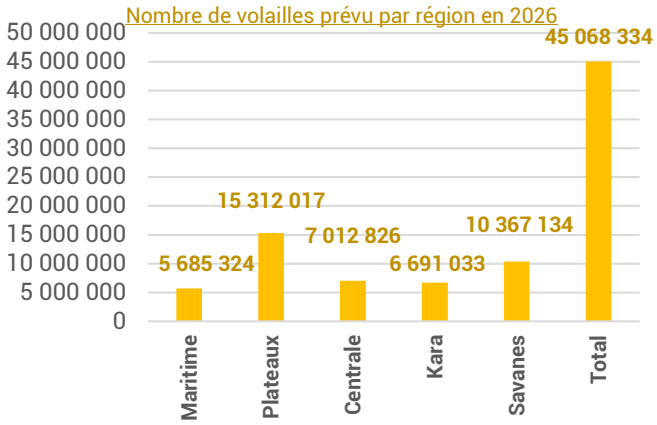

Source : MAPRASA/DPA 2025

Tableau 49 : Nombre de petit ruminants produits par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations			
	Ovins		Caprins	
	2024	2025	2024	2025
Maritime	120 160	127 370	956 586	1 033 112
Plateaux	723 627	767 044	2 292 074	2 475 441
Centrale	405 842	430 193	944 424	1 019 978
Kara	354 342	375 602	805 937	870 412
Savanes	633 558	671 571	1 362 025	1 470 987
Total	**2 237 529**	**2 371 780**	**6 361 046**	**6 869 930**

Source : MAPRASA/DPA 2025

Tableau 50 : Nombre et coût estimatif d'ovins prévus par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en milliers FCFA)
Maritime	135 012	5 400 480
Plateaux	813 067	32 522 680
Centrale	456 004	18 240 160
Kara	398 139	15 925 560
Savanes	711 865	28 474 600
Total	**2 514 087**	**100 563 480**

Source : MAPRASA/DPA 2025

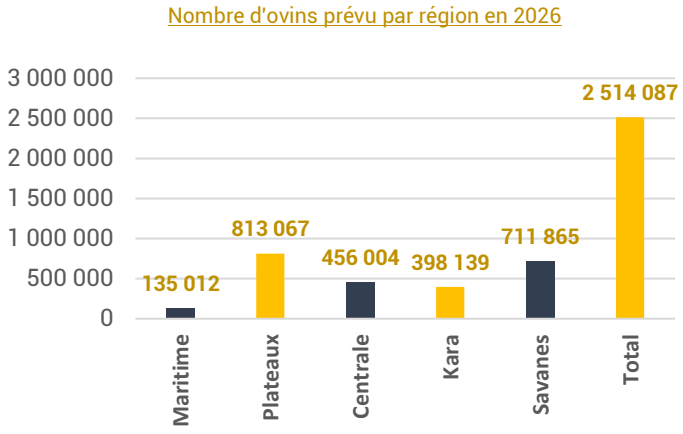

Tableau 51 : Nombre et coût estimatif de caprins prévus par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en milliers FCFA)
Maritime	1 115 763	33 472 890
Plateaux	2 673 475	80 204 250
Centrale	1 101 576	33 047 280
Kara	940 045	28 201 350
Savanes	1 588 666	47 659 980
Total	**7 419 525**	**222 585 750**

Source : MAPRASA/DPA 2025

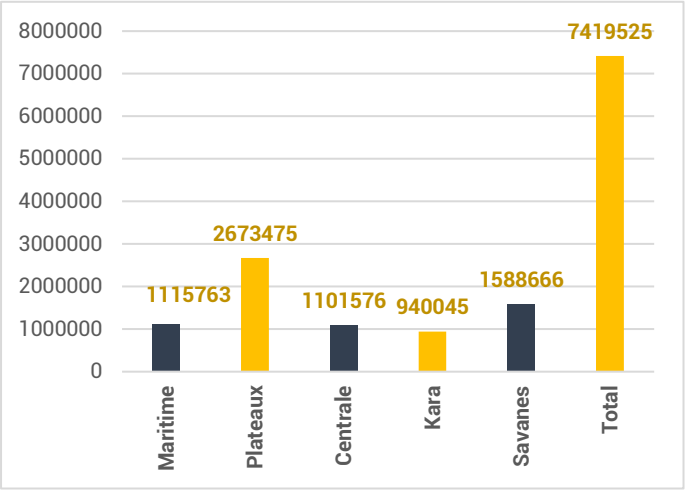

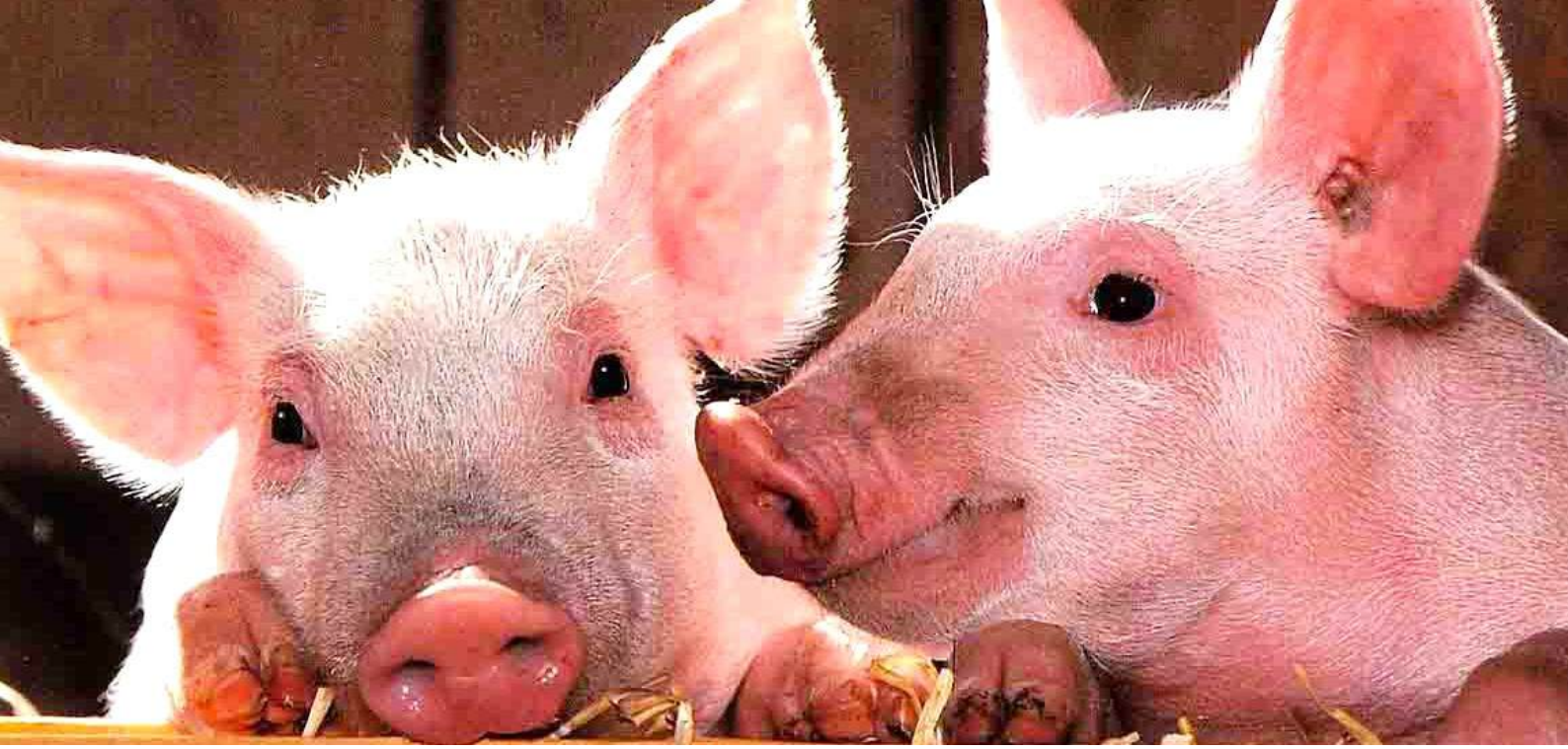

Tableau 52 : Nombre de porcins et de bovins produits par région en 2024 et 2025

Régions	Porcins		Bovins	
	Réalisations		Réalisations	
	2024	2025	2024	2025
Maritime	167 978	171 339	24 377	24 621
Plateaux	295 709	301 622	68 368	69 052
Centrale	140 136	142 939	50 296	50 799
Kara	185 575	189 287	105 642	106 699
Savanes	409 064	417 245	234 469	236 813
Total	**1 198 462**	**1 222 432**	**483 152**	487 984

Source : MAPRASA/DPA 2025

Tableau 53 : Nombre et coût estimatif de porcins prévus par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en milliers FCFA)
Maritime	174 765	3 495 300
Plateaux	307 655	6 153 100
Centrale	145 797	2 915 940
Kara	193 073	3 861 460
Savanes	425 590	8 511 800
Total	**1 246 880**	**24 937 600**

Source : MAPRASA/DPA 2025

Nombre de porcins prévu par région en 2026

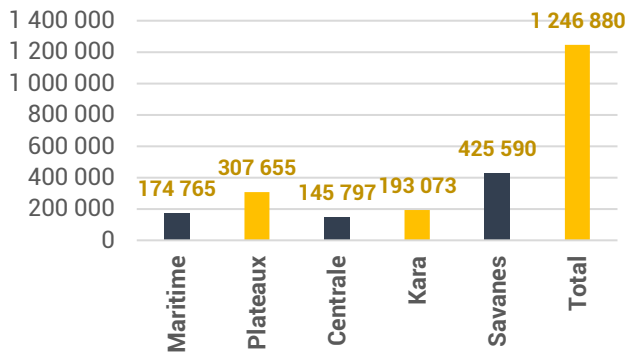

Tableau 54 : Nombre et coût estimatif de bovins prévus par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en milliers FCFA)
Maritime	24 867	7460 100
Plateaux	69 742	20 922 600
Centrale	51 307	15 392 100
Kara	107 766	32 329 800
Savanes	239 182	71 754 600
Total	**492 864**	**147 859 200**

Source : MAPRASA/DPA 2025

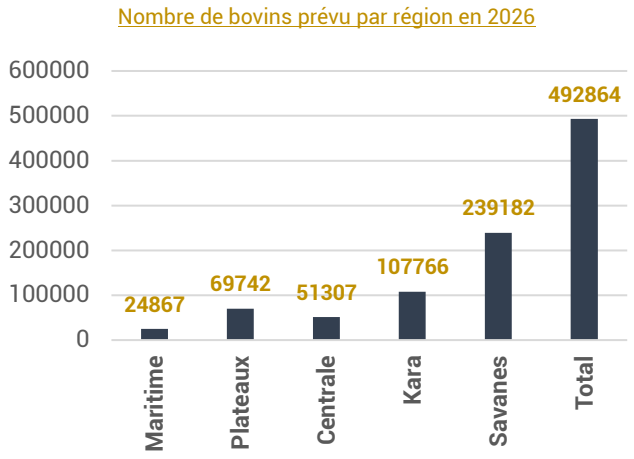

Tableau 55 : Nombre et coût estimatif de vaccination de pestes des petits ruminants prévu par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en milliers FCFA)
Maritime	165 845	16 584,5
Plateaux	249 785	24 978,5
Centrale	122 868	12 286,8
Kara	121 239	12 123,9
Savanes	188 295	18 829,5
Total	**848 032**	**84 803,2**

Source : MAPRASA/DPA 2025

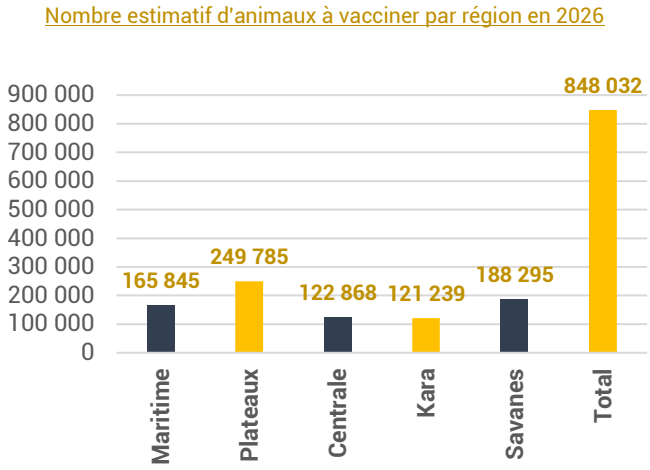

Tableau 56 : Nombre et coût estimatif de vaccination de volailles prévu par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Quantité (Dose)	Coût total (en milliers FCFA)
Maritime	62 258	3 112,9
Plateaux	87 028	4 351,4
Centrale	49 370	2 468,5
Kara	80 922	4 046,1
Savanes	60 096	3 004,8
Total	**339 674**	**16 984,7**

Source : MAPRASA/DPA 2025

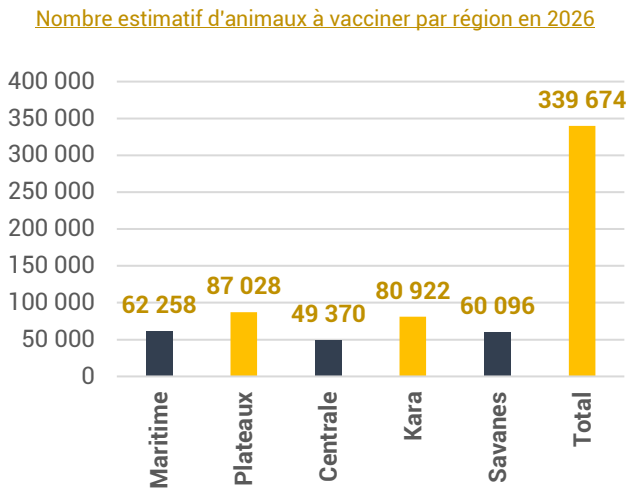

Tableau 57 : Quantités de poissons (tonnes) vendus par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	217	77
Maritime	15 013	25696
Plateaux	6 979	9 217
Centrale	78	34
Kara	600	499
Savanes	889	727
Total	**23 777**	**36 251**

Source : MAPRASA/DPH 2025

Tableau 58 : Quantités de poissons (tonnes) produits par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	217	77
Maritime	15 013	25 696
Plateaux	6 979	9 217
Centrale	78	34
Kara	600	499
Savanes	889	727
Total	23 777	36 251

Source : MAPRASA/DPH 2025

Tableau 59 : Quantité (tonnes) et coût estimatif de poissons prévus par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	110	325 000
Maritime	22 150	39 475 000
Plateaux	10 400	20 720 000
Centrale	52	127 600
Kara	515	747 500
Savanes	750	1 095 000
Total	**33 977**	**62 490 100**

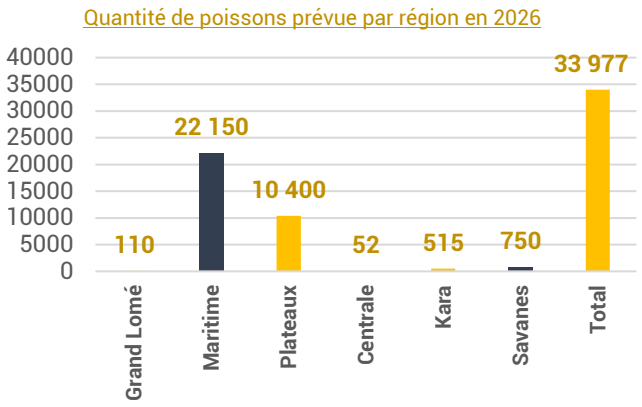

Source : MAPRASA/DPH 2025*

Tableau 60 : Quantités d'alevins (tonnes) distribués par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
		2024
Grand Lomé		44 157
Maritime		883 143
Plateaux		6 623 571
Centrale		220 786
Kara		441 571
Savanes		618 200
Total		**8 831 428**

Source : MAPRASA/DPH 2025

Tableau 61 : Nombre et coût estimatif d'alevins prévus par régions en 2025

Régions	Prévisions 2025	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	56 357	4 226,8
Maritime	1 127 143	84 535,7
Plateaux	8 453 571	634 017,8
Centrale	281 786	21 134,0
Kara	563 571	42 267,8
Savanes	789 000	59 175,0
Total	**11 271 428**	**845 357,1**

Source : MAPRASA/DPH 2025

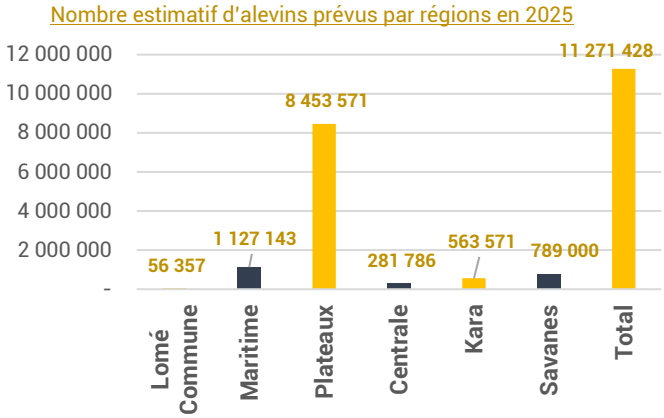

V. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

1- Principaux indicateurs

Tableau 62 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalisations		Prévisions 2026
	2024	2025	
Linéaires (km) de routes nationales bitumées (construites ou réhabilitées)	39,0	103,0	**106,0**
Proportion de routes nationales revêtues ayant un assez bon niveau de service	49,2%	61,4%	**63,0%**
Linéaires (km) de routes nationales entretenues	2320,4	1589,0	**1911,8**
Proportion du réseau des pistes rurales en bon et moyen état	74,0%	80%	**76%**
Taux de croissance annuel du trafic passager	* 6,2	** 5,1	**5,0**
Taux de mise en œuvre des exigences sûreté	85,0%	90,7%	**91,0%**
Taux de couverture du réseau national d'observation météorologique	66,0	74,0	**92,0**
Taux d'accroissement annuel du trafic de véhicules de transports de marchandises sur le réseau routier	*** 16,6	5,6	**6,0**
Nombre d'accidents pour 100 000 habitants	77	75	**73**

Source : Rapport d'activités du MTPI 2024, MDPR 2024 et MTDPR 2024-2025, MTDPR, DPR 2026

* Ce taux en valeur absolue est de 1 506 946 représentant le nombre de passager du trafic aérien

** Ce taux en valeur absolue est de 1 584 188 représentants le nombre de passager du trafic aérien

*** Ce taux en valeur absolue est de 2 807 310 représentant le trafic de véhicules de transport de marchandises sur le réseau routier.

2- Réalisations 2024, 2025 et prévisions 2026

INFRASTRUCTURE

Tableau 63 : Linéaires de routes nationales (bitumées ou en terre) entretenues par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations (km)	
	2024	2025
Maritime	554,65	260,00
Plateaux	753,91	582,00
Centrale	325,54	334,30
Kara	551,86	199,20
Savanes	198,45	213,50
Total	**2 384,41**	**1 589,00**

Source : Rapport d'activités du MTPI 2025

Route entretenue = Route revêtue

Tableau 64 : Linéaires (en Km) et coût estimatif des routes nationales à entretenir par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Linéaires	Coût total (milliers F CFA)
Maritime	318,00	3 400 000
Plateaux	757,90	5 100 000
Centrale	278,00	3 500 000
Kara	211,70	3 000 000
Savanes	346,20	3 100 000
Total	**1 911,80**	**18 100 000**

Linéaire de routes nationales à entretenir en 2026

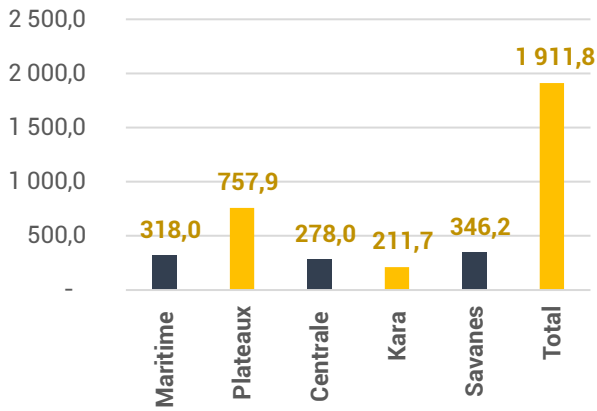

Source : Rapport d'activités du MTPI 2025

Tableau 65 : Linéaires de routes nationales revêtues entretenues par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations (km)	
	2024	2025
Maritime	504,20	237,00
Plateaux	466,00	484,20
Centrale	142,40	236,30
Kara	235,60	142,20
Savanes	150,50	150,00
Total	**1 498,70**	**1 249,70**

Source : Rapport d'activités du MTPI 2024

Tableau 66 : Linéaires de routes nationales revêtues à entretenir par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Linéaires	Coût total (milliers F CFA)
Maritime	218,0	2 400 000
Plateaux	557,9	3 600 000
Centrale	178,0	2 500 000
Kara	111,7	2 000 000
Savanes	246,2	2 100 000
Total	**1 311,8**	**12 600 000**

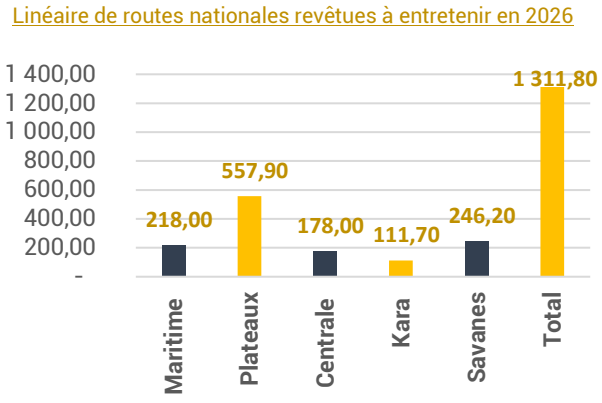

Source : PTBA du MTPI 2026

Tableau 67 : Linéaires (en Km) de routes nationales bitumées construites ou réhabilitées par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	4,0	1,0
Maritime	10,0	-
Centrale	10,0	56,9
Kara	15,0	45,2
Total	**39,0**	**103,0**

Source : Rapport d'activités du MTPI 2025

Tableau 68 : Linéaires (en Km) et coût estimatif des routes à bitumer ou à réhabiliter par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Linéaires	Coût total (milliers F CFA)
Grand Lomé	3	3 316 647
Centrale	83	41 500 000
Kara	20	10 000 000
Total	**106**	**54 816 647**

Source : PTBA du MTPI 2026

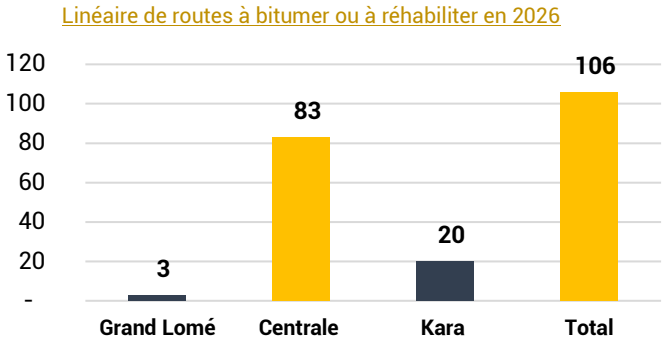

Tableau 69 : Linéaires (km) de pistes rurales entretenues par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	43,9	49,05
Plateaux	221,9	0,00
Centrale	94,7	84,30
Kara	85,55	66,60
Savanes	21,5	10,00
Total	**467,55**	**209,95**

Source : MTDPR, DPR 2026

Tableau 70 : Linéaires (km) de pistes rurales ouvertes et réhabilitées par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	5,08	0,00
Maritime	211,55	228,32
Plateaux	111,6	140,80
Centrale	97,35	15,00
Kara	85,15	104,86
Savanes	121,8	102,90
Total	**632,53**	**591,88**

Source : MTDPR, DPR 2026

Tableau 71 : Prévision de linéaires (km) de pistes rurales à entretenir, ouvrir, réhabiliter par région en 2026

Régions	Prévisions 2026
Maritime	214,25
Plateaux	280,7
Centrale	284,32
Kara	379,7
Savanes	270,9
Total	**1429,87**

Source : MDPR 2026

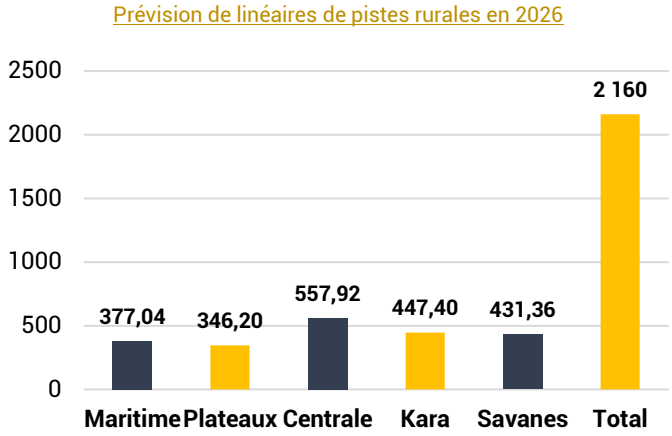

NB :

Un budget total de 22 781 276 000 FCFA a été alloué à la Direction des pistes rurales au titre de l'exercice 2026 pour la poursuite des travaux en cours et le démarrage des travaux du programme 2026.

TRANSPORT

Tableau 72 : Taux de couverture du réseau national d'observation météorologique par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	2,0	6,0
Maritime	6,0	8,0
Plateaux	22,0	24,0
Centrale	10,0	10,0
Kara	20,0	20,0
Savanes	6,0	6,0
Total	**66,0**	**74,0**

Source : MTDPR 2024-2025

Tableau 73 : Prévision du Taux de couverture du réseau national d'observation météorologique par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Taux	Coût total (milliers F CFA)
Grand Lomé	6,0%	52 174
Maritime	12,0%	104 348
Plateaux	28,0%	243 478
Centrale	14,0%	121 739
Kara	22,0%	191 304
Savanes	10,0%	86 957
Total	**92,0%**	**800 000**

Source : PTBA du MTDPR 2026

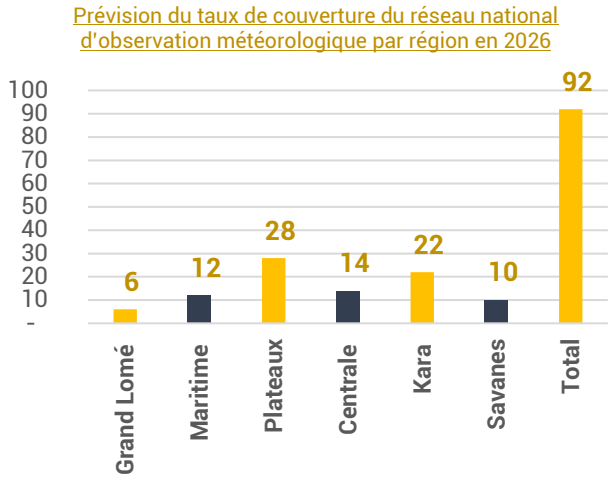

VI. SECTEUR DE L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT A LA BASE, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL

1- Principaux indicateurs

Tableau 74 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalisations		Prévision
	2024	2025	2026
Chercheurs d'emploi accompagnés en Technique de Recherche d'Emploi (TRE) par l'ANPE	7815	7416	8000
Placement des chercheurs d'emploi (sur le programme AIDE et hors PIA)	1281	1960	1300
Insertion des chercheurs d'emploi (sur le programme AIDE)	287	332	287
Placement/Recrutement (hors AIDE)	457	466	500
Insertion des chercheurs d'emploi (au niveau de PIA)	0	514	1600
Porteurs de projets formés en TCE	100	303	220
Total	**9 940**	**10 477**	**11 807**

Source : ANPE 2024-2025/PTBA ANPE 2026

2- Réalisations 2024, 2025 et prévisions 2026

Tableau 75 : Nombre de stagiaires placés sur le programme AIDE par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	775	1 400
Maritime	84	110
Plateaux	98	140
Centrale	56	45
Kara	194	205
Savanes	74	60
Total	**1 281**	**1 960**

Source : ANPE 2024-2025

Tableau 76 : Prévision du nombre de stagiaires à placer sur le programme AIDE par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	740	479 430
Maritime	127	66 780
Plateaux	135	85 050
Centrale	43	27 090
Kara	197	124 110
Savanes	58	36 540
Total	**1 300**	**819 000**

Source : PTBA ANPE 2026

Placement des stagiaires prévu par région en 2026

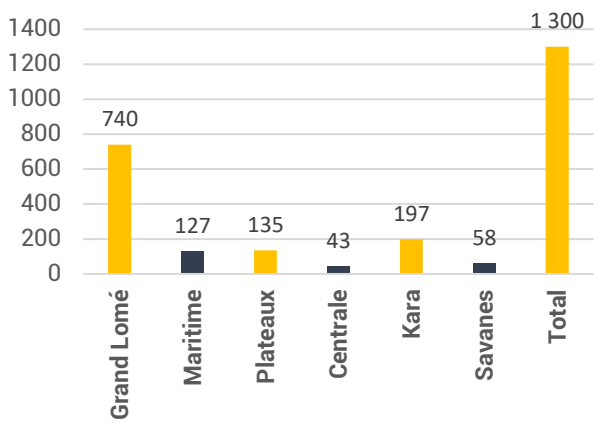

Tableau 77 : Nombre de chercheurs d'emploi insérés par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	325	333
Maritime	18	37
Plateaux	33	21
Centrale	20	16
Kara	20	27
Savanes	41	32
Total	**457**	**466**

Source : ANPE 2024-2025

Tableau 78 : Nombre de chercheurs d'emploi à insérer par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	* Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	329	5 593
Maritime	40	680
Plateaux	43	731
Centrale	23	391
Kara	40	680
Savanes	25	425
Total	**500**	**8 500**

Source :PTBA ANPE 2026

Insertion des chercheurs d'emploi prévue par région en 2026

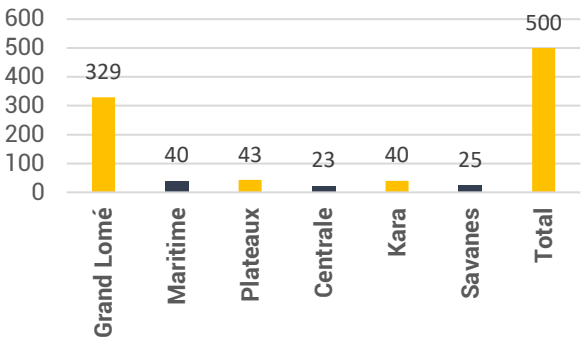

Il s'agit du coût de sélection des chercheurs d'emploi

Tableau 79 : Nombre de porteurs de projets formés en technique de création d'entreprises (TCE) par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	22	31
Maritime	19	81
Plateaux	20	59
Centrale	19	15
Kara	20	44
Savanes	0	73
Total	**100**	**303**

Source : ANPE 2024-2025

Tableau 80 : Nombre de chercheur d'emploi à former en TCE par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	80	3 680
Maritime	40	2 167
Plateaux	40	2 740
Centrale	20	1 741
Kara	20	1 915
Savanes	20	1 795
Total	**220**	**14 038**

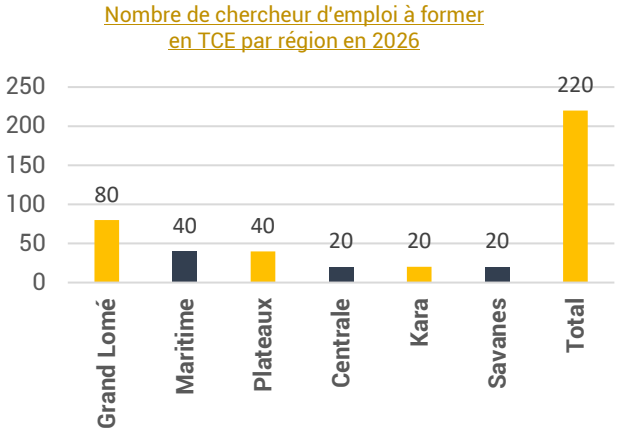

Source : PTBA ANPE 2026

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT A LA BASE, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Tableau 81 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalisations		Prévisions 2026
	2024	2025	
Nombre d'élèves bénéficiaires des vivres des cantines scolaires	154114	167069	192500
Taux d'insertion des jeunes placés en volontariat	66%	70%	
Nombre de jeunes artisans équipés et installés (DJEJ)	232	-	
Nombre de projets référencés	-	1 000	
Nombre de jeunes formés dans les centres socio-éducatifs	54	192	119
Nombre de jeunes équipés après formation dans les centres socio- éducatifs	-	-	311
Nombre d'auto emploi créé	8 842	7 500	10 000
Volume de financement mis à disposition par les structures de financement par le biais du Fonds national de la finance inclusive (en millions FCFA)	3 745	4 034	7 952
Nombre de personnes ayant bénéficié de crédits par le biais du Fonds national de la finance inclusive	24 739	20 110	22 897
Taux de remboursement de crédits	93,6%	94,8%	95%
Nombre de ménages bénéficiaires des transferts monétaires	36 721	9951	28 600

Source : Rapports d'activités et PTBA du MDBESS/MDJS 2026

Situation au 30 novembre 2025

Tableau 82 : Nombre de volontaires insérés par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	537	583
Maritime	592	556
Plateaux	720	1 041
Centrale	530	777
Kara	570	653
Savanes	325	586
Total	**3 274**	**4 196**

Source : Données AVNT 2025

Tableau 83 : Nombre de volontaires à insérer par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre de volontaires	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	947	104 283
Maritime	903	99 454
Plateaux	1 692	186 208
Centrale	1 263	138 985
Kara	1 061	116 805
Savanes	952	104 820
Total	**6 818**	**750 555**

Source : PTBA de ANVT 2026

Nombre de volontaires prévus à insérer en 2026

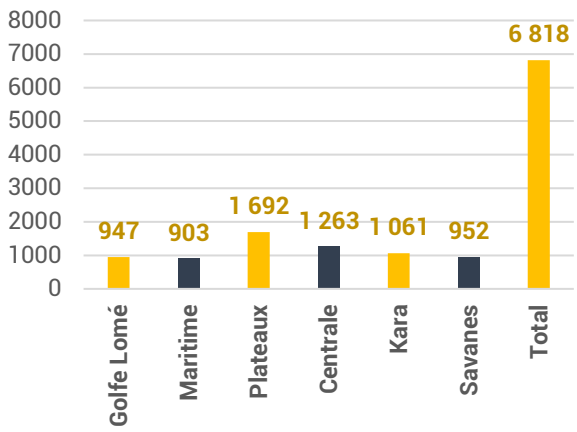

Tableau 84 : Nombre de jeunes ayant renforcés leur employabilité y compris les jeunes vulnérables et les jeunes en situation de handicap par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	1 111	1 048
Maritime	962	955
Plateaux	1 603	1 575
Centrale	850	908
Kara	1 226	1 264
Savanes	886	882
Total	**6 638**	**6 632**

Source : Données AVNT 2025

Tableau 85 : Nombre de jeunes prévus dans le programme de renforcement d'employabilité par région 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Golfe Lomé	1 097	454 360
Maritime	999	414 040
Plateaux	1 648	682 841
Centrale	950	393 663
Kara	1 323	548 007
Savanes	923	382 391
Total	**6 941**	**2 875 304**

Source : PTBA de ANVT 2026

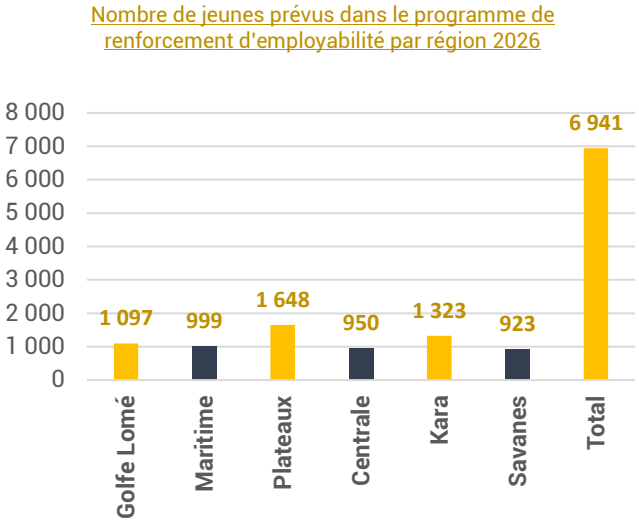

Tableau 86 : Nombre de ménages bénéficiaires des transferts monétaires par région en 2024 et 2025 (BM, AFD et ETAT)

Régions	Réalisations 2024
Grand Lomé	15 723
Maritime	7 136
Plateaux	2 076
Centrale	990
Kara	2 883
Savanes	7 913
Total	**36 721**

Source : MDBIFJEJ_2024

NB :

9951 ménages ont bénéficié de ce transfert en 2025 dans le Grand Lomé.

Tableau 87 : Nombre de ménages bénéficiaires des transferts monétaires prévus par région en 2026 (AFD et ETAT)

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre de ménages bénéficiaires	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	1 600	144 000
Maritime	1 600	144 000
Plateaux	1 600	144 000
Centrale	1 600	144 000
Kara	11 140	1 002 600
Savanes	11 060	995 400
Total	**28 600**	**2 574 000**

Source : PTBA du MDBESS 2026

Nombre de ménages bénéficiaires des transferts monétaires prévus par région en 2026

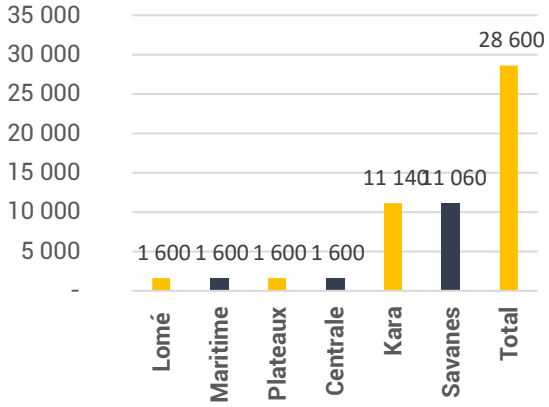

VII. SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE

À l'instar des autres pays côtiers de la sous-région, le Togo évolue dans un contexte marqué par une forte vulnérabilité aux changements climatiques. Le pays est ainsi exposé à divers aléas hydrométéorologiques, notamment les inondations, les sécheresses, les vents violents, l'érosion côtière et les feux de brousse.
Par ailleurs, on observe une recrudescence des conflits intercommunautaires liés à plusieurs facteurs. Ces différentes situations, souvent imprévisibles, engendrent des pertes en vies humaines, des dégâts matériels importants ainsi que des déplacements de populations.

Les interventions réalisées dans ce secteur sont présentées à travers les principaux indicateurs ci-après.

1- Principaux indicateurs

Tableau 88 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalisations		Prévisions
	2024	2025	2026
Taux de la population résiliente dans les zones à risques	22%	22%	22%
Pourcentage de sinistrés assistés par l'ANPC	40%	41%	41%

Source : Rapport d'activité ANPC 2024-2025

ANPC-TOGO
AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

2- Réalisation de 2024, 2025 et prévisions 2026

Tableau 89 : Nombre de plans communaux de contingences (PCC) élaborés en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	02	03
Plateaux	03	02
Centrale	00	03
Kara	00	03
Savanes	02	02
Total	**07**	**13**

Source : Rapport d'activité ANPC 2024/2025

Tableau 90 : Nombre de plans locaux de réduction de risques de catastrophes (PLRRC) élaborés en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	05	02
Plateaux	00	03
Centrale	00	03
Kara	00	02
Savanes	00	01
Total	**05**	**11**

Source : Rapport d'activité ANPC 2024/2025

Tableau 91 : Nombre de femmes leaders formées en réduction des risques de catastrophes (RRC) dans les zones à risques par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	20	00
Plateaux	20	00
Centrale	20	00
Kara	20	120
Savanes	20	00
Total	**100**	**120**

Source : Rapport d'activité ANPC 2024/2025

Tableau 92 : Nombre de sites d'accueil des sinistrés évalués par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	8	8
Centrale	04	04
Kara	01	01
Savanes	02	02
Total	**15**	**15**

Source : Rapport d'activité ANPC 2024/2025

Tableau 93 : Nombre de bulletins trimestriels d'information et d'alerte aux risques de catastrophes élaborés et distribués par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	4 000	4 000
Plateaux	4 000	4 000
Centrale	4 000	4 000
Kara	4 000	4 000
Savanes	4 000	4 000
Total	**20 000**	**20 000**

Source : Rapport d'activité ANPC 2024/2025

Tableau 94 : Nombre de bulletins trimestriels d'information et d'alerte aux risques de catastrophes à élaborer et à distribuer par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	4000	2000
Plateaux	4000	2000
Centrale	4000	2000
Kara	4000	2000
Savanes	4000	2000
Total	**20 000**	**10 000**

Source : ANPC PTBA 2026

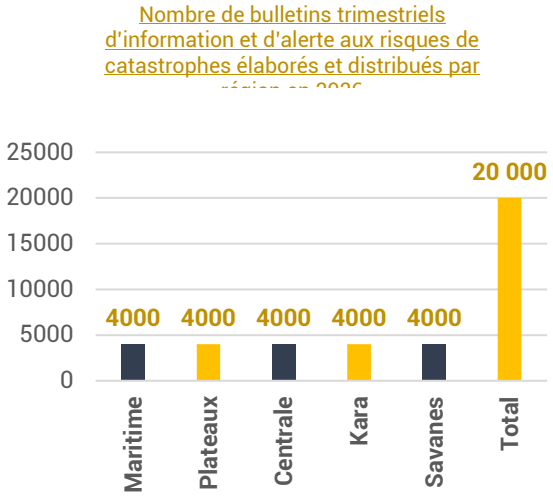

Tableau 95 : Nombre d'émissions radio-télévisées de sensibilisation de la population sur les actions de prévention et de gestion des catastrophes par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	5	1
Plateaux	10	4
Centrale	3	2
Kara	5	8
Savanes	2	0
Total	**25**	**15**

Source : Rapport d'activité ANPC 2024/2025

Tableau 96 : Nombre d'émissions radio-télévisées de sensibilisation de la population sur les actions de prévention et de gestion des catastrophes prévues par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	8	2 000
Plateaux	4	400
Centrale	2	200
Kara	4	400
Savanes	2	200
Total	**20**	**3 200**

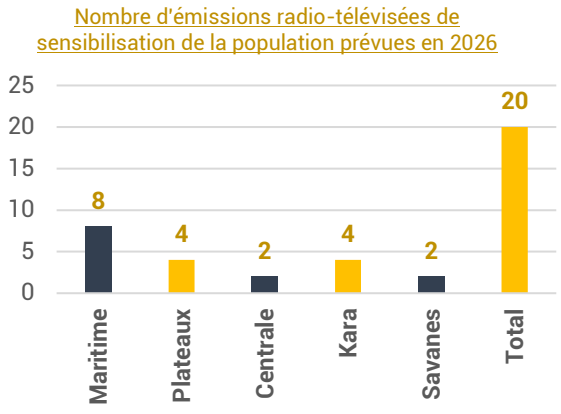

Source : ANPC PTBA 2026

Tableau 97 : Nombre d'écoles assistées en non vivres par région en 2024 et 2025

Régions	2024		2025	
	Touchées	Assistées	Touchées	Assistées
Maritime	15	13	10	10
Plateaux	39	31	53	37
Centrale	30	15	27	17
Kara	27	21	59	26
Savanes	28	7	40	15
Total	**139**	**87**	**189**	**105**

Source : Rapport d'activité ANPC 2024/2025

Tableau 98 : Nombre d'écoles assistées en non vivres prévues par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	9	5 000
Plateaux	9	5 000
Centrale	9	5 000
Kara	9	5 000
Savanes	9	5 000
Total	**45**	**25 000**

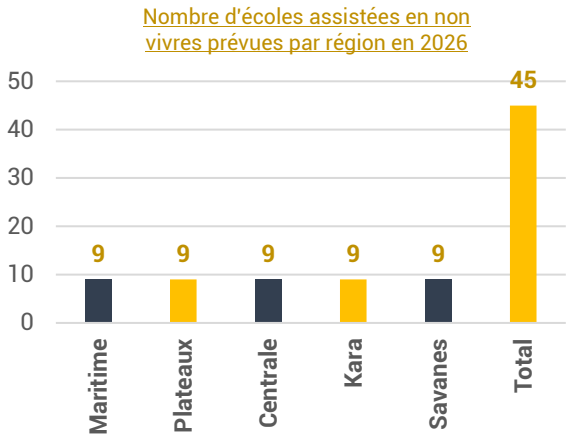

Source : ANPC PTBA 2026

VIII. SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES

1- Principaux indicateurs

Tableau 99 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalisations		Prévisions 2026
	2024	2025	
ENERGIE			
Taux d'accès à l'électricité	70%	76%	80%
MINES			
Taux d'accroissement des recettes minières	1%	-6%	11%

Source : DPPD 2026-2028 MDERM

2- Réalisation de 2024 et prévisions en 2025

ENERGIE

Tableau 100 : Nombre de mini-grids installés en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Plateaux	1	1
Centrale	1	1
Kara	1	1
Savanes	1	1
Total	**4**	**4**

Source : Rapport d'activités 2025 AT2ER

A ce jour, le pays dispose de 4 mini-grids opérationnels (à Assoukoko, Bavou, Koutoum et Takpankpiéni).

Tableau 101 : Prévision de nombre de mini-grids à construire en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	1	70 000
Plateaux	15	1 370 603
Centrale	1	105 623
Total	**17**	**1 546 225**

Source : PTBA de AT2ER 2026

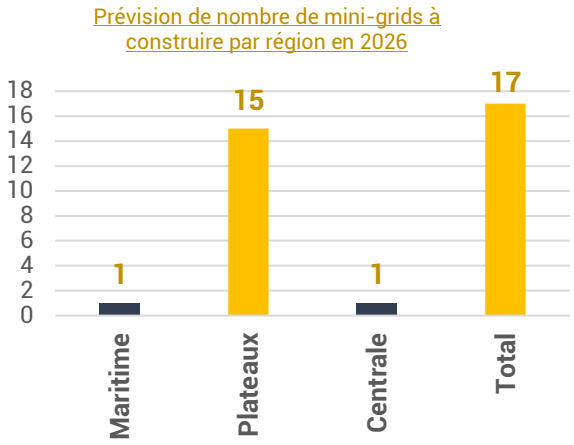

Tableau 102 : Capacité totale de production d'électricité installée par les centrales solaires photovoltaïque (MWc) en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Centrale	50	70
Total	**50**	**70**

Source : Rapport d'activités AT2ER 2025

En fin 2025, le Togo dispose d'une centrale solaire **photovoltaïque porté de 50 MWc à 70 MWc précisément à Blitta. Les initiatives d'augmenter cette capacité à 100 MWc sont en cours.**

Tableau 103 : Prévision de capacité de production d'électricité par centrale solaire photovoltaïque à installer par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Capacité (MWc)	Coût total (milliers FCFA)
Savanes	25	14 000 000
Total	**25**	**14 000 000**

SOURCE : PTBA MDERM 2026

Prévision de capacité de production d'électricité par centrale solaire photovoltaïque à installer par région en 2026

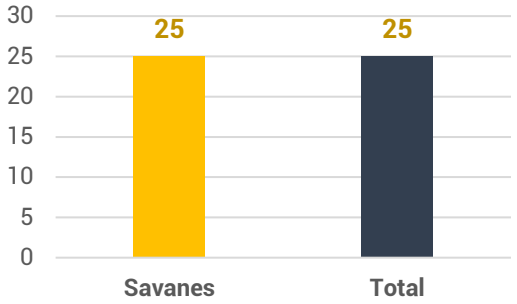

Tableau 104 : Nombre de ménages dotés de kits solaires par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	15 800	15 939
Plateaux	27 650	29 752
Centrale	13 021	15 225
Kara	13 650	22 516
Savanes	11 722	15 598
Total	**81 843**	**99 030**

Source : Rapport d'activités 2025 AT2ER

Tableau 105 : Prévision du nombre de ménages dotés de kits solaires par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	16 000	384 000
Plateaux	30 000	720 000
Centrale	15 500	372 000
Kara	23 000	552 000
Savanes	16 000	384 000
Total	**100 500**	**2 412 000**

Source : PTBA de AT2ER 2026

Prévision du nombre de ménages dotés de kits solaires par région en 2026

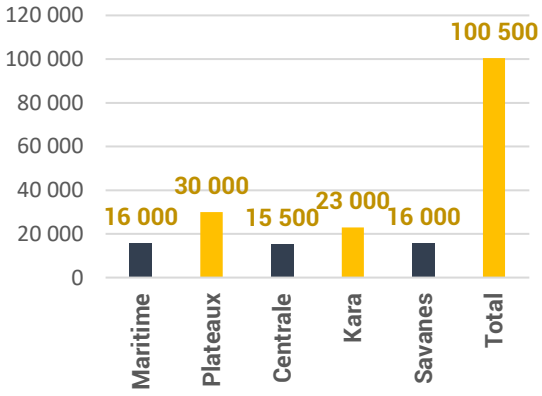

Le kit solaire pour les ménages est un ensemble de panneaux, de batteries pour le stockage, des fils d'alimentation synchronisé avec les lampes pour éclairage et appareils électroménagers. Ce système est destiné à électrifier les ménages très éloignés du réseau de distribution de l'électricité. Cette prévision de coût concerne la subvention chèque CIZO de l'Etat sur une année à raison de 2 000 F CFA par mois par ménage.

Tableau 106 : Nombre de systèmes de pompage solaire photovoltaïque pour irrigation des cultures installés en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Maritime	100	0
Plateaux	177	12
Centrale	75	13
Kara	75	15
Total	**427**	**40**

Source : Rapport d'activités 2025 AT2ER

Tableau 107 : Nombre et coût de systèmes de pompage solaire photovoltaïque pour irrigation des cultures à installer par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Plateaux	18	11 168
Centrale	15	9 307
Savanes	100	62 047
Total	**133**	**82 522**

Source : Rapport d'activités 2025 AT2ER

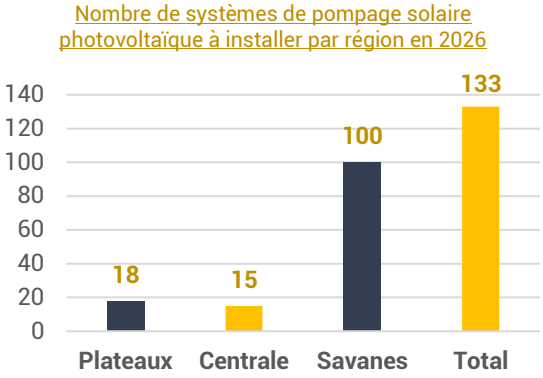

Pompe d'irrigation solaire consiste à capter l'énergie solaire via des panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité qui alimente une pompe électrique permettant d'assurer l'exhaure de l'eau pour l'irrigation des cultures.

Tableau 108 : Nombre et coût de systèmes solaires pour mini-AEP à installer par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	80	304 761
Plateaux	86	327 168
Centrale	80	218 879
Kara	80	141 176
Savanes	82	144 706
Total	**408**	**1 136 690**

Source : PTBA de AT2ER 2026

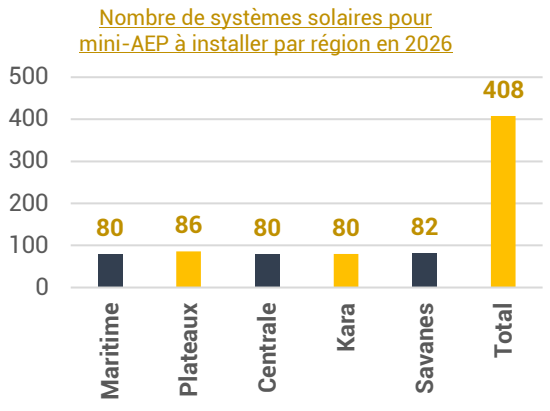

Un système solaire pour mini-adduction d'eau potable utilise des panneaux photovoltaïques pour alimenter une pompe immergée, pompant l'eau d'un forage vers un château d'eau pour une distribution gravitaire, généralement sans batterie. Il est idéal pour les zones rurales isolées, offrant une solution autonome et économique.

Tableau 109 : Nombre d'abonnés au réseau de distribution de la CEET par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	26 231	31 515
Maritime	15 543	38 692
Plateaux	12 893	9 978
Centrale	7 520	10 325
Kara	3 285	4 585
Savanes	4 810	4 806
Total	**70 282**	**99 901**

Source : Rapport d'activités 2025 de la CEET

Tableau 110 : Prévisions du nombre d'abonnés au réseau de distribution de la CEET à raccorder par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	37 438	2 807 850
Maritime	27 540	2 065 500
Plateaux	33 338	2 500 350
Centrale	20 900	1 567 500
Kara	22 900	1 717 500
Savanes	21 600	1 620 000
Total	**163 716**	**12 278 700**

Source : Rapport d'activités 2025 de la CEET

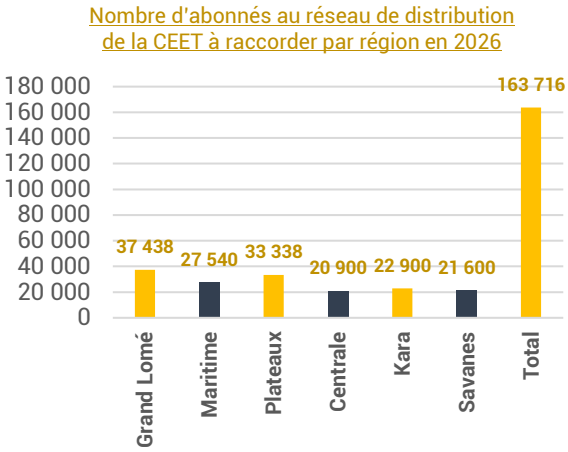

MINES

Tableau 111 : Nombre de sociétés minières inspectées et mis en conformité avec législation minières en 2024 et 2025

Régions	Réalisations	
	2024	2025
Grand Lomé	0	2
Maritime	11	17
Plateaux	2	0
Centrale	2	0
Kara	4	0
Savanes	0	0
Total	**19**	**19**

Source : Rapport d'activités 2025 de la DGMG

Tableau 112 : Nombre de sociétés minières à inspecter et à mettre en conformité avec la législation minière par région en 2026

Régions	**Prévisions 2026**	
	Nombre	**Coût total (milliers FCFA)**
Grand Lomé	2	176,9
Maritime	33	2 919,2
Plateaux	4	353,8
Centrale	4	353,8
Kara	6	530,8
Savanes	3	265,4
Total	**52**	**4 600,0**

Source : PTBA de DGMG/DDCM 2026

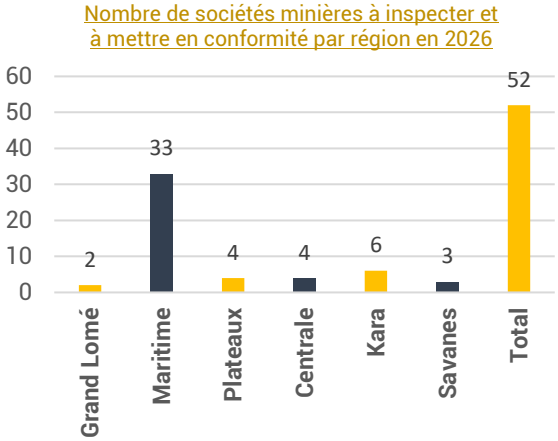

Les inspections minières effectuées par l'administration minière permettent de contrôler les entreprises minières, les carrières de sable et de concassage en vue de s'assurer des respects des principes édictés dans le code minier et textes d'application afférents (au niveau de la production, chiffres d'affaires, hygiène, santé, sécurité, respect environnemental).

IX. AUTRES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES SPECIFIQUES POUR 2026

En plus des domaines productifs et sociaux présentés plus haut, le gouvernement a également mis l'accent sur d'autres secteurs bénéficiant de financements budgétaires spécifiques. Cela induit la transformation économique, la défense et la sécurité la décentralisation, de l'environnement et les réformes du service public. Les budgets alloués et les initiatives prévues sont présentés ci-après

Dans le domaine de la TRANSFORMATION ECONOMIQUE

Dans le cadre de la contribution à l'augmentation du produit intérieur brut, il est prévu au titre de l'exercice 2026, des actions de promotion dans les secteurs de l'économie, de l'emploi, du commerce et de l'industrie d'une façon inclusive.

Les priorités du gouvernement dans le secteur de l'économie seront focalisées sur la gestion macroéconomique, la promotion des investissements, la souveraineté économique et les secteurs productifs. En outre, un accent particulier sera mis pour faire de l'agriculture togolaise « une agriculture productive, à haute valeur ajoutée, moteur de croissance et de prospérité pour les producteurs. Afin de concrétiser cette ambition, il sera mis en œuvre en 2026, des programmes et projets notamment le Programme de transformation durable de l'agriculture durable au Togo en vue de renforcer sa productivité, sa résilience et sa contribution à la création d'emplois et à l 'inclusion sociale.

S'agissant de l'emploi, des actions et mesures ci-après sont envisagées : (i) renforcer l'administration du travail par la

promotion de la sécurité et santé au travail ; (ii) équiper des inspections de travail (mobilier et matériel informatique) ; (iii) déployer les services du ministère sur l'ensemble du territoire et (iv) renforcer les capacités des inspecteurs du travail ; (v) développer les dispositif d'insertion professionnelle ; (vi) améliorer le cadre de concertation et de coordination des acteurs du secteur de l'emploi ; (vii) actualiser la politique nationale de l'emploi et ses stratégies ; (viii) actualiser le plan national d'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi et (ix) actualiser de la stratégie nationale de migration professionnelle.

En matière de commerce, le gouvernement prévoit (i) renforcer le cadre légal, institutionnel et organisationnel du secteur de l 'artisanat ; (ii) faciliter l'accès au financement et à la protection sociale ; (iii) développer des marchés, la visibilité et l'innovation dans le secteur de l'artisanat ; (iv) améliorer la qualité des services ; (v) créer un environnement commercial propice à la croissance et à la protection des consommateurs et (vi) améliorer le climat des affaires et promouvoir l'investissement privé.

En ce qui concerne l'industrialisation, les priorités s'articulent autour de (i) l 'opérationnalisation de l'**Agence de la Promotion des Investissement et de la Zone Franche (API-ZF)** ; (ii) l'amélioration du cadre stratégique, institutionnel, juridique et réglementaire du secteur industriel ; (iii) le renforcement de la compétitivité du secteur industriel et (iv) le développement de nouvelles zones industrielles.

Ce secteur permettra d'assurer la sécurité nationale ; de renforcer les dispositifs de défense et de renseignement ; de prévenir et gérer les menaces ; et de garantir la paix intérieure.

Dans le domaine de la défense, le gouvernement s'engage pour l'année 2026 à :

(i) renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des forces armées togolaises ; **(ii)** disposer d'un personnel suffisant et particulièrement qualifié ; **(iii)** disposer de matériels et équipements modernes adaptés aux défis actuels, notamment la menace terroriste ; **(iv)** poursuivre la réalisation des projets d'infrastructures de défense ; **(v)** élargir les actions médicales gratuites au profit des populations et renforcer les contrôles de zones ; **(vi)** promouvoir les activités de cohésion armée-nation.

Concernant la sécurité intérieure et transfrontalière, l'action du Gouvernement s'articulera autour des axes prioritaires suivants :

(i) la finalisation des réformes administratives et juridiques engagées depuis 2025, la poursuite du maillage territoriale renforcée des unités de sécurité et l'accélération de la digitalisation des procédures de délivrance des documents administratifs, de même que des systèmes de collecte et de traitement des données statistiques ; **(ii)** l'intensification de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transfrontalière, à travers le renforcement de la sécurité aux frontières et la modernisation des unités d'intervention ;
(iii) le renforcement des infrastructures et des capacités opérationnelles de l'Office central de répression du trafic illicite des drogues et du blanchiment (OCRTIDB/DGPN) ainsi que des équipements des unités de police technique et scientifique et de renseignement, l'amélioration des dispositifs de surveillance et l'opérationnalisation effective de l'unité spéciale de garde-côtes togolaise (USGCT) en vue de la sécurisation des espaces et infrastructures maritimes ;

(iv) la consolidation du rôle de l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCY) et du Laboratoire de criminalistique numérique (LCN), notamment à travers le renforcement des outils de surveillance numérique et des capacités d'analyse des données ;
(v) le développement et la dynamisation des accords d'échange de renseignements et d'assistance sécuritaire aux niveaux régional et international ;
(vi) la valorisation de la participation du Togo aux missions internationales de maintien de la paix, en vue de renforcer son positionnement stratégique et son expertise ;
(vii) la mobilisation accrue de financements auprès des partenaires techniques et financiers pour soutenir la mise en œuvre des priorités sécuritaires.

Au titre de la décentralisation

En matière d' administration du territoire et de la gouvernance locale, le gouvernement entend : (i) contribuer aux efforts visant à la préservation du climat de paix, de sécurité et de la stabilité politique ; (ii) rendre effectives les politiques de sécurisation et de démarcation des frontières ; (iii) accélérer, superviser et suivre les conseils coutumiers ou des consultations populaires en vue de la désignation des chefs traditionnels dans les localités ayant des vacances et régences ; (iv) règlementer la liberté d'association et l'exercice des cultes au Togo ; (v) adopter et vulgariser la politique nationale de la décentralisation assortie du plan stratégique ; (vi) mettre en œuvre le plan national de formation de I 'ANFCT par le renforcement de capacités des nouveaux élus locaux et personnel des collectivités territoriales ; (vii) poursuivre la mise en œuvre de la décentralisation et dynamiser le système de financement des collectivités locales.

Au titre des réformes du service public

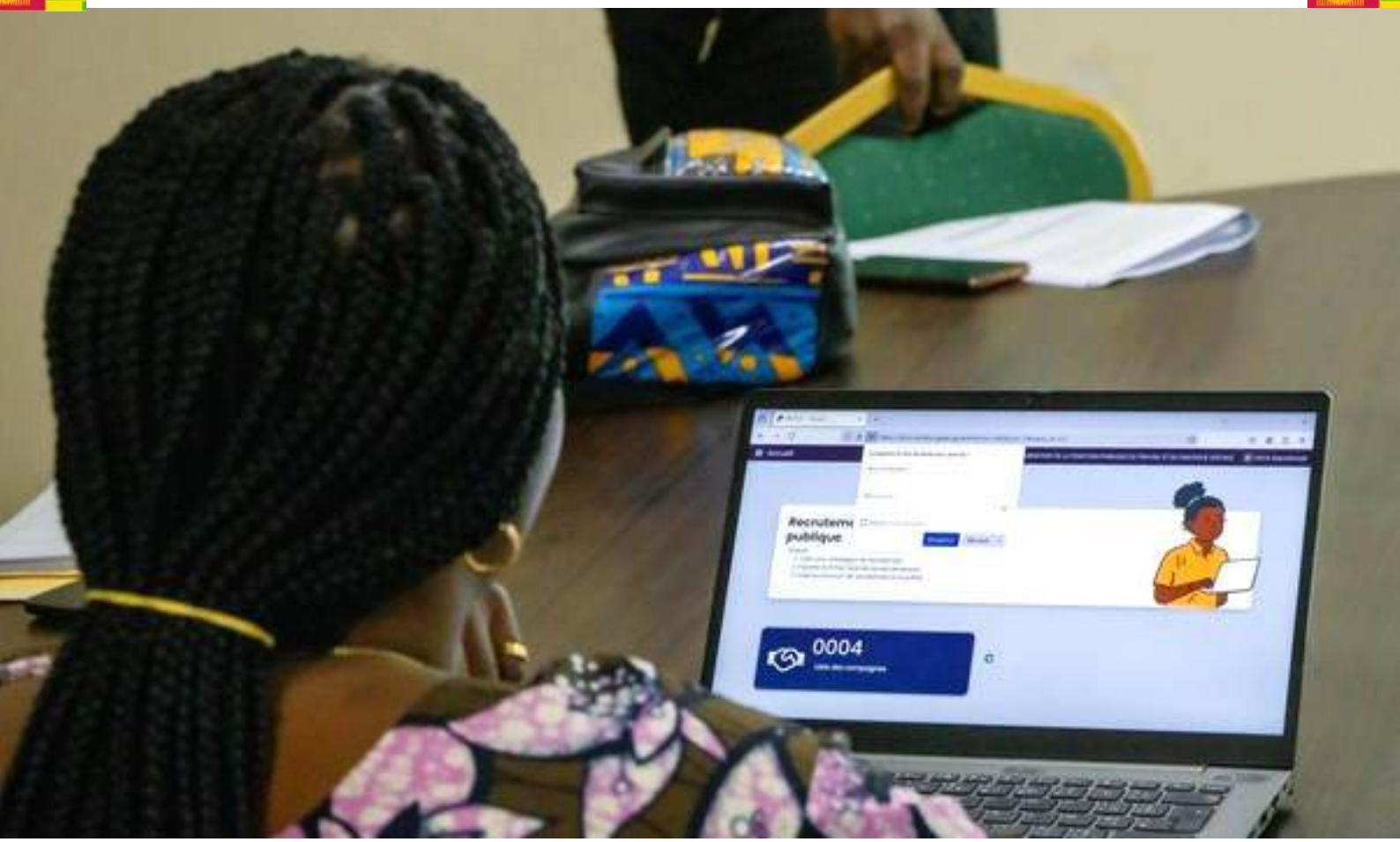

S'agissant de la modernisation de l'administration publique, plusieurs actions et mesures seront mises en œuvre à travers le projet de modernisation et de renforcement des capacités de l'administration pour la délivrance des services (PMADS) de la Banque mondiale.

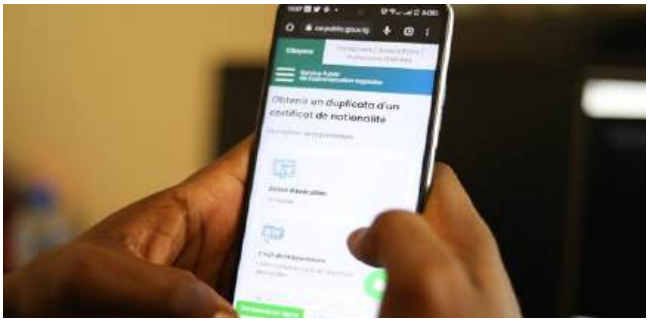

Il s'agit notamment (i) de poursuivre les activités liées au recensement biométrique des fonctionnaires entamées en 2025 ; (ii) d'organiser le recensement biométrique des retraités ; (iii) de finaliser les réformes du cadre institutionnel de gestion des ressources humaines de l'Etat entamées en 2025 (l'adoption du projet de décret élaboré, portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la direction des ressources humaines des ministères) ; (iv) de réviser le cadre juridique et institutionnel du ministère (doter le ministère d'un nouvel organigramme) et (v) de poursuivre les activités de mise en œuvre du programme d'excellence pour la formation à l'ENA, de 300 hauts fonctionnaires dont 100 femmes, composés des secrétaires généraux, des directeurs généraux, des directeurs et fonctionnaires occupant des postes techniques clés.

Un montant de 6,9 milliards de francs CFA sera mobilisé et affecté en 2026 pour la mise en œuvre des actions énumérées

. Au titre de la budgétisation verte

La prise en compte des défis liés aux changements climatiques et à la protection de l'environnement dans la gestion budgétaire depuis 2024 a permis d'apprécier les efforts budgétaires et financiers de l'Etat en matière de lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement et d'y mesurer l'impact positif. Ainsi, la budgétisation sensible aux changements climatiques et à la protection de l'environnement qui consacre la réforme budgétaire verte constitue une nouvelle présentation des recettes et dépenses budgétaires selon leur impact sur le changement climatique et sur l'environnement. Elle vise alors à montrer de manière transparente comment les finances des organismes publics s'alignent sur les priorités climatiques et environnementales. L'intégration des aspects climatiques et environnementaux dans la gestion budgétaire a permis de relever deux axes principaux et 06 segments permettant de classifier les dépenses budgétaires suivant leurs natures. Le premier axe identifié « changement climatique » a pour segments : « adaptation » et « atténuation ». Quant au second, « protection de l'environnement », les segments relevés sont : « biodiversité », « eau », « pollution » et « déchets ».
La réforme budgétaire verte amorcée par le Togo s'est ancrée dans une vision définie à travers des objectifs ambitieux retracés dans la stratégie nationale et a adopté une démarche progressive avec la prise en compte de 9 ministères désignés pilotes en 2024, 22 ministères et 2 institutions en 2025 et l'ensemble des ministères et institutions en 2026.

Ainsi, au titre de la loi de finances, exercice 2026, la part du budget favorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement dans les ministères et institutions retenus s'élève à 167.708.683.000 FCFA, soit 9,0% du budget de l'Etat (1 855 519 624 000 FCFA). Ce taux traduit les efforts de l'Etat togolais dans la lutte contre les changements

climatiques et la protection de l'environnement. Toujours en proportion du budget de l'Etat, la lutte contre les changements climatiques représente 7.3% et la protection de l'environnement 1.8%. La part des dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement représente 61 220 559 000 FCFA, soit 3,3% du budget de l'Etat et constituent des dépenses à impact négatifs sur les changements climatiques et la protection de l'environnement.

47.3% (887 302 714 000 FCFA) des dépenses budgétaires sont neutres (et concernent uniquement les dépenses qui n'ont pas d'effet significatif sur l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux).

Tableau 113 : Synthèse des cotations du budget vert, exercice 2026, illustrant les efforts consacrés à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement.

DIFFERENTE COTATION	FAVORABLE	DEFAVORABLE	NEUTRE	MIXTE	NON COTE	TOTAL
ADAPTATION	107 070 881	1 572	4 673 557			111 746 010
ATTENUATION	27 945 463	40 213 051	65 870 105			134 028 619
CHANGEMENT CLIMATIQUE	**134 566 343**	**40 214 623**	**533 225 805**			**708 006 771**
BIODIVERSITE	6 334 531	20 999 436	9 041 486			36 375 453
EAU	20 193 335	-	2 154 372			22 347 707
POLLUTION	2 446 063	6 500	2 101 305			4 553 868
DECHETS	416 841	-	249 406 372			249 823 213
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	**33 142 339**	**21 005 936**	**344 076 908**	**-**		**398 225 183**
MIXTE				16 971 379		
NON COTE					73 231 629	
TOTAL	**167 708 682**	**61 220 559**	**877 302 713**	**16 971 379**	**73 231 629**	**1 855 519 624**
TAUX	**9,0%**	**3,3%**	**47,3%**	**0,9%**	**3,9%**	**100%**

Source : budget vert, exercice 2026

Graphique : synthèse des résultats du marquage/cotation du budget de l'Etat 2026 sous l'angle climat et environnement

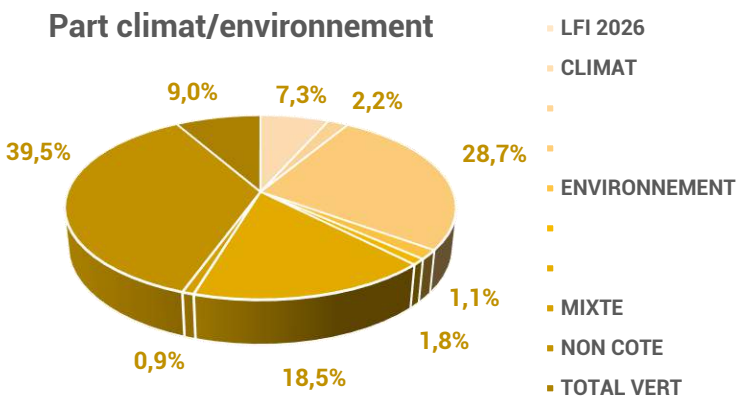

Au titre de la budgétisation sensible au genre

Pour bâtir une croissance inclusive, l'État place le genre au cœur de l'action publique. L'objectif est de s'assurer que chaque projet de développement réponde aux aspirations réelles de toutes les couches de la population. Pour l'année 2025, 30 ministères et 9 institutions ont intégré cette dimension dans leur budgétisation avec le concours stratégique du Ministère chargé des Finances, visant à transformer les intentions politiques en investissements concrets et équitables pour les citoyens.

Les efforts du Togo pour promouvoir l'équité de genre se traduisent par une participation féminine notable aux instances de décision en 2025. Ainsi, il est enregistré des proportions de femmes qui s'établissent à 22,45% dans les fonctions nominatives de haut niveau (ministres, préfets, sénateurs, gouverneurs), 13,65% dans les mandats électifs (députés, sénateurs, conseillers régionaux et municipaux) et 10,26% au niveau de fonctions de maires. Ces avancées sont renforcées par des signaux de reconnaissance régionale et internationale, notamment la nomination d'une togolaise à la présidence du **Parlement de la CEDEAO**, ainsi que la distinction obtenue lors des **African Government Awards** de 2024 où le pays a été sacré meilleur ministère en charge de la promotion de la femme et de l'alphabétisation en Afrique. Ces succès se reflètent aussi dans l'éducation à travers les mêmes chances accordées dès le plus jeune âge (enfants) par des programmes et projets concourant à porter le taux net de scolarisation des filles et des garçons au primaire respectivement à 98,5% et 97,1% en 2024-2025.

Sur le plan de l'accès aux services, les résultats éducatifs témoignent d'une progression vers l'égalité des chances dès le plus jeune âge. En 2024-2025, le taux net de scolarisation au primaire atteint 98,5 % pour les filles avec une parité fille/garçon de 1,01, grâce à des programmes et projets dédiés.

En matière de ressources humaines, dans les ministères et institutions engagés dans le budget sensible au genre, les effectifs de 2025 comptent 19 335 femmes sur un total de 78 378 agents. Au niveau de l'encadrement, les femmes occupent 3 486 postes de responsabilité sur 15 303, soit 22,78 %.

La persistance d'une proportion limitée de femmes dirigeantes s'explique notamment d'une part, par l'accès limité à la formation et l'évolution professionnelle, d'autre part, par les stéréotypes qui restreignent les opportunités et parcours de carrière.

Sur le plan budgétaire, les dépenses exécutées en septembre 2025 au titre des actions sensibles au genre sont de 76,08% pour une prévision de 31,21 milliards.

En 2026, tous les ministères et institutions, poursuivront la budgétisation des programmes en intégrant l'approche genre à travers le Document budgétaire sensible au genre (DBSG). L'ambition de l'Etat est de garantir que chaque franc dépensé contribue à réduire les inégalités, à améliorer l'accès aux services et à renforcer l'autonomisation, en systématisant l'analyse d'impact budgétaire sous l'angle du genre.

Les dépenses sensibles au genre sont passées de 45,24 milliards en 2025 à 61,4 milliards en 2026, soit une progression de 35,72%. Cette progression s'explique par la prise en compte du genre dans certains nouveaux projets notamment le Projet d'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique en Afrique Subsaharienne Plus (WEDD+), l'amélioration du budget alloué à la santé de la mère et de l'enfant. Ainsi, la part de ces dépenses par rapport au budget global de l'Etat est passée de 45,24 milliards en 2025 (LFR 2025) à 61,40 milliards en 2026 soit une progression de 35,72%.

En 2026, les ministères engagés dans la budgétisation sensible au genre comptent 22 030 femmes sur un total de 89 703 agents. S'agissant de prise de décision, elles occupent 23,40 % des postes de responsabilité, soit 3 873 femmes pour 16 551 cadres prévus.

Au titre de la budgétisation sensible au dividende démographique

L'exercice 2026 consacre la phase pilote de l'opérationnalisation de la budgétisation sensible au dividende démographique (BSDD) avec 5 ministères (santé, éducation nationale, enseignement supérieur, développement à la base, fonction publique) et 1 institution (Assemblée nationale). La BSDD qui constitue une approche visant à aligner les allocations budgétaires sur l'évolution de la population afin d'optimiser les bénéfices économiques et sociaux du dividende démographique se présente en 4 composantes : capital humain, gouvernance, économie et réseaux professionnels et sociaux.

Au titre de l'exercice budgétaire 2026, les allocations budgétaires de la composante capital humain (fortement concentré au niveau des ministères du secteur de l'éducation et de la santé) s'élèvent à 316.6 milliards, soit 78,2% du budget des ministères pilotes BSDD. Les composantes « réseaux professionnels et sociaux » et « structure de l'économie » représentatives des fonctions de réseaux, affaires économiques et énergies, BTP bénéficient d'une allocation globale de 76,5 milliards sur le total des budgets des ministères et institution pilotes. La part relative de ces composantes s'élève à 11% et 7,9% respectivement. La part relative de 3% est allouée à la composante gouvernance avec des fonctions de sécurité et d'institutions pour 11 milliards et sont fortement dévolus aux dépenses consacrées à l'Assemblée nationale et au ministère de la fonction publiques, du travail et du dialogue social. Les allocations budgétaires des ministères et institution pour la phase pilote pour l'amélioration et l'accélération de la capture du dividende démographique révèle une répartition en faveur des dépenses de personnel et de fonctionnement pour 57,5% et des dépenses d'investissements et de transferts respectivement pour 22,7% et 19,8%.

Graphique : Allocations budgétaires des ministères et institution pilotes, par composantes de la budgétisation sensible au dividende démographique

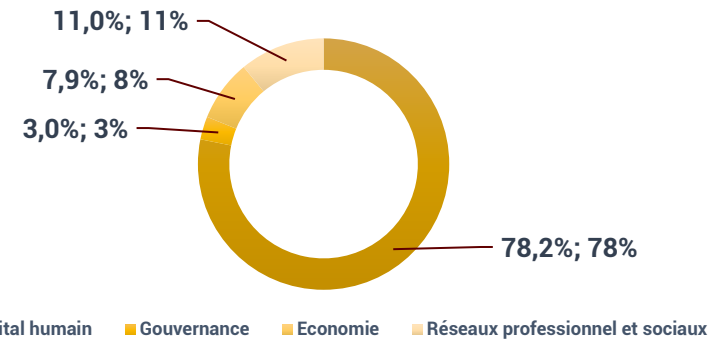

05 RISQUES BUDGETAIRES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE BONNE EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT 2026

Le budget 2026 voté tient compte des menaces naturelles et humaines qui pourraient remettre en cause les prévisions budgétaires. Pour atténuer les effets de ces risques sur la période, des mesures sont prévues par le Gouvernement.

I. LES RISQUES BUDGETAIRES

un risque budgétaire est défini comme un facteur qui pourrait modifier les prévisions de recettes et/ou de dépenses ainsi que leurs réalisations effectives en fin d'exercice budgétaire.

1. RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES

1.1 Risques liés à la mobilisation des ressources internes

* Menaces sécuritaires dans la zone septentrionale du pays et dans la sous-région.
* Concurrence des pays voisins notamment sur le plan portuaire.
* Désarmement tarifaire lié à l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange continental africaine (ZLECAf) qui prévoit l'élimination progressive des droits de douane.
* Evasion et fraudes fiscales.
* Corruption.
* Insolvabilité volontaire du contribuable.
* Récurrence des pratiques d'optimisation fiscale par les entreprises.
* Prépondérance de l'économie informelle et croissance des activités de l'économie numérique.
* Risques liés à l'intégrité du fichier des contribuables.
* Accroissement des dépenses fiscales consécutives à la mise en œuvre des mesures fiscales dérogatoires.
* Porosité des frontières favorisant la contrebande.
* Cybercriminalité.
* Risques liés à la gestion du portefeuille (la privatisation des entreprises publiques affecte négativement la mobilisation des recettes non fiscales : versement des dividendes et de diverses redevances).
* Pression sur la base taxable existante entrainant la baisse des ressources.
* Insuffisance de capacité de contrôle fiscale réduisant l'efficacité de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.
* Difficultés dans l'application des réformes fiscales, retardant l'optimisation des recettes.
* Inadaptation du cadre juridique et fiscal aux nouvelles formes d'activité économique (économie numérique, crypto-monnaie).
* Non formalisation du secteur informel.
* Risques liés à la mobilisation des ressources externes

* Non-respect de certaines conditions convenues avec les PTF dans le cadre de certains programmes d'appuis budgétaires.
* Non maîtrise des procédures de décaissement des PTF conduisant à la mise en place tardive des financements extérieurs.
* Non application du principe d'harmonisation de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement par certains PTF.
* Hausse des taux d'intérêts internationaux entraînant une augmentation du coût de l'endettement extérieur.
* Risques géopolitiques et crises internationales, pouvant affecter la disponibilité des financements externes.

1.2 Risques liés aux évènements naturels imprévus

* Risques climatiques : l'agriculture togolaise dépend fortement de la pluviométrie. Ainsi, les aléas climatiques pourraient entraîner la baisse de sa production (sécheresses, inondations, ravageurs…).
* Risques sanitaires : le Togo reste exposé à des menaces sanitaires et d'autres épidémies (Ebola, fièvre lassa, méningites, etc.).

1.3 Risques liés aux actions humaines imprévisibles.

* Risques sécuritaires : l'instabilité sécuritaire dans la zone ouest africaine n'exempte pas le Togo qui subit des attaques terroristes. En plus de ces menaces, il faut ajouter celles de la piraterie maritime dans le golfe de guinée, les conséquences des crises politiques dans les pays voisins.
* Risques socio-politiques : les manifestations de rue engendrées par les crises socio-politiques impactent négativement l'activité économique.

*

2. RISQUES LIES AUX DEPENSES

- Une augmentation du taux de change entraine la hausse de la dette à payer aux créanciers extérieurs, ce qui fausse les prévisions en matière de financement des projets aux bénéfices des populations.
- La hausse des prix des produits importés perturbe fortement les prévisions des dépenses et l'atteinte des objectifs fixés.
- La corruption et le trafic d'influence dans les processus de passation et d'octroi des marchés publics.

Pour atténuer ces risques, un certain nombre de mesures sont prévues par le gouvernement.

II. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les principales mesures et actions prévues par le gouvernement pour atténuer les risques budgétaires en 2026 sont relatives aux recettes et aux dépenses.

1. MESURES LIEES AUX RECETTES

2.1 En matière de mobilisation des ressources internes

* Adopter une stratégie de promotion du civisme fiscal et intensifier la sensibilisation des contribuables.
* Renforcer la coopération internationale et l'échange de renseignements en matière fiscale.

* Investir dans la modernisation et mettre en œuvre des mesures de transparence et de responsabilité.
* Renforcer la capacité de l'administration fiscale en matière de contrôle des prix de transferts, de l'économie numérique et de sécurité informatique.
* Automatiser le système d'analyse des risques au Commissariat des impôts et améliorer le système de sélectivité au cordon douanier.
* Elargir le champ des Codes de spécification tarifaire à de nouveaux produits et bureaux.
* Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de fiscalisation de l'économie numérique et du secteur informel.
* Améliorer la contribution des entreprises publiques aux recettes fiscales.
* Renforcer le maillage du territoire ainsi que le contrôle des frontières et des flux financiers.
* Poursuivre la dématérialisation des procédures et les téléservices.
* Assurer la bonne exécution de la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf.
* Améliorer les voies d'accès et la logistique afin d'accroitre l'attractivité du Port autonome de Lomé.
* Mener des négociations avec les armateurs et consignataires afin de revoir, à la baisse, le fret maritime des marchandises à destination du Togo qui est particulièrement élevé.
* Poursuivre les actions de prévention et de lutte contre la corruption sur le plan national.
* Renforcer les mesures de contrôle des exonérations.
* Identifier et mettre en œuvre les leviers de rationalisation des dépenses fiscales.
* Poursuivre la prospection des nouvelles recettes et la création de nouvelles régies de recettes.
* Opérationnaliser la plate-forme de gestion de l'aide (PGA).
* Améliorer la capacité de mobilisation des ressources budgétaires par la formation et la sensibilisation des acteurs.

2.2 En matière de mobilisation des ressources externes

* Renforcer le cadre de dialogue entre le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers.
* Renforcer le mécanisme de suivi de la mobilisation des ressources externes à tous les niveaux.
* Renforcer les capacités des acteurs sur les procédures de décaissement des PTF.

2.3 En matière d'évènements naturels imprévus

* Reboisement des forêts, lutte contre l'abattage anarchique des arbres.
* Gestion durable des bassins hydriques transfrontaliers pour assurer la disponibilité des ressources en eau.
* Intensification de la recherche phytosanitaire en vue d'anticiper les attaques des cultures.

2.4 En matière des actions humaines imprévues

❖ Mesures sécuritaires

* Renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières.
* Coopération transfrontalière des services de défense et de sécurité.
* Sensibilisation sur les menaces terroristes et renforcement de la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité.
* Renforcement du cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime.

❖ Mesures socio-politiques

* Renforcement du dialogue social.
* Promotion du dialogue politique.

2. EN MATIERE DE DEPENSES

Pour une bonne exécution des dépenses du budget 2026, les mesures d'atténuation ci-après sont proposées :

* prioriser la mobilisation des ressources d'emprunt à taux d'intérêt fixe ;
* mettre en place, en collaboration avec les banques bénéficiaires de la garantie, un mécanisme de suivi permettant de minimiser le risque de non remboursement du crédit ;
* préférer les emprunts offrant des conditions financières favorables ;
* réduire les importations de biens et services par la promotion de la consommation des produits locaux ;
* intensifier l'action de la Cellule d'investigation des marchés publics et de délégation des services publics.

ANNEXE : CALENDRIER BUDGÉTAIRE

PERIODE	ACTIONS	MANDAT/OBJET	LIVRABLES	ACTEURS OU STRUCTURES RESPONSABLES
1ère semaine de décembre N-1 à la dernière semaine de février N	**REVUE DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT (N-3, N-2, N-1)**	Revue des politiques publiques sectorielles/ ministérielles	Rapports des revues des politiques sectorielles ou ministérielles	**DPPD**/ DPSE des ministères et institutions
		Revue de la stratégie nationale de développement (SND)	Rapport de la revue de la SND	**Secrétariat Technique** (ST) de la SND
Dernière semaine de janvier N à la dernière semaine de mars N	**REVUE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE (N-3, N-2, N-1)**	Revue de l'exécution des dépenses budgétaires	Rapport de la revue sur l'exécution des dépenses budgétaires	**DGBF**/ DAF des ministères et institutions/ DPPD
		Revue de la mobilisation des recettes budgétaires	Rapport de la revue sur la mobilisation des recettes budgétaires	**DGBF**/ OTR/ DGTCP
		Revue de la stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)	Rapport de la revue de la SDMT	**DDPF**
		Elaboration des Rapports annuels de performance (RAP) des programmes de l'année N-1	RAP des programmes	**DAF des ministères et institutions**/ DGBF
Troisième semaine de février N à la fin de 2ème semaine de mars N	**DÉFINITION DES PRIORITÉS ET CHOIX STRATÉGIQUES BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE N+1**	Définition des priorités stratégiques de l'Etat	Document d'orientation stratégique en corrélation avec la MAP actualisée de la SND	**PM**/ ST de la SND/ DGBF/ DPPD
		Définition des priorités et choix budgétaires ministériels	Document des priorités et choix budgétaires ministériels	**DPSE** et DAF des ministères et institutions/ DPPD
Première semaine de janvier N à la fin de la deuxième semaine de mai N	**CADRAGE MACRO-BUDGETAIRE (N+1, N+2, N+3)**	Elaboration et transmission du PIP au MEF	PIP validé	**DPPD/ Comité PIP**/ DPSE des ministères et institutions
		Elaboration de la SDMT	SDMT validée	**DDPF/** CNDP
		Première mise à jour du cadre macroéconomique et élaboration du TOFE prévisionnel	Cadrage macrocosmique et TOFE validés	**DGEAE/ Comité PIB**
		Elaboration ou mise à jour de la politique fiscale	Document de politique fiscale	**Unité de politique fiscale**
		Prévision des recettes fiscales et douanières	Document de prévisions des recettes fiscales et douanières	**OTR/**DGEAE
		Prévision des recettes non fiscales	Document de prévisions des recettes non fiscales	**DGTCP/**DGEAE

PERIODE	ACTIONS	MANDAT/OBJET	LIVRABLES	ACTEURS OU STRUCTURES RESPONSABLES
		Tenue du cadre de concertation avec les PTF	Rapport de la réunion de concertation	**SP-PRPF**/ DGBF/ DGMAP
		Prévision des dons programmes (appuis budgétaires)	Tableaux de prévisions des dons programmes	**SP-PRPF**/ DGBF
		Collecte des informations financières et budgétaires des autres entités du secteur public (collectivités territoriales, EPA, sociétés publiques et organismes de sécurité sociale)	Etats des informations financières et budgétaires des autres entités du secteur public (collectivités territoriales, EPA, sociétés publiques et organismes de sécurité sociale)	**OTR**/ DGTCP/ Sociétés publiques/ CNSS/ CRT
		Cadrage budgétaire à moyen terme (CBMT)	CBMT	**DGBF**/ Comité CBMT
		Préparation et diffusion de la circulaire budgétaire	Circulaire budgétaire	**DGBF**
		Elaboration du DPBEP initial	DPBEP initial validé	**DGBF**/ Comité DPBEP
Première semaine de février N à la fin de la dernière semaine de mai N	**ELABORATION DES DPPD (N+1 à N+3) ET PAP (N+1)**	Elaboration des DPPD et PAP	DPPD et PAP des ministères adoptés	**DAF** et DPSE des ministères et institutions
		Elaboration et consolidation des plans de passation de marchés (PPM) et des plans d'engagement (PE)	PPM et PE des ministères adoptés	**DAF** et DPSE des ministères et institutions
Tout le mois de juin N	**ORGANISATION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)**	Adoption du DPBEP en Conseil des ministres	DPBEP adopté	**DGBF**/ Gouvernement
		Transmission du DPBEP à l'Assemblée Nationale	Lettre de transmission du DPBEP	**PM**
		Tenue du DOB	Rapport du DOB	**Assemblée Nationale**
Troisième semaine de juin N à la fin de la dernière semaine de septembre N	**ELABORATION DE L'AVANT PROJET DE LA LOI DE FINANCES (N+1)**	Revue à mi-parcours de l'exécution du budget de l'année N	Rapport de la revue à mi-parcours de l'exécution budgétaire	**DGBF**/ DAF des ministères et institutions/ DPPD
		Actualisation des prévisions des recettes fiscales et douanières	Document de prévisions des recettes fiscales et douanières actualisé	**OTR**

PERIODE	ACTIONS	MANDAT/OBJET	LIVRABLES	ACTEURS OU STRUCTURES RESPONSABLES
		Actualisation des prévisions des recettes non fiscales	Document de prévisions des recettes non fiscales actualisé	**DGTCP**
		Actualisation du DPBEP	DPBEP actualisé validé	**DGBF**/ Comité DPBEP
		Elaboration et diffusion de la lettre de cadrage	Lettre de cadrage	**DGBF**
		Actualisation et transmission au MEF du PIP (PIP cadré)	PIP cadré	**DPPD**/ Comité PIP/DPSE des ministères et institutions
Troisième semaine de juin N à la fin de la dernière semaine de septembre N	**ELABORATION DE L'AVANT PROJET DE LA LOI DE FINANCES (N+1)**	Deuxième mise à jour du cadre macroéconomique et actualisation du TOFE prévisionnel	Cadrage macroéconomique mis à jour et TOFE actualisé	**DGEAE/**DGBF/ Comité PIB
		Actualisation de la SDMT	SDMT actualisée et validée	**DDPF**/ CNDP
		Actualisation des DPPD et PAP et transmission au MEF	DPPD et PAP actualisés	**DAF** et DPSE des ministères et institutions
		Actualisation des PPM et PE et transmission au MEF	PPM et PE actualisés	**DAF** et DPSE des ministères et institutions
		Elaboration du rapport économique, financier et social	REFS	**DGEAE**
		Organisation et tenue des conférences budgétaires techniques	Rapports des conférences budgétaires et draft 0 de l'avant-projet de loi de finances	**DGBF**/ DAF et DPSE des ministères et institutions
		Arbitrages du MEF	Tableau d'ajustement budgétaire	**MEF**/ DGBF
		Arbitrages du PM	Tableau d'ajustement budgétaire	**PM**/ MEF
		Etude, validation et consolidation des PPM	PPM consolidé	**DNCMP**
		Etude, validation et consolidation des PE	PE consolidé	**DNCF**
		Elaboration du plan de trésorerie prévisionnel de l'Etat	Plan de trésorerie prévisionnel de l'Etat	**DGTCP**/ Comité de trésorerie de l'Etat

PERIODE	ACTIONS	MANDAT/OBJET	LIVRABLES	ACTEURS OU STRUCTURES RESPONSABLES
		Finalisation et transmission de l'avant-projet de loi de finances au Conseil des Ministres	Avant-projet de loi de finances finalisée/ Lettre de transmission de la LF pour le CdM	**DGBF/MEF**/ SGG
		Adoption de l'avant-projet de loi de finances par le Conseil des ministres	PLF adopté	**Conseil des ministres**
		Elaboration du budget citoyen	Budget citoyen	**DGBF**
Première semaine d'octobre N à la fin de la dernière semaine de décembre N	**EXAMEN ET VOTE DE LA LOI DE FINANCES (N+1)**	Dépôt du projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale	Lettre de transmission comprenant les pièces jointes du projet de la LF à l'AN	**PM**
		Etude de la loi de finances à l'Assemblée Nationale	Rapport de la Commission sur l'étude de la LF	**Commission des finances de l'AN**/ Gouvernement/MEF
		Vote de la loi de finances par l'Assemblée Nationale	LF votée	**AN**
Dernière semaine de décembre N à la fin de la dernière semaine de janvier N+1	**MISE EN EXECUTION DU BUDGET**	Promulgation de la loi de finances	Décret de promulgation	**PR**
		Décrets de répartition des crédits budgétaires	Décrets de répartition	**PM**/ DGBF
Tout le mois de janvier N+1	**COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LA LOI DE FINANCES**	Vulgarisation du budget citoyen	Supports de vulgarisation du budget citoyen	**DGBF**
		Organisation de débats publics sur la loi de finances	Supports de communication	**DGBF**
		Publication de la loi de finances et ses annexes	Supports et adresses de publication de la LF	**SP-PRPF/** DGBF/DPPD

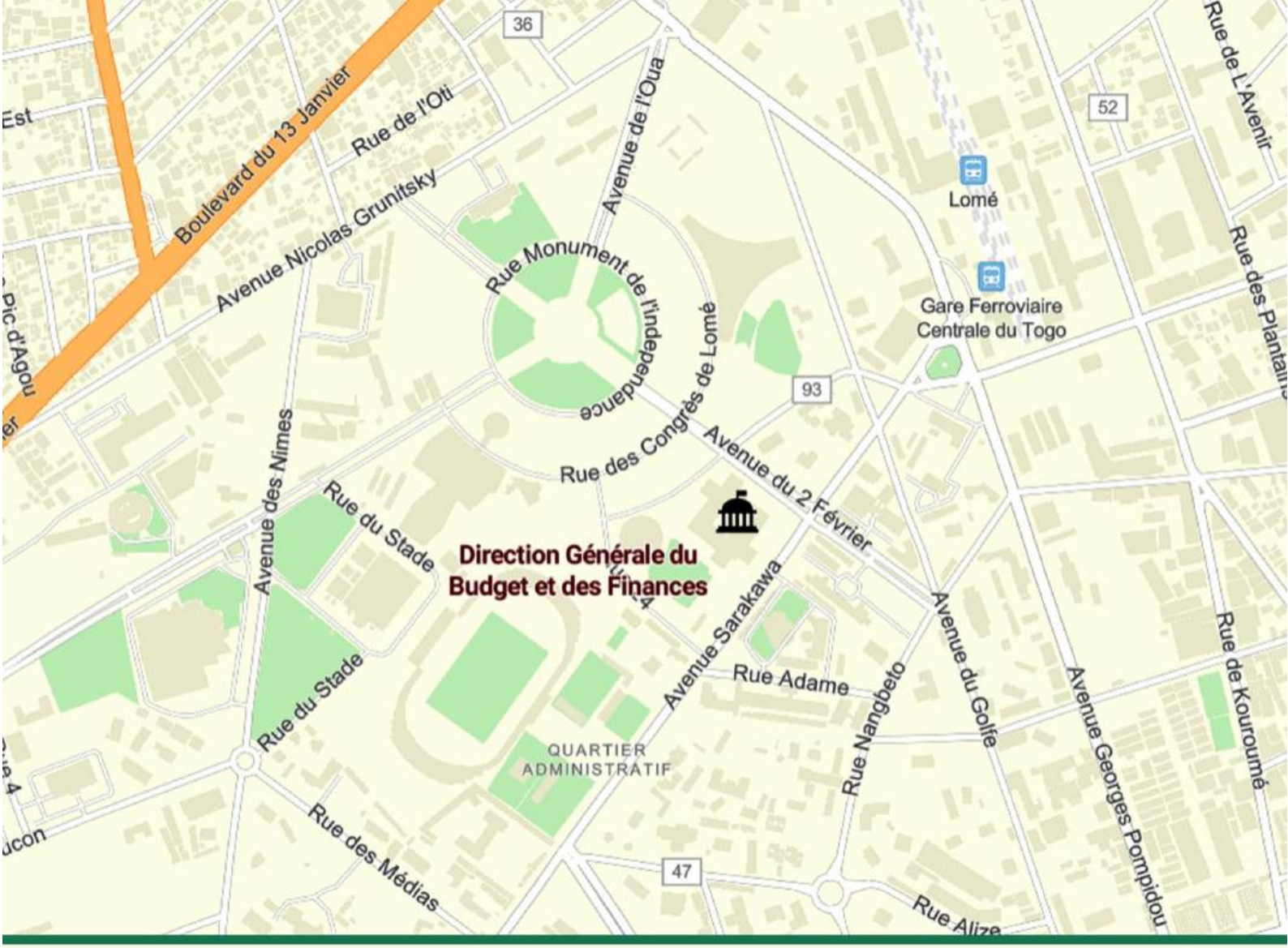

DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET ET DES FINANCES (DGBF)

située au sein du Centre Administratif des Services Economiques et Financiers (CASEF), sis avenue du 2 février, quartier administratif

01 BP : 1183 Lomé | TOGO - Ouest Afrique

+228 22 21 03 16 +228 22 21 25 48

dgbf.togo@gmail.com

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Ministère des Finances et du Budget

@ dgbf.togo

Table des matières

SIOMMAIRE 3
SIGLES ET ABREVIATIONS 4
AVANT-PROPOS 5

GENERALITES SUR LE PROCESSUS BUDGETAIRE ET LES PRINCIPALES MESURES FISCALES 6

I. QUELQUES NOTIONS DE BASE 7
II. LES FONDEMENTS JURIDIQUES DU BUDGET 9
III. LES GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT 11
IV. LES PRINCIPAUX ACTEURS ET LES GRANDES ETAPES DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT 12
IV.. LES PRINCIPALES MESURES FISCALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 14

GENERALITES, CONTEXTE ET HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026 ET PRIORITES RETENUES 16

I. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026 17
II. PRINCIPALES HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET, EXERCICE 2026 18
III- PRIORITES RETENUES POUR L'ANNEE 2026 20

CARACTERISTIQUES DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026 23

I. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT 24
II. CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT 28
III. LES AGREGATS BUDGETAIRES 31
IV. EVOLUTION DES CRITERES DE CONVERGENCE DE 2020 A 2024 33

PRINCIPAUX INDICATEURS ET INSCRIPTIONS SPECIFIQUES POUR CERTAINS SECTEURS PRIORITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2026 34

I. SECTEUR DE L'EDUCATION 36
II. SECTEUR DE LA SANTE 41
III. SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 46
IV. SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES ANIMALES 53
V. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS 67
VI. DE L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT A LA BASE, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS 74
VII. SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE 82
VIII. SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES 87
IX. AUTRES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES SPECIFIQUES POUR 2026 94

RISQUES BUDGETAIRES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE BONNE EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT 2026 105

I. LES RISQUES BUDGETAIRES 106
II. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 28

ANNEXE : CALENDRIER BUDGETAIRE 106
COORDONNEES ET CONTACTS UTILES 115
EQUIPE DE REDACTION 116
TABLE DES MATIERES 117

Equipe de Rédaction

SUPERVISION GENERALE

ANAKPA Essokiza	.....	Directeur Général du Budget et des finances
BOUAKA Komi	.....	Directeur du Budget
SOVI Koku	.....	Directeur des Etudes et de l'Analyse Budgétaire

ENCADREMENT TECHNIQUE

BADJIDI Kokou	.....	Chef division du Budget de l'Etat
AKASSA Patépalaki	.....	Chef division des études et de l'analyse budgétaire
ASSIGNON Kokou	.....	MFB / Chargé d'études
KOLA Pissanibè	.....	MFB / Chargé d'études

SECRETARIAT TECHNIQUE

GAYE HOUNKPE Mathieu	.....	Journaliste / New World TV
AMEGANDZIE Essianyo	.....	MFB/DGBF
AOUKOU K. Eli	.....	MEN/DPSSE
OURO-DJOBO A. Mounifa	.....	MFB/DGBF
YAKPEY Mawulikpim	.....	MFB/DGBF
MUSTAPHA Faousatou A.	.....	MFB/DGBF
SAMA Aissatou	.....	MFB/DGBF
Essowè KPALLA	.....	Université de Lomé

AUTRES MEMBRES

d'ALMEIDA Ayigan	.....	MTDPR/DPSE
AYITE A. Jacques	.....	MAPRASA/DPSE
MODINOU A. Etonam	.....	MDTPI/DPSE
SAMBO Faouziatou	.....	MFB/DGBF/DF
TALL Boubacar N.	.....	MFB/DGBF/DF
MODZINOU Etonam	.....	MTP/DPSE
ETOU Kokou	.....	MFB/DGBF
SOSSU Kokou	.....	MFB/DDPF
SEDEGNA Afi	.....	MFB/DDPF
AWUSAH Akou	.....	MFB/DGTCP
KAKOU Kodjo Cyrille	.....	MFB/DGTCP
DJENDA Abeyeta	.....	UONGTO
PADAKALE Abalo-Koboyo	.....	MDBESS/DPSE
GBEGBENI N'Lipibê	.....	Journaliste / Radio Lomé
LENGUE N'Pakindame	.....	MDERM/DPSE
KEDON Eyasama	.....	MS
AYEFOUMI A. Kokou	.....	MFPTDS
BARBA-KOUA	.....	MPD
KONDO-KAO Kokou	.....	MSHPCSO/DPSE
KAINA Bèrènèkè	.....	MDBESSJS/DPSE
KADJAKI Mazabalo	.....	MDEA/DPSE
TSALI Kossi Kpomegni	.....	MEN/DPSSE
KALEPE K. Elom	.....	MS/DPSE
BASSINA Adjato N'yaba	.....	Journaliste / TVT

Note

Note

Note

Note

Note

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère des Finances
et du Budget

©2026